

COMPTE RENDU IN EXTENSO

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021

RIUNIONE DI U 18 È 19 NUVEMBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

(2EME JOURNÉE)





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 18 È 19 DI NUVEMBRE 2021**

**2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
RÉUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021**

SOMMAIRE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Reprise de la séance à 9h30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS. 13

Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^u 361 : Aghjustu pè a prulungazione di a cuncessione di u portu di cummerciu di Calvi

Rapport n^o 361 : Avenant de prolongation de la concession du port de commerce de Calvi

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 13

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n^o 2021/O1/042) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, rapporteure 15

Prise(s) de parole : 16
M. Didier BICCHIERAY
Le Président Gilles SIMEONI

M. Jean-Martin MONDOLONI La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS Mme Flora MATTEI, en réponse aux intervenants	18
VOTE : Le rapport n° 361 mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	18
Absents : MM. Didier BICCHIERAY, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Pierre POLI, Pierre GUIDONI et Mmes Sandra MARCHETTI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina BORROMEI, Julia TIBERI et Vanina LE BOMIN	
Rapport n° 362 : Approvu di u prugramma cumplimentari di missa in opara di a Cumanda Cintralizata da Via Unica nantu à u ritali farratu di Corsica	
Rapport n° 362 : Approbation du programme complémentaire de déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique sur le réseau ferré de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	19
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O1/043) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	20
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/036) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	21
<u>Prise(s) de parole :</u>	22
Mme Frédérique DENSARI	
M. Xavier LACOMBE	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	25
Mme Flora MATTEI, en réponse aux intervenants	25
Le Président Gilles SIMEONI	26
VOTE : Le rapport n° 362 mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	28
Absents : MM. Hyacinthe VANNI, Paul-Félix BENEDETTI, Pierre POLI et Ghjuvan'Santu LE MAO et Mmes Paula MOSCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Vanina LE BOMIN	

Raportu n° 379 : Accunziamentu è accimera di l'accessibilità di e gare di Calvi è di l'Isula

Rapport n° 379 : Aménagement et mise en accessibilité des gares de Calvi et l'Isula

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 29

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O1/044) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 30

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/037) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 31

Prise(s) de parole : 31

M. Xavier LACOMBE

M. Saveriu LUCIANI

M. Louis POZZO DI BORGO

Mme Flora MATTEI, en réponse aux intervenants 34

VOTE : Le rapport n° 379 mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 35

Absents : MM. Hyacinthe VANNI, Ghjuvan'Santu LE MAO et Paul-Félix BENEDETTI et Mmes Paula MOSCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Vanina LE BOMIN

Raportu n° 390 : Aghjustu n° 6 di prulungazione di a cuncessione di gestione è di sfruttera di u ritale ferratu di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 390 : Avenant n° 6 de prolongation de la concession de gestion et d'exploitation du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 35

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 36

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 37

Prise(s) de parole : 37

M. Georges MELA

M. Louis POZZO DI BORGO

M. Georges MELA

M. Laurent MARCANGELI

M. Jean-Christophe ANGELINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Flora MATTEI, en réponse aux intervenants 42

Le Président Gilles SIMEONI 43

VOTE : Le rapport n° 390 mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 45

POUR : Fà Populu Inseme : 30

NPPV : Un Soffiu novu : 17

Abstentions : Avanzemu + Core in Fronte : 13

Absents : M. Hyacinthe VANNI et Mmes Paula MOSCA et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 401 : Metudu relativa à l'analisi cumpleta di i risultati di u PADDUC è di a so appigazioni, in particulari i so effetti in quantu à l'ambienti

Rapport n° 401 : Méthode relative à l'analyse globale des résultats du PADDUC et de son application notamment du point de vue de l'environnement

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 46

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O1/041) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 52

Prise(s) de parole : 55

M. Paul QUASTANA

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Pierre GHIONGA	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
M. Jean BIANCUCCI	
M. Georges MELA	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants	79
Le Président Gilles SIMEONI	85
M. Paul-Félix BENEDETTI - Explication de vote	90
Le Président Gilles SIMEONI	90

VOTE : Le rapport n° 401 mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité 90

POUR : Fà Populu Inseme + M. Pierre GHIONGA : 33

NPPV : Avanzemu + Core in Fronte : 13

Abstentions : Un Soffiu novu : 16

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Suspension de la séance à 13h10

Reprise de la séance à 14h40

Rapportu n° 402 : Creazione è apprubazzione di i statuti di u Cunsigliu di l'Accunciamentu è di l'Urbanisimu di Corsica

Rapport n° 402 : Création et approbation des statuts du Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 91

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 94

Prise(s) de parole : 94

M. Paul QUASTANA

M. Jean BIANCUCCI

M. Laurent MARCANGELI

M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants	95
Le Président Gilles SIMEONI	97
VOTE : Le rapport n° 402 mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	100
POUR : Fà Populu Inseme : 32	
NPPV : Un Soffiu novu + Avanzemu + Core in Fronte : 30	
Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Raportu n° 395 : Attualizazione di u funziunamentu di u Cunitatu di a Muntagna corsa	
Rapport n° 395 : Actualisation du fonctionnement du Comité de Massif	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	100
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O1/048) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	101
<u>Prise(s) de parole :</u>	102
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants	103
VOTE amendement et rapport	
L'amendement du Conseil exécutif, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	104
POUR : Fà Populu Inseme + Un Soffiu novu + Core in Fronte : 51	
NPPV : Avanzemu : 7	
Absents : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Marie-Claude BRANCA et MM. Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA	
Le rapport n° 395, ainsi amendé, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité	104
POUR : Fà Populu Inseme + Un Soffiu novu : 49	
NPPV : Avanzemu (7) + Core in Fronte (2 : Mmes Serena BATTESTINI et Véronique PIETRI) : 9	

Absents : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Marie-Claude BRANCA et MM. Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 399 : Dibattitu in quantu à e guaranzie accurdate à l'agenti di a Cullettività di Corsica in materia di prutezzione suciale complementare è prisentazione di u prugettu di convenzione di partecipazione pè a salute è a previdenza à prò di u persunale

Rapport n° 399 : Débat portant sur les garanties accordées aux agents de la Collectivité de Corse en matière de protection sociale complémentaire et présentation du projet de convention de participation en santé et en prévoyance en faveur du personnel

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 105

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 108

Prise(s) de parole : 108

M. Jean-Paul PANZANI

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 110

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la tenue du débat sur ce rapport 112

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - **Point d'étape sur la poursuite de l'ordre du jour et notamment sur les motions n^{os} 2021/O2/037 et 2021/O2/038** 112

Prise(s) de parole : 112

Mme Paula MOSCA

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Saveriu LUCIANI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - les deux motions sont renvoyées à la prochaine session 114

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 409 : Deliberazione da autorizà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica à andà in tribunale

Rapport n° 409 : Délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 115

Prise(s) de parole : 116

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Laurent MARCANGELI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Le Président Gilles SIMEONI 124

Le rapport n°409 est RETIRÉ 127

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Raportu n° 363 : Designazione di consiglieri di l'Assemblea di Corsica pè a cummissione di riflessione nantu à a caccia in Corsica

Rapport n° 363 : Désignation de conseillers de l'Assemblée de Corse pour la commission de réflexion sur la chasse insulaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 128

L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations 129

7 conseillers à l'Assemblée de Corse : Hyacinthe VANNI, Jean-Jacques LUCCHINI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Véronique PIETRI

Raportu n° 364 : Designazione di cunsiglieri d l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu Territoriale di a Biudiversità

Rapport n° 364 : Désignation de conseillers de l'Assemblée de Corse pour siéger au Comité Territorial de la Biodiversité

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 129

L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations 130

Raportu n° 365 : Designazione di cunsiglieri d l'Assemblea di Corsica ind'i gruppi di travagliu nantu à e spezie esotiche invadente

Rapport n° 365 : Désignation de conseillers de l'Assemblée de Corse pour siéger aux groupes de travail sur les espèces exotiques envahissantes

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 130

L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations 131

8 conseillers à l'Assemblée de Corse : Marie-Antoinette MAUPERTUIS

TITULAIRES : François SORBA, Anne-Laure SANTUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Pierre GHIONGA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Xavier LUCIANI, Serena BATTESTINI

SUPPLÉANTS : Anna Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Vanina LE BOMIN, Marie-Claude BRANCA

MUZIONE / MOTIONS

MOTION EXAMINÉE PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° 2021/O2/034 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : **Mesures d'urgence et perspectives de lutte contre la sécheresse**

Présentation de la motion par Mme Chantal PEDINIELLI 131

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O1/049) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 134

Prise(s) de parole : 134

Mme Nadine NIVAGGIONI - La CDENATE, par le biais du groupe « Fà Populu Inseme », a proposé une série d'amendements au projet de motion

Mme Chantal PEDINIELLI - Le groupe « Un Soffiu novu », auteur de la motion, est en désaccord avec les amendements proposés par la CDENATE

Mme Nadine NIVAGGIONI - Le groupe « Fà Populu Inseme » ne souhaite pas reprendre la motion, telle qu'amendée par la CDENATE, à son compte

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Groupe « Un Soffiu novu » RETIRE la motion 137

**MOTIONS NOUVELLES RETENUES POUR UN EXAMEN PRIORITAIRE EN
SÉANCE PUBLIQUE**

N° 2021/O2/035 déposée par les groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte » et à laquelle s'associe Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : **Maintien du Centre financier à la Poste d'Aiacciu**

Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 139

La motion, n° 035 mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité 142

N° 2021/O2/036 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : Modification du décret n° 75-1128 du 9 décembre 1975 portant création de la réserve naturelle de Scandula

Présentation de la motion par Mme Anne-Laure SANTUCCI 142

Prise(s) de parole : 144

M. Pierre GHIONGA

M. François SORBA

M. Guy ARMANET, en réponse à l'intervention de M. Pierre GHIONGA

Avis favorable du Conseil exécutif sur la motion

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

La motion n° 036, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité

M. Saveriu LUCIANI - Fermeture de 30 classes suite à la pandémie

La séance est levée à 17h25.

La séance est reprise à 9 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Je vais demander à la secrétaire de séance de me rejoindre, je vais demander aux présidents de groupes de rappeler leurs troupes.

Je vais aussi vous demander de respecter les distanciations sociales et de mettre votre masque, de le conserver surtout.

Bonjour M. le Président de l'exécutif, Mmes et MM. les Conseillers exécutif, Mmes et MM. les Conseillers, je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel est le bloc de rapports avec lequel on souhaite débiter ce matin.

Je pense que c'est les transports ? Très bien.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORTS**

* **Raportu n° 361** : Aghjustu pè a prulungazione di a cuncessione di u portu di cummerciu di Calvi.

* **Rapport n° 361** : Avenant de prolongation de la concession du port de commerce de Calvi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous passe tout de suite la parole, Mme la Conseillère exécutive en charge des transports, Présidente de l'office des transports de la Corse.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente. Pour ce rapport, il s'agit d'un projet d'avenant à la concession du port de commerce de Calvi. Un peu d'éléments de contexte : le port de Calvi est la propriété de la Collectivité de Corse et relève de sa compétence depuis son

transfert intervenu en janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe. Depuis, la gestion du port a été déléguée à la commune par concession.

Suite aux nouvelles dispositions règlementaires, en matière de sûreté portuaire notamment, l'activité du port a été considérablement modifiée, pour cause, le port ne reçoit plus de ferries depuis 2016, ni de navires de croisière à quai depuis 2017.

Donc, l'activité ne se limite plus désormais qu'à la réception de navires de plaisance et de grande plaisance.

Depuis, les terre-pleins ont fait l'objet d'aménagements en parkings payants au profit de la concession.

Aussi, les nouvelles orientations pour l'exploitation des infrastructures portuaires doivent être fixées.

Le contrat de concession devait se terminer à la fin du mois de décembre 2021, il est nécessaire de le proroger d'un an pour permettre d'étudier les différentes solutions envisagées.

Ça c'est le contexte qui est posé.

Il a été convenu avec la commune de Calvi au fil des négociations qui normalement vont voir le jour très rapidement, pour contractualiser par voie d'avenant cette prolongation du contrat de concession jusqu'au 31 décembre 2022. On est bien sur un an. Ce qui nous permettra, bien entendu, d'approfondir, en partenariat avec la commune et en accompagnement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les différents scénarii qu'on verra et qui nous permettront de décider pour le devenir de ce port de Calvi.

Sur le plan juridique, cette prolongation est envisagée dans le cadre des dispositions des articles 3135-1 et 3135-8 du Code de la commande publique relatives aux modifications de faible montant.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver la prolongation par avenant n° 1 au cahier des charges de la concession de la durée du contrat de concession du port de commerce de Calvi jusqu'au 31 décembre 2022 et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ledit avenant et à prendre toutes les dispositions en vue d'en assurer la parfaite exécution.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. Il y a un rapport de la CDENATE. Je passe la parole à la rapporteure.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Mme la Présidente. Il y a des observations de la CDENATE : observant qu'à la lecture du rapport, la question de la fin d'activité des ferries était connue depuis 2016, M. Antoine POLI s'est interrogé sur les raisons expliquant le lancement d'une étude et la prolongation de la concession un mois avant son terme.

M. Benoit MONTINI, Directeur des transports et de la mobilité, a confirmé que le problème était effectivement connu depuis 2017 par la Collectivité de Corse. Pour autant, il a souligné que ce dossier avait fait l'objet de nombreuses discussions préalables associant la commune de Calvi, cette dernière souhaitant récupérer l'infrastructure, sous réserve que la Collectivité ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie prennent en charge les travaux de réfection de la digue.

Il a ainsi fait valoir des délais de discussions indispensables avec la commune de Calvi pour décider collégalement du lancement de l'étude sur le devenir du port et de son contenu dans la mesure où plusieurs options pouvaient se dégager : groupement de commande, société d'équipement alliant les deux bassins pour amortir les dépenses de la Collectivité de Corse.

S'agissant enfin de l'avenant, il a souligné son caractère indispensable, la commune de Calvi, sans accord préalable du lancement de l'étude, n'étant pas forcément désireuse de reconduire l'exploitation.

Pour conclure, il a précisé que les décalages étaient imputables aux délais nécessaires des négociations destinées à servir les intérêts de la Collectivité de Corse.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la rapporteure. Il n'y a pas d'autre rapport. Maintenant je vais donner la parole à celui qui veut la prendre, donc qui veut s'exprimer sur ce dossier ? M. BICCHIERAY pour « Un soffiu novu ».

M. Didier BICCHIERAY

Concernant le port de commerce de Calvi, merci Mme la Présidente. M. le Président, mes chers collègues, juste quelques mots pour rappeler le contexte historique qui justifie ce rapport de prolongation de la concession du port de commerce de Calvi au 31 décembre 2022, pour nous laisser le temps de la discussion sur la gestion de l'enceinte portuaire.

Dans les années 2008-2009, alors que la Collectivité territoriale de Corse mettait en place une politique de territorialisation maillant l'île en une dizaine de bassins de vie pertinents, il avait été décidé de rationaliser les infrastructures de transports portuaires en Balagne par le maintien du seul port de commerce de L'île Rousse, celui de Calvi étant voué à l'extension de la plaisance. Une décision réfléchie, cohérente avec la logique du territoire balanin, mais aussi une décision politique courageuse de la part du Président de l'époque, également maire de la ville, Ange SANTINI.

Position politique suivie d'une décision de responsabilité de la part de la mairie. L'arrêt de l'activité du port a été décidé le 11 août 2016 en raison du contexte de durcissement des règles de sécurité et de sûreté liées au plan Vigipirate et à l'état d'urgence décrétées par l'État au lendemain des attentats de Nice, les mesures préconisées étaient impossibles à mettre en place vue la configuration, sachant que nous étions déjà en dérogation pour le fonctionnement du port. D'où la décision prise par le concessionnaire, la mairie, après discussion avec le Préfet, de suspendre l'activité du port de commerce qui ne pouvait plus être exploité en l'état dans ce nouveau cadre normatif. Le conseil municipal a délibéré en ce sens.

Pour revenir sur le principe, la spécialisation des ports a du sens si on accompagne leur développement, la plaisance à Calvi, le commerce à L'île Rousse. Ce qui nécessite une vision et des moyens. Si le commerce est inadapté à Calvi, la plaisance y a en revanche toute sa place, d'autant plus qu'elle ne génère pas un trafic important de véhicules.

Reste la question de la vocation et de la gestion, cette zone portuaire, qui je vous le rappelle, reste limité en termes d'espace avec une capacité maximale de 150 véhicules.

Notre groupe votera ce rapport, et la ville de Calvi s'associera à la réflexion proposée sur la gestion de l'emprise qui, à nos yeux, doit être soit assurée conjointement soit confiée à la commune. Une gestion purement territoriale de cet espace aurait peu de sens, d'autant plus qu'en limite de cet espace, le terre-plein attenant appartient à la commune, tout comme le théâtre de verdure qui donne sur la jetée est aussi propriété communale. Le théâtre de verdure qui va faire l'objet d'importants travaux de rénovation pour lesquels la commune a obtenu les financements nécessaires et à l'issue desquels le potentiel d'accueil s'en trouvera nettement amélioré avec 1500 places assises et autant debout.

Le port, en contrebas de la Citadelle, est la vitrine de Calvi. C'est un bel endroit à valoriser, la commune s'y emploie, elle a une vision et des projets. C'est sur cette expérience et cette ambition que nous vous proposons de vous appuyer.

Nous restons donc à votre disposition pour définir ensemble la meilleure gestion de l'emprise portuaire de l'ancien port de commerce de Calvi.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En toute rigueur, normalement M. BICCHIERAY n'aurait pas dû s'exprimer en tant que membre du conseil municipal de Calvi, par contre vous ne participerez pas au vote, comme d'ailleurs Sandra MARCHETTI qui est conseillère municipale.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme la Présidente, dont acte, cette faute, ou en tout cas cette maladresse nous l'assumons, Didier ne participera pas naturellement au vote. Maintenant, s'il faut qu'il sorte, y compris pendant le vote, on peut l'exfiltrer, il n'y a pas de souci.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est une maladresse partagée puisque de toute façon l'Assemblée toute entière... Mais ce que je voulais dire simplement, sous le contrôle de la Présidente de l'Assemblée de Corse, on est extrêmement vigilants sur ce point parce qu'on a des textes et les jurisprudences qui sont particulièrement sévères.

Moi ce je souhaiterais, me retournant notamment vers le secrétariat général du Conseil exécutif, la DGS, les services de l'Assemblée de Corse, c'est vraiment qu'on fasse expertiser juridiquement ce point, les différents cas de figure, qu'on ait une note et qu'on la diffuse. Parce que je ne suis pas certain du périmètre des interdictions, je ne suis pas certain, par exemple, qu'on ne puisse pas s'exprimer, jusqu'où ne peut-t-on pas s'exprimer et où commence et où finit l'interdiction.

Je crois qu'on a besoin d'être sécurisés pleinement de ce côté-là et j'aimerais bien qu'on puisse le faire le plus rapidement possible, comme ça, on s'évitera toute difficulté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'allais aller dans le même sens et je rappelle également que le 13 et le 14 décembre prochains, dans le cadre du plan de formation des élus, aura lieu une formation sur la déontologie. Je vous invite à suivre la formation, je remercie les services qui ont permis de la mettre en place, et c'est très important. Effectivement, il faut cette précision parce que nombreux élus sont concernés par des potentiels conflits d'intérêt, non pas de manière malicieuse ou malveillante, tout simplement parce que vous êtes élus dans plusieurs instances et représentants dans plusieurs instances. Donc, c'est très important.

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Plus personne ne veut parler. Les autres, vous pouvez parler ! Il n'y a pas de problème.

Donc, plus personne ne veut prendre la parole, absolument traumatisé par ce qui s'est passé, il n'y a absolument rien de grave, il y a d'autres élus, je ne l'ai pas précisé, là c'est parce que Didier, qui est un ami, vient de prendre la parole. Mais il est arrivé que d'autres personnes restent présentes au cours des deux dernières semaines. Il faut effectivement que l'on ait ces précisions juridiques, alors même qu'elles étaient concernées par le dossier.

Bien donc est-ce qu'il y a des questions, puisque là il s'agissait plutôt d'un commentaire ? Pas de questions, donc je sou mets à votre approbation l'avenant qui a été présenté par Mme la Conseillère.

Le rapport n° 361, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité¹

¹ Délibération N° 21/201 AC

Absents : MM. Didier BICCHIERAY, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Pierre POLI et Mmes Sandra MARCHETTI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Rapport suivant :

* **Raportu n^u 362** : **Approvu di u programma cumplimentari di missa in opara di a Cumanda Cintralizata da Via Unica nantu à u rituali farratu di Corsica.**

* **Rapport n^o 362** : Approbation du programme complémentaire de déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique sur le réseau ferré de Corse.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport concerne le programme d'aménagement complémentaire de la Commande Centralisée pour Voie Unique, dit système CCVU, sur le réseau ferré de Corse.

Il s'agit, bien entendu, d'automatisation des gares de l'Isula et de Calvi. Le réseau ferroviaire est équipé pour contextualiser 211 km d'une signalisation manuelle, système qui nécessite que les agents des gares communiquent entre eux pour s'assurer que la voie est libre.

Seule la section de Bastia à Casamozza est équipée, pour l'instant, d'une CCVU qui lui permet d'avoir les fréquences qui en font son succès.

Compte tenu des risques liés à une erreur humaine, en est sur de la présence, de la communication d'homme à homme, le service de l'Etat en charge du réseau ferré corse, STRMTG, limite le nombre de circulations à 10 trains par jour sur ce type de sections sans équipement.

Afin de permettre le développement de l'offre dans de bonnes conditions de sécurité, en tout cas les meilleures possibles, la Collectivité a fait du déploiement de la CCVU sa priorité avec son inscription au titre du CPER 2015-2022.

S'en sont suivies des discussions supplémentaires avec l'État et l'Europe qui ont fait émerger des possibilités de cofinancements supplémentaires au titre du CPER actuel, donc sur la tranche 2015-2022, et au titre du plan de relance européen, donc les fonds FEDER, sur la tranche 2021-2023.

À l'issue des études qui ont été menées, les travaux sont estimés à 2,5 M€, on est sur de l'hors taxes, au titre du CPER et à 2,1 M€ hors taxes, au titre du plan de relance européen FEDER sur la tranche 2021-2023.

Selon le plan de financement clair qui est celui-ci, pour l'équipement CCVU, c'est-à-dire l'automatisation infrastructures des gares de Calvi et de l'Isula, on est sur un découpage de 50/50 entre l'État et la Collectivité de Corse, à savoir 1,25 M€ pour l'État et 1,25 M€ pour la Collectivité.

Donc, là nous étions sur l'automatisation juste en infrastructures.

Ensuite, il y a la création d'évitement sur les communes L'Algaiola et Lumiu, avec un objectif d'une desserte périurbaine à une demi-heure de Calvi.

En termes de répartition, on serait sur 60 % de participation Européenne pour un montant de 1,26 M€ et 40 % de la Collectivité de Corse pour un montant de 840 000 euros pour un total donc de 2,1 M€.

Ces opérations complémentaires sont capitales et permettent de terminer le déploiement de la CCVU qui nous astreint un peu et qui permet de limiter les erreurs humaines et d'atteindre les objectifs cibles en termes de dessertes ferroviaires sur la Balagne, donc la desserte périurbaine à une demi-heure de Calvi.

Lancement de la consultation travaux est prévu pour le mois de novembre 2022, en termes de calendrier, il y a un démarrage prévu au premier trimestre 2022 pour une réception au second semestre 2023.

En conclusion, il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver le programme d'équipement de cette commande centralisée de voie unique des gares de Calvi et L'Isula au titre du CPER 2015-2020 pour un montant de 2,5 M€ H et le programme complémentaire de la CCVU au titre du FEDER 2021-2023 pour un montant de 2,1 M€ HT, ainsi que les plans de cofinancement et la ventilation ci-avant citée, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subvention correspondantes, et à lancer toutes les procédures règlementaires.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Mme la Présidente. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Mme la Présidente. Il y a des observations sur ce dossier : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a fait part de l'importance de ce dossier et de l'urgence à déployer la Commande Centralisée à Voie Unique (CCVU) sur l'ensemble des lignes du réseau ferré de Corse.

Aussi, afin d'avoir une vision globale, elle a estimé pertinent de pouvoir disposer d'un état des lieux complet et actualisé de la CCVU afin de préciser les déploiements réalisés, ceux à venir, le calendrier prévu et les coûts associés.

Dans l'attente de la communication d'un document détaillé, M. Benoit MONTINI a souhaité rappeler aux commissaires un certain nombre d'éléments au premier rang desquels l'adoption de la délibération de 2018 portant adoption du financement de la CCVU pour un montant de 22,5 M€.

Il a précisé que le présent rapport permettait de mobiliser deux financements complémentaires, l'un au titre du CPER 2015-2022, l'autre au titre du plan de relance Europe.

Il a ajouté enfin que la délibération suivante relative à l'aménagement et mise en accessibilité des gares de Calvi et l'Isula permettait de disposer d'une vision complémentaire de l'infrastructure.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu Novu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Paula MOSCA.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Mme la rapporteure.

Il y a également un rapport de la commission des finances et de la fiscalité.
M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO a souligné que ce rapport s'inscrivait dans le droit fil des travaux déjà engagés sur Ajaccio avec les inter-croisements de

Mezzana et de Caldaniccia qui vont permettre des fréquences plus importantes en périurbain, et aussi sur Bastia avec l'inter-croisement de Basanèse qui va permettre de multiplier les navettes desservant Bastia.

Ces travaux permettront également de favoriser les transports collectifs, de limiter l'entrée des véhicules en ville et enfin d'asseoir plus fortement le rayonnement des Chemins de Fer de la Corse.

Plus particulièrement sur ce rapport qui concerne la Balagne, le Président Louis POZZO DI BORGO a précisé que les deux aires de croisement permettront, en période estivale, d'avoir une fluidité plus importante.

Mme Sandra MARCHETTI a rappelé que le déploiement de la CCVU en Balagne va permettre de faciliter les déplacements dans la microrégion, surtout entre Calvi et l'Île-Rousse où les flux sont très importants.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Je passe la parole à qui veut la prendre.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, je me réjouis enfin de voir que la Balagne puisse bénéficier de ce programme d'aménagement complémentaire de la Commande Centralisée pour Voie Unique sur le réseau ferré, la CCVU, projet attendu depuis fort longtemps en Balagne.

Permettez-moi, Mme la Conseillère exécutive en charge du transport, de saluer le travail des Chemins de Fer de la Corse, ainsi que son Président M. Hyacinthe VANNI pour leur dynamisme et leur volonté de toujours vouloir progresser et aller de l'avant, je les salue, ils sont en haut, merci beaucoup chers amis.

Les Chemins de Fer de la Corse est un acteur essentiel de la mobilité et de la continuité des territoires. Ils travaillent sur des projets d'avenir indispensables à la

pérennisation et au développement d'un service public répondant à la fois aux besoins croissants de la mobilité, de la population Corse et à la particularité de la saison estivale.

Avec ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir des discussions supplémentaires avec l'Etat et l'Europe, qui ont permis de faire émerger des possibilités de cofinancements au titre du CPER et du plan relance européen FEDER 2021/2023.

Un grand merci également à notre Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui, sous l'ancienne mandature, était en charge les affaires Européennes et qui a donc su négocier et obtenir ces fonds complémentaires auprès de l'Europe.

Avec la mise en place de cette CCVU, la création de points de croisements à Algajola et Lumio, ainsi que la rénovation des gares de l'Isula et Calvi qui vont faire l'objet d'un prochain rapport que nous nous apprêtons à voter, nous offrons à la Balagne un véritable projet structurant et lui permettons de dynamiser son territoire.

C'est une véritable alternative à la voiture avec un moyen de transport qui se veut plus écologique, plus social, plus sécurisant et surtout être un véritable levier d'aménagement.

La Balagne illustre bien la problématique des déplacements touristiques en Corse avec un trafic routier qui triple en été, nos entrées de ville y sont très engorgées, il nous faut parfois plus d'une demi-heure pour les traverser, voire plus.

Alors que nos trains sont quasiment vides l'hiver, ils sont bondés l'été et les voyageurs sont parfois contraints de rester debout lors de leur déplacement.

Ce dipôle Calvi-Isula, bien qu'il soit moins peuplé que les bassins de vie d'Ajaccio et de Bastia avec seulement 10 000 habitants, connaît une forte affluence l'été, il est une destination rentable pour les Chemins de Fer de la Corse en haute saison

Pour illustrer mes propos, quelques chiffres : sur la période d'avril à octobre, le nombre de voyageurs transportés sur les 4 dernières années, hors impact COVID en 2020 et début 2021, on est sur une moyenne de 210 000 voyageurs pour un chiffre d'affaires moyen de 960 000 € pour la même période.

La mise en service de la CCVU avec les entrecroisements d'Algajola et de Lumio devrait permettre avec l'augmentation considérable, augmentation non négligeable du trafic ferroviaire.

L'installation de la CCVU sur la Balagne permettra une modernisation et un développement du réseau ferroviaire avec une augmentation des rotations et offrira des conditions optimales de sécurité.

Elle permettra de franchir un nouveau pas en termes d'offre commerciale et d'adapter les horaires à volonté.

Elle confirme le passage d'un train qualifié de « folklorique », « U nostru Trinichellu » auquel bien sûr nous sommes tous très attachés et qui fait partie de notre histoire, elle permettra donc ce passage à un réseau de transport moderne qui, je l'espère, sera une véritable alternative à la voiture autant pour les habitants que pour les touristes. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, M. LACOMBE pour « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, je saisis l'opportunité de ce rapport, non pas pour m'exprimer, nous sommes favorables évidemment à cette prolongation de concession, mais pour rappeler que nombreuses communes corses sont traversées par u nostru caminu di faru, et il y a eu de fortes demandes, je parle sous le contrôle du Président et de M. le Directeur, même si dans sa générosité et son élan, M. le Président, en demandant tout simplement l'aménagement d'un quai de halte, nous avait proposé la construction d'une gare.

Mais moi, je me contenterai, avec d'autres communes et d'autres demandes et d'autres maires, de m'associer à la demande de certaines communes qui sont traversées, de faire un quai de halte, parce que dans l'organisation future, dans notre aménagement du territoire, et notamment dans l'élaboration de nos documents d'urbanisme, cela nous permettrait d'avoir une vision plus large et plus à long terme de la mobilité, mais surtout de réserves foncières, parce que très souvent autour de ces haltes ou de ces gares, il faut une réserve foncière pour le parking, ce qui implique un aménagement sur plusieurs années, et donc des investissements.

Voilà, tout simplement, je souhaiterais que ça soit noté, en attendant des réponses concrètes, en vous remerciant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je voudrais juste faire un petit commentaire parce que, par un concours de circonstances, il se trouve qu'avant-hier, j'ai participé à une réunion du comité des régions importante sur le développement du rail en Europe, et toutes les opportunités que le chemin de fer recèle pour un développement harmonieux, pour la cohésion territoriale d'une part, pour l'aménagement du territoire, y compris pour les régions les plus isolées et les plus reculées, mais aussi en matière de transition écologique, en matière de mobilité durable, ça a été évoqué. Donc, il y aura beaucoup de soutien de l'Europe à ces dispositifs.

Actuellement, l'Europe bloque sur une petite difficulté. Comme elle avait décidé de ne plus soutenir les matériels roulants parce qu'il y avait eu des abus, et on l'a connu en Corse, sur l'achat de matériel roulant avec des fonds européens. Du coup, l'industrie ferroviaire est pénalisée parce qu'on ne peut pas acheter de matériel roulant. Or on pourrait acheter tout à fait. Je pense par exemple, nous y avons travaillé avec l'ATC, je pense notamment à un wagon spécifique pour les vélos, parce que les touristes, de plus en plus, circulent à vélo, mais pas uniquement les touristes, les citoyens c'est-à-dire qu'en périphérie des villes, ils montent dans le train avec leur vélo pour après circuler en cœur de ville à bicyclette.

Ce qui est totalement une intermodalité de mobilité durable et on essaye de lever au niveau européen, cette difficulté, ce critère, pour pouvoir financer du matériel roulant dans le ferroviaire.

Donc, la revendication des régions est très forte dans ce domaine-là. Je crois qu'il faut véritablement que nous soyons, mais c'est le sens du travail des CFC, de l'office des transports, que de vouloir aller dans ce sens-là. Et là, ce sont de très belles opérations qui sont menées, j'en suis également ravie parce que c'est la Balagne, mais je pense que ça a vocation à être renouvelé et réalisé pour d'autres territoires également.

Donc, moi je félicite et les CFC et la Conseillère, Mme MATTEI, pour le travail réalisé.

Je vous repasse la parole, Mme la Conseillère.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente. Alors, ce sont plutôt des remarques par rapport à cette avancée majeure qui est attendue pour cette CCVU qui est vraiment, on peut le dire, quelque chose qui va sécuriser ce tronçon-là et qui va pouvoir augmenter les fréquences avec un confort beaucoup plus important.

Bien entendu, ce projet n'aurait pas pu se faire sans ce complément de financements qui a été vraiment compliqué, et pourtant vous êtes allée le chercher, Mme la Présidente, et nous y sommes arrivés.

Bravo pour tout le travail qui a été fait par le service d'Hyacinthe VANNI au niveau des chemins de fer, et également sur les montages de projets et les différents co-financements de la part de la Présidente.

Pour en revenir à la question de M. Xavier LACOMBE, c'est sur un plan global, bien entendu, ça va faire l'objet d'ailleurs d'une présentation du prochain rapport sur la voie ferrée.

Il y a énormément de choses qui ont été faites ces dernières années sur la rénovation, la modernisation des infrastructures ferroviaires, je pense aux voies, aux ponts, aux tunnels.

Donc évidemment, ça reste dans le droit fil des éléments que l'on va pouvoir restructurer correctement dans les années à venir, en tout cas au niveau ferroviaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Quelques mots pour dire que c'est vrai qu'on est toujours heureux collectivement lorsque l'on voit aboutir des projets qui sont portés sur la durée moyenne ou longue. Rappeler aussi la réflexion, y compris avant notre accession aux responsabilités, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire, lors de la mandature précédente, puisque des crédits avaient été inscrits au CPER, négociés par Paul GIACOBBI. Première chose.

Deuxièmement, dire que notre vision stratégique s'est affinée, elle a été portée lors de la précédente mandature par Vanina BORROMEI, que je salue et que je

remercie. On s'est retrouvé confronté à un problème de financement, et c'est vrai que de ce côté-là Nanette MAUPERTUIS, à l'époque en charge de affaires européennes, est allée chercher ces compléments de financement, ce qui nous a permis de continuer à avancer.

Nous avons travaillé main dans la main, bien sûr, nous avec notre délégataire, les chemins de fer de la Corse, je salue le directeur, l'ensemble des personnels qui sont représentés ici, également les organisations syndicales avec lesquelles nous entretenons un dialogue fructueux et constant, chacun dans son rôle, bien sûr, mais avec toujours la volonté de trouver les points d'équilibre qui nous permettent d'avancer dans le respect, également, des prérogatives et des intérêts d'un côté de la Collectivité de Corse, de l'autre de la SEM Chemins de fer de la Corse. Mais on y reviendra tout à l'heure, puisqu'on va parler de la prolongation de la DSP.

Mais ce dossier est stratégique pour beaucoup de raisons. D'abord une remarque, c'est que les travaux sont déjà engagés et c'est aussi de la relance économique pour voir injecter de l'argent de façon conséquente, ça permet de faire travailler les entreprises corses. Première remarque.

Deuxièmement, je voudrais attirer votre attention sur une petite phrase du rapport essentielle : les points de croisement du Ricantu, je me tourne vers les collègues originaires d'Aiacciu et de la périphérie, et de Purettone, donc Bastia et la périphérie, qui sont des points de croisement indispensables à la mise en œuvre effective de la multi modalité, en complément des travaux routiers par exemple à Aiacciu, importants qui sont engagés, la desserte par le train doit permettre de désengorger l'accès à la ville, et on sait que c'est un enjeu majeur, notamment pour les habitants de la Gravona, mais pas seulement.

Vous dire que ces travaux-là, nous les avons inscrits au PTIC, le financement de ces travaux, et que pour l'instant, je n'ai pas vu le maire d'Aiacciu, Président de la CAPA, que je salue. Donc pour l'instant, je dirai, on a cette incertitude globale, encore une fois. Donc permettez-moi d'insister encore sur la nécessité de trouver rapidement un accord avec l'Etat, entre la Collectivité de Corse, les différentes communes, intercommunalités, et l'Etat sur le PTIC et les autres instruments de financement.

Ça été dit, il ne peut y avoir d'augmentation des fréquences sans la CCVU. Aujourd'hui, notre objectif c'est de permettre de desservir la grande région Bastiaise, la grande région Ajaccienne, l'ensemble de la Balagne, avec une fréquence de train tous les quarts d'heure, et c'est ce que nous sommes en train de réussir. Et notamment, en ce qui concerne la Balagne, c'est vrai que deux points de CCVU, un à Algaiola, un à Lumiu, c'est quand même le doublement de nos objectifs initiaux.

Donc, on est vraiment dans quelque chose, à mon avis, qui est très significatif, qui va permettre de désengorger les routes, qui va permettent d'être dans un déplacement multi modale, écologique aussi avec les nouvelles rames dont nous allons faire l'acquisition permette de passer du commande manuelle à une commande automatique en redéployant les personnels actuellement affectés à ces tâches et en les affectant sur des tâches à la fois plus valorisantes et génératrices de plus-values pour les chemins de fer de la Corse.

Donc voilà, il y a un schéma global, moi je suis vraiment heureux que ce rapport vienne. Il se décline aussi territoire par territoire. Aujourd'hui le hasard fait qu'il y a beaucoup de rapports qui concernent la Balagne, tant mieux, le rapport de la CCVU, tout à l'heure la perspective sur le port de commerce, et j'en profite pour dire que dans cette affaire comme dans toutes les autres, il ne peut pas y avoir de stratégie réussie si on n'associe par la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et territoires, mais il n'y pas que la Balagne, ça été dit par la Présidente de l'Assemblée de Corse, il y a Aiacciu, le grand Aiacciu, Caldaniccia, le Ricantu, etc., les travaux qui ont été engagés, notamment sur grands ronds-points et les accès, on le voit tous les jours.

Donc voilà, les choses se mettent en place, sans doute trop lentement à notre goût, mais ça se met en place. Je remercie également Flora MATTEI qui a pris la suite de Vanina BORROMEI, je remercie M. LABORDE et toutes les équipes.

Il y aura aussi, vous le savez, ce plan de rénovation de toutes les gares, que l'on a voté, qui a commencé à se déployer, la sécurisation des infrastructures, et notamment des tunnels, la construction de quais pour qu'effectivement dans toutes les communes on puisse accéder au train et à la voie ferrée.

Donc voilà, les choses se mettent en place. Merci pour ce rapport qui est très important et stratégique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc une convergence de vue sur ce développement du chemin de fer, c'est l'année européenne du rail, je le précise avant de soumettre au vote. Donc, on est totalement sur les rails, c'est le cas de le dire.

Le rapport n° 362, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité²

² Délibération N° 21/202 AC

Absents : MM. Hyacinthe VANNI, Paul-Félix BENEDETTI, Pierre POLI et Ghjuvan'Santu LE MAO et Mmes Paula MOSCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Rapport suivant :

* **Rapport n° 379** : **Accunciamentu è accimera di l'accessibilità di e gare di Calvi è di l'Isula.**

* **Rapport n° 379** : Aménagement et mise en accessibilité des gares de Calvi et l'Isula.

Mme la Président de l'office des transports, vous avez la parole.

Mme Flora MATTEI

Ce rapport a pour objet de soumettre l'approbation à l'Assemblée de Corse sur le programme d'aménagement de deux gares principales.

Ces dernières années, le réseau ferré corse a fait l'objet d'une modernisation, je le disais en remarque tout à l'heure sur le dossier précédent, d'une modernisation de son infrastructure au niveau des voies, des ponts, des tunnels. D'ailleurs les gares de Ponte Leccia, L'Isula au niveau des quais, et Vivariu, ainsi que la plupart des haltes périurbaines de Bastia et Aiacciu ont déjà fait l'objet d'une rénovation, notamment dans le cadre du FEDER.

Ainsi, neuf gares principales sont programmées au titre du PEI 4 ou du CPER sur la tranche 2015-2020 dans le volet intermodalité.

Il s'agit aujourd'hui d'engager la modernisation de deux gares supplémentaires, la gare de Calvi et de l'Isula, pour mettre en qualité les bâtiments, faciliter les conditions d'attente des voyageurs et de correspondances de ces mêmes voyageurs. Au niveau des bâtiments, installer de nouveaux équipements permettant de fournir des installations multimodales pour pouvoir avoir une information équilibrée et accessible au plus grand nombre, d'utiliser les systèmes de billettique en cours de déploiement sur les réseaux de lignes routières notamment, ainsi que des bornes d'information afin de garantir une intermodalité particulièrement efficace.

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation des gares de Calvi et de l'Isula est le suivant : on est sur un total de 1 230 500 € pour la gare de Calvi. Il s'agit de rénovation de quais, bâtiments. Nous sommes sur un montant moitié moins

important au niveau de l'Isula, 600 000 €, il n'y a pas la notion de quai, par contre le bâtiment va être entièrement réhabilité, pour un total final de 1831 000 €.

L'opération en termes de ventilation de financements, est prévue au titre du FEDER 2015-2021 selon la répartition suivante : contribution Europe 60 %, c'est-à-dire 1 098 600 €, 40 % pour la Collectivité de Corse à hauteur de 732 400 €.

En conclusion, je vous propose d'approuver le programme d'aménagement et de mise en accessibilité des gares de Calvi et L'Isula, d'approuver le plan de financement que je viens d'énoncer et enfin d'affecter les crédits nécessaires pour l'aménagement de ces deux gare et d'autoriser le Président du Conseil exécutif Corse à solliciter les demandes de subventions adéquates.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

M. Antoine POLI a souhaité avoir des précisions sur les montants inscrits dans la délibération.

Observant que dans le plan de financement, la part de la Collectivité de Corse s'élevait à 732 000 €, il a souhaité connaître les raisons expliquant l'affectation d'un montant de 1,4 M€ sur les 3,3 M€ disponibles.

M. Benoit MONTINI, a précisé que dans le cas d'espèce, le montant de 1,0986 M€ devait être entendu comme un financement s'ajoutant à d'autres financements d'opérations inscrites dans le cadre du plan de relance Europe.

Il a précisé que dans le cadre de ce plan, seules étaient présentées les opérations réalisables avant le 31 décembre 2023.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Paula MOSCA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paola MOSCA parce qu'elle est vice-présidente des chemins de fer de la Corse.

Il y a un rapport également de la commission des finances et de la fiscalité, vous avez la parole.

M. Joseph SAVELLI

Mme Serena BATTESTINI a regretté qu'il n'y ait aucune démarche écologique dans la rénovation des bâtiments, notamment au niveau des toitures où elle constate l'absence de photovoltaïque.

M. Benoît MONTINI a précisé que la démarche écologique se faisait au niveau des ateliers de maintenance, comme celui de Casamozza par exemple, où l'on a pu constater une autoconsommation importante.

En revanche, sur toutes les installations techniques, les services de la Collectivité de Corse réfléchissent sur la démarche écologique en termes d'isolation, de réduction et d'économie d'énergie, ainsi que vers l'information des voyageurs pour que soient privilégiés les déplacements durables.

Et c'est dans ce cadre-là que l'on pourra obtenir des financements européens pour l'amélioration du développement durable et la favorisation du transport modal sur le train qui est une des principales actions d'économie.

Mme Sandra MARCHETTI a fait observer que ces aménagements sur les deux gares de Balagne vont permettre de doubler l'accessibilité et au final, ce sera très favorable pour la microrégion.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je passe la parole aux groupes. Qui souhaite s'exprimer ? M. LACOMBE pour « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Mme la Présidente. Pour revenir sur l'observation relevée par Mme BATTISTINI, moi j'y adhère totalement et notre groupe aussi puisque c'est vrai que dans cette rénovation, on aurait pu se pencher plus sur l'aspect écologique et notamment quand on rénove des bâtiments comme celui-ci, ils doivent être producteurs d'énergie propre.

Donc je pense qu'aujourd'hui, même si cela n'a pas été fait ou pris en compte et s'il y a une réflexion qui est menée pour d'autres bâtiments, je dirai, nous sommes toujours à temps de corriger le tir et de le faire.

« *I Balanini sò abbastanza unti è fini* » pour redresser la barre au dernier moment et changer de voie, si je peux m'exprimer ainsi. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres interventions ?

M. Xavier LUCIANI

Rapidement, je vais dans la redite, mais c'est important de le souligner à nouveau.

Bien sûr, je crois qu'il y a une prise en compte qui doit être, pas seulement au niveau des chemins de fer, mais systématiquement un engagement dans le développement durable. L'intermodalité qui est évoquée, notamment par l'exécutif, me semble aujourd'hui une priorité absolue.

L'axe l'Isula-Rossa/Calvi, l'été, c'est un axe qui est relativement embouteillé, comme les entrées de Bastia et d'Aiacciu qui le sont aussi systématiquement toute l'année.

Moi je pense qu'aujourd'hui, et je salue le travail d'aménagement des gares et des voies, il doit y avoir un objectif pour soulager le trafic routier qui est saturé en période estivale pour la zone concernée, mais toute l'année pour les zones, et vous le savez quand vous rentrez sur Aiacciu è Bastia, site sempre ind'è un ungorgu in permanenza à partè di u numeru 4 di Baleone.

Donc, c'est important d'imager maintenant de passer à la vitesse supérieure, Mme la Conseillère, on est presque à réfléchir à des liaisons qui permettent un changement aussi de mentalité, de culture, parce que les Corses aujourd'hui, chacun a sa

voiture et les familles ont des fois plus de voitures qu'ils ne sont à la maison, même des voitures en plus, un 4X4 pour aller à la chasse, etc.

Donc, c'est important de changer là-aussi. Et ça s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus large qui est l'adaptation aux changements climatiques, je ne parlerai pas ici de bilan carbone, mais vous avez bien compris que le train fait partie des vecteurs importants de cette stratégie à mettre en place, il y a toute sa place. Aujourd'hui, il mérite même mieux, il mérite d'être développé et de devenir pratiquement l'un des grands moyens, en tous les cas, pour ma part je pense que c'est important, et le parking de l'Isula-Rossa et un bon témoignage. Un certain nombre de parkings mériteraient d'être agrandis et même aménagés, parce qu'il faut absolument habituer les gens, quand ils arrivent à Casamozza, par exemple, de rentrer à Bastia, non pas en voiture personnelle, mais peut-être avec ce moyen-là, un peu comme ailleurs. On a parlé tout à l'heure de vélo, de bicyclette, je pense qu'aujourd'hui on doit changer là-aussi de culture. En termes de déplacement, l'intermodalité ici prend tout son sens. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Louis POZZO DI BORGO pour « Fà populu in seme ».

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, je ne veux pas être dans la redite, simplement quelques éléments aussi sur la méthode qui a été employée pour ces études sur les gares notamment, mais sur les CCVU aussi. Effectivement, une démarche environnementale en ce qui concerne les CFC, ça a été dit et je le redis, ces gares-là ne présentaient pas de surface de toiture suffisante pour y intégrer aujourd'hui des panneaux photovoltaïques et donc de la production d'énergie, d'électricité.

Donc, le raisonnement va s'étendre sur l'intégralité des infrastructures des CFC. En l'occurrence, sur ces deux dossiers, la gare d'Isula et la gare de Calvi, il n'était pas possible d'y mettre du photovoltaïque. Ce n'est pas un oubli, c'est simplement une contrainte technique qui empêche ce mode de production d'électricité.

Pour revenir aussi sur la rénovation de ces deux gares, quand même dire que c'est une vraie plus-value aussi pour la région, pour la Balagne, aujourd'hui région touristique, parfois en difficulté. Avec ces deux outils structurants, ça permettra un meilleur accueil, non pas que des touristes, parce qu'on parle aussi de séduire au

quotidien les Corses pour emprunter effectivement, le chemin de fer et ainsi, on va dire, délester le réseau routier qui aujourd'hui est effectivement en souffrance, même si sur la Balagne, c'est plus avec le pic de la saison estivale qu'autre chose.

En tout cas, je dirai que la démarche engagée par les CFC prend tout son sens, le CCVU, donc les aires de croisement, que ça soit à Mezzana, sur Basanesa à Bastia, sur la Balagne. Donc nous sommes aujourd'hui dans une démarche raisonnée, dans une démarche qui réfléchit.

Alors, Xavier le disait, autant anticiper, autant peut-être décaler le rapport, je ne pense pas, ou ces travaux, simplement de dire aussi à Xavier qu'en matière ferroviaire, nous voyons le bout du tunnel, on a eu du mal à les traverser, mais aujourd'hui nous allons en sortir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, donc je vais repasser la parole à l'Exécutif.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente. Alors, je vais rebondir tout de suite sur les propos de M. POZZO DI BORGO pour aller complètement dans son sens sur la solarisation des toitures qui est une contrainte technique, c'est-à-dire que quand on n'a pas de surface suffisante, on ne peut pas faire ce genre d'installation. Ça, c'était le premier point, et c'est vraiment une contrainte technique qui avait fait blocage, en quelque sorte, sur cette décision-là.

Ensuite, je voulais également rajouter deux ou trois éléments sur le montage et sur l'intermodalité. On a pu réaliser, en tout cas faire ce projet de réhabilitation des gares dans le cadre aussi des REACT-EU, des fonds européens qu'on est allé chercher, la Présidente alors en charge des affaires européennes, pour pouvoir justement financer une bonne partie de ces réalisations-là.

Donc, dans les axes qui étaient particulièrement développés, c'était vraiment de la transition énergétique et la mobilité. Donc du coup, c'est vraiment un axe majeur et c'est un des axes que nous aimerions structurer pour les deux prochaines années, jusqu'à décembre 2023, date à laquelle les travaux pour favoriser la réparation de crise dans le contexte de pandémie du COVID 19 et préparer la relance numérique verte, résiliente de l'économie, donc se fera dans les meilleurs délais.

Ensuite, pour répondre à M. LACOMBE, je crois qu'il y avait d'autres précisions sur les différents abords et sur les bâtiments. Sachez que la réhabilitation se fait pour les bâtiments au niveau des toitures, au niveau de l'isolation et au niveau des menuiseries, ce qui fait que déjà le bâtiment est considéré comme bioclimatique, le plus possible, mais en tout cas, suivant certains principes de rénovation bioclimatique, et les conditions d'accès et les abords sont améliorés de fait.

Pour rebondir à la remarque de M. LUCIANI, l'intermodalité, c'est un axe fort et on montre bien que par application de ces crédits REACT-EU on va pouvoir aller plus loin dans ces démarches structurante, stratégiques pour justement inciter le plus possible les Corses à prendre les transports en communs, à prendre le train, plutôt que de prendre la voiture. Ça fait partie des mesures incitatives qui permettront de faciliter le changement de comportement, et on sait que c'est souvent très difficile de s'adapter avec les contraintes géographiques que nous connaissons en Corse. Mais en tout cas, nous œuvrons pour essayer de faire améliorer ces comportements-là. J'en ai terminé. Merci

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Mme la Présidente de l'office des transports. Je vais soumettre au vote ce rapport.

Le rapport n° 379, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité³

Absents : MM. Hyacinthe VANNI, Ghjuvan'Santu LE MAO et Paul-Félix BENEDETTI et Mmes Paula MOSCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

Nous passons au rapport suivant

* **Raportu n° 390 : Aghjustu n° 6 di prulungazione di a cuncessione di gestione è di sfruttera di u ritale ferratu di a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 390 : Avenant n° 6 de prolongation de la concession de gestion et d'exploitation du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse.**

Mme Flora MATTEI

Le rapport que je vais vous présenter a pour objet le projet d'avenant n° 6 à la convention d'exploitation de services et de gestion du réseau ferroviaire conclu entre la

³ Délibération N° 21/203 AC

Collectivité de Corse et la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, les Chemins de Fer de la Corse, pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2012.

Donc, nous sommes en 2021, l'avenant n° 6 proposé a donc pour objet de prolonger la convention d'exploitation de service et gestion du réseau ferroviaire de deux années supplémentaire, donc soit 24 mois, jusqu'au 31 décembre 2023 afin de pouvoir laisser le temps nécessaire pour pouvoir mettre en place ce nouveau statut juridique et d'ajouter une tarification liée à la réalisation notamment d'un parking payant à la gare de l'Isula.

En termes de commande publique et conformément aux différents articles qui y sont afférents, la prolongation de cette convention en vigueur se fonde sur les circonstances imprévues. La première chose, c'est la crise sanitaire du COVID débutée en 2020 que nous connaissons tous et qui nous a frappés de plein fouet ; les évolutions et incertitudes de la programmation des opérations d'investissements dans le contexte de modifications technologiques lourdes, on pourra y revenir plus tard, ont eu un impact dans le déroulement de la procédure de définition du nouveau mode de gestion.

En conséquence, cette procédure visant à définir et mettre en place la nouvelle entité juridique qui doit succéder à la Délégation de Service Public, ne pourra être achevée au 1^{er} janvier 2022, en conclusion demain.

Ces circonstances ne pouvaient être anticipées par la Collectivité de Corse, de fait.

Les recettes et les charges conventionnelles ne sont pas modifiées par rapport aux années précédentes.

En revanche, la prolongation de la durée initiale de la convention, a forcément un impact financier, qui équivaut au montant de la contribution forfaitaire versée et des recettes pour les deux années supplémentaires.

Cet avenant intégrera la tarification à appliquer sur le nouveau parking de la gare de l'Isula, c'est donc un parking qui a été financé par les CFC ; aménagement de ce nouveau parking situé à proximité immédiate du port de commerce

En conclusion, il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant n° 6 à la convention d'exploitation de services et d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer ledit avenant tel qu'il figure en annexe au présent rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a deux avis de la CDENAT et de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Pas d'observations des commissaires. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Paola MOSCA pour le vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Pas d'observations. Avis favorable de la commission. Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; absence de M. Hyacinthe VANNI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je donne la parole à qui veut la prendre. M. MELA pour « Un soffiu novu ».

M. Georges MELA

Mme la Présidente, M. le Président, je voudrais attirer votre attention sur les quelques difficultés susceptibles d'être rencontrées même si plusieurs motifs juridiques, comme on vient de les entendre, permettent une prolongation de cette DSP.

Je voudrais faire référence aux mêmes articles que vous venez de citer, en l'occurrence l'article L 31-35 1 du code de la commande publique qui précise que cela est possible à la seule condition qu'aucune modification sur la nature globale du contrat, et c'est le cas, ne soit susceptible de venir se greffer, que cet article auquel vous faites allusion vise également une des 6 hypothèses qui sont susceptibles de permettre cette modification de durée. Il s'agit bien entendu de l'hypothèse qui fait référence aux circonstances imprévues, article R 31-35 5, comme cela est précisé dans le rapport, qui précise qu'il s'agit des circonstances que l'autorité concédante ne peut prévoir.

Pour se conformer à cet article, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui fait référence à la crise sanitaire, comme vous venez de le préciser, qui a débuté en mars 2020.

Vous fondez donc cette prolongation de deux ans sur cette hypothèse et uniquement sur celle-ci.

Je sais par expérience que les services de contrôle sont vigilants sur les durées de prolongation qui sont proposées dans le cadre des DSP. Celle-ci n'échappera très certainement pas à la règle. Je pense donc qu'il serait préférable si vous envisagiez de vous fonder sur cette hypothèse de modification pour prolonger le contrat, de rencontrer les services de la préfecture pour leur démontrer que la crise sanitaire a véritablement perturbé la procédure de renouvellement de cette DSP.

Il n'est pas exclu que la préfecture refuse d'admettre la légalité d'un tel avenant car pour plus de sécurité, un an semblerait le maximum possible même si vous restez en dessous des 15 années qui vous sont accordées dans le cadre de ces prolongations.

Je sais aussi, pour être transparent avec vous, que vous avez été en possession d'un rapport établi par une association « Agir » qui a été établi le 12 mai 2021 et qui préconise cette durée. Au risque d'engager un nouveau rapport de force avec les services de l'État, je crois qu'on n'en est pas à un près à en juger par ce qui s'est passé hier, je vous conseille fortement de revoir cette durée qui, à mon avis, semble beaucoup plus pertinente, en tout cas, qui ne sera pas susceptible d'annulation et d'avoir un rapport à nouveau qui soit retoqué.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? M. POZZO DI BORGO pour « Fà populu »

M. Louis POZZO DI BORGO

Effectivement, nous sommes là dans la prolongation de la DSP ferroviaire qui va permettre aussi, puisqu'il peut y avoir discussion sur la durée, mais malgré tout derrière cette prolongation, il y a des actes forts envers le personnel notamment. Nous préparons une nouvelle entité juridique, il faut le dire, qui va sécuriser les emplois. Elle vient directement dans le droit-fil des travaux qui ont été présentés précédemment, les CCVU, la rénovation des gares, la multi modalité.

Aujourd'hui, quoiqu'il arrive sur la procédure, pour le transfert des personnels avec une nouvelle entité juridique, c'est 18 mois. On ne pourra pas aller en-deçà de ça. Il faudra bien intégrer cette durée-là. On pourra faire le transfert de la nouvelle entité juridique sous 18 mois, d'où la nécessité de prolonger sur 2 ans.

Nous devons motiver cette prolongation aussi par un changement de métiers, c'est-à-dire que l'évolution positive que connaissent actuellement les CFC, va engendrer forcément un changement de métiers, un changement d'approches, de matériels, de temps de travail puisque avec les CCVU, avec la centralisation sur Bastia de la gestion de tous les croisements, aujourd'hui sur 15 gares, demain peut-être sur 20 gares, il y aura forcément une évolution forte des métiers. Aujourd'hui, les agents des CFC ne feront plus le même métier demain. Donc, même chose, ça se fait dans le temps, ça se construit dans le temps.

La vraie question : est-ce que l'Etat aujourd'hui souhaite une nouvelle fois créer un rapport de force parce qu'on peut inverser la tendance aussi, ce n'est pas la Collectivité de Corse qui souhaite un rapport de force. Aujourd'hui, est-ce que l'Etat veut engager un rapport de force alors qu'objectivement, changement de métiers, transfert de personnels. L'attente aussi, il faut le dire, pourquoi y a-t-il aussi du retard ? L'attente de l'aboutissement des dossiers du PTIC. Changement du matériel roulant, nous n'avons pas de réponse. Aujourd'hui, le matériel roulant que nous connaissons, nous l'espérons tous, ne sera plus le même demain avec les CCVU et les nouveaux tracés. Si on veut aussi aller vers des modalités différentes sur les transports, il va bien falloir améliorer les moyens roulants. C'est ce que présente et propose aussi cette prolongation de DSP. Nous attendons aussi de la part de l'Etat, nous ne l'avons pas abordé hier, le sujet était assez grave sur la condamnation, le PTIC. On peut en parler rapidement ici aussi.

Toutes les collectivités, qu'il s'agisse des collectivités sur Ajaccio, Bastia, les Intercos, les communes, nous sommes tous dans l'attente d'un règlement bien clair sur le PTIC. Les CFS aussi, comment seront financés les futurs matériels roulants ? 30 % ? 40 % ? 70 % ? 80 % comme annoncé ? Nous sommes dans l'attente et les CFS sont dans l'attente d'où la nécessité d'avoir cette prolongation de DSP sur 24 mois et pas sur un an.

Ensuite, nous verrons bien les dispositions de l'Etat, peut-être du préfet sur cette proposition. Nous attendons, en tout cas, nous pensons, Mme la Conseillère exécutive, que c'est la bonne proposition et notre groupe vous soutiendra. Merci.

M. Georges MELA

Simplement pour répondre aux arguments qui viennent d'être développés, je parle de bras de fer avec les services de l'Etat, bien entendu parce que c'est notre autorité de tutelle, mais il nous appartient, pour les éviter justement et éviter à chaque fois d'incriminer l'Etat dans ce genre d'attitude, que nous soyons vigilants et que nous

appliquions de façon scrupuleuse le code de la commande publique. C'est lui qui exige ce que je viens de préciser.

Moi, je ne saurais trop vous mettre en garde pour l'avoir vécu à une certaine époque, surtout la vigilance qui est apportée, qui nous est demandée sur la prolongation des DSP. Après, libre à vous de prendre les initiatives que vous souhaitez prendre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? M. MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Présidente.

J'ai entendu tout à l'heure mon collègue, Louis POZZO DI BORGO, sur la nécessité d'avoir également une vision beaucoup plus globale de la stratégie de notre institution en matière de transport ferroviaire et tout à l'heure, le Président de l'exécutif également a fait part d'un certain nombre de réflexions que nous connaissons, qui sont inscrites dans des programmations ici, mais également dans d'autres collectivités, notamment dans l'EPCI dont j'assume la présidence qui est doté d'un plan de déplacement urbain qui laisse toute sa place au transport ferroviaire, notamment en vue de basculer dans de nouvelles mobilités, mais également pour un aménagement du territoire qui mute pour laisser toute cette place à ces transports ferroviaires.

Je le dis très clairement puisqu'il a été question également du positionnement dans les dispositifs notamment financiers, et le Président POZZO di BORGO l'a rappelé à l'instant, notamment sur le PTIC.

Bien naturellement que sur des programmations exceptionnelles visant à rattraper des retards historiques, il serait pour le moins surprenant que le réseau ferré n'en fasse pas partie. Ce serait à mon avis rater le train, pour ne pas ajouter une note d'humour et de jeu de mot. Donc, oui, vous pouvez compter très clairement sur le groupe que je préside pour aller dans ce sens. C'est un sens de progrès pour la Corse, c'est un sens qui est très clairement établi.

Par ailleurs, je le pense aussi, il y a toute la question foncière, notamment sur la ville dont je suis le maire, qui doit à un moment dans l'optique de l'aménagement du territoire, être au centre du jeu.

Je rappelle que sous la mandature de Paul GIACOBBI, dans le programme d'investissement qui avait été défini, il y avait l'entrée de ville, mais également tout ce qu'on appelait « le projet fond de baie ». Je sais que cela a été évoqué sous la précédente mandature par les anciens membres de la majorité, avec des questions qui avaient été posées à la présidence de l'exécutif.

Moi, j'appelle de mes vœux que nous nous réunissions le plus rapidement possible avec l'ensemble des acteurs, parce que vous avez également la partie maritime avec la chambre de commerce et d'industrie de Corse, pour définir des orientations, voire même créer des structures, ce que j'appelais de mes vœux pendant la campagne électorale. Vous avez des SEM d'aménagement qui peuvent très bien demain mettre autour de la table les différents acteurs pour être en capacité, premièrement de créer les conditions de nouvelles mobilités, de nouvelles modalités, et également de concevoir ensemble, puisque nous sommes liés en tant que propriétaires fonciers, les aménagements de demain pour les villes concernées.

Sur ce que vient de rappeler Georges MELA, nous sommes dans une position de prudence pour sécuriser au maximum les décisions qui sont prises ici et ne pas mettre, demain, la Collectivité devant des difficultés.

Pour ma part, à titre indicatif, la semaine dernière j'ai reçu pas moins de 5 ou 6 courriers de contrôle de légalité en tant que maire d'Ajaccio. Ça va des contrats sur des agents à des décisions de commandes publiques qui ne sont pas forcément mirobolantes d'un point de vue de leur montant.

Nous savons aujourd'hui que ce contrôle de légalité est une réalité, il est pour les maires, il est pour les présidents d'intercommunalités, il est également donc pour l'exécutif et l'ensemble des politiques publiques qui sont menées.

C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas participer au vote, non pas que nous soyons contre des stratégies qui sont évoquées et dessinées par l'exécutif dans leur intégralité, mais nous voulons véritablement vous mettre en garde par rapport à la commande publique et par rapport aux règles qui s'imposent à nous.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ? M. ANGELINI pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

J'ai bien entendu ce qui a été dit par notre collègue Louis POZZO di BORGIO, un peu plus tôt par Georges MELA ou par Laurent MARCANGELLI.

Il y a une analyse sur le fond qui me paraît convergente, on ne va pas refaire le débat dans sa totalité sur l'opportunité stratégique, la nécessité de prolonger par l'avenant proposé, la convention, etc. Donc, il n'y a pas de sujet là-dessus sur l'opportunité pour nous d'abonder dans un sens commun en faveur d'un aménagement ferroviaire du territoire et plus généralement d'un développement de ce moyen de transport.

En l'état, il y a simplement 2 points qui nous interpellent. Le premier, ça a été dit, c'est la durée de la convention. Effectivement, j'ai bien entendu les arguments qui ont été avancés par les uns et les autres, et je ne note pas pour ma part dans ceux avancés par Louis d'antinomie ou d'opposition avec ceux mis en exergue par Georges MELA. Je crois que la prudence consisterait effectivement, si l'on voulait sécuriser les choses du point de vue de l'Assemblée délibérante que nous représentons, à valider une durée de convention d'un an au prétexte seul ou non du COVID qui suffirait dans une large part à fonder, y compris au plan du droit, la décision politique que nous prendrions.

2 ans en l'état, je parle y compris en tant que maire et aux côtés de ceux qui ici en sont ou en connaissent les réalités, de ce que j'ai pu lire ou réaliser, ça me paraît compliqué à tenir juridiquement, même si j'entends les retours de 18 mois, etc. Il n'y a pas de problèmes. Mais sur la durée intrinsèque de prolongation que vous nous proposez, je pense, on est dans un débat ouvert, qu'il y a un problème.

Sur l'EPIC, il a été beaucoup question dans les travaux internes au CFC de la mise en œuvre de l'EPIC, peut-être faudrait-il, y compris en termes de perspective, y faire référence de manière plus explicite et plus forte puisque c'est, me semble-t-il et de l'avis de ceux que nous avons interrogés à l'aune des dossiers proposés, un élément stratégique de la réflexion à engager et qui lui aussi permettrait de consolider la réflexion globale et d'abonder l'engagement de le soutenir qui consisterait à revoir la durée, les objectifs qui sont assignés au présent rapport.

Une référence peut-être plus directe à la question d'EPIC et surtout ramener, si on en est encore capables, la durée de la convention à un an, ce qui nous paraît juridiquement plus soutenable et plus juste sans porter atteinte aux objectifs évoqués et dont je redis qu'ils ne me paraissent pas contredits ou contrariés par la réduction à une telle durée. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais repasser la parole à l'exécutif. Je pense que dans un premier temps, c'est Mme la Présidente de l'office des transports qui va s'exprimer.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente.

Quelques réponses pour revenir sur les propos de M. MELA.

J'ai parlé des hypothèses COVID, mais j'ai aussi parlé des contraintes techniques sur les différents éléments liés à la CCVU qui va être mise en œuvre dans les prochaines années. Le décalage de signature du PTIC qui fait partie aussi des imprévus. La mise en place en phase opérationnelle d'ailleurs de la billettique unique. Ça fait partie aussi des éléments qui font que forcément ça prend du temps. Il va y avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage qui va venir pour notamment nous aider et nous accompagner sur la considération de la future entité juridique, tout comme la procédure de portage des transferts de personnels. La durée de procédure peut dépasser les 18 mois, c'est pour ça que nous avons fait cette simulation-là.

Ensuite, il faut savoir qu'on a établi un cahier des charges précis qu'on va transmettre à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en place ce statut, mais aussi l'après. Donc, on ne parle pas encore d'EPIC, on parle juste d'une entité juridique, pour l'heure en tout cas, étant donné qu'on va être accompagnés pour définir de manière très claire et précise du devenir, en termes de statut juridique, des CFC.

La remarque de M. POZZO di BORGIO était très judicieuse pour vraiment appuyer la sécurisation des emplois des CFC dans la transition de ce statut juridique et dans son évolution très importante et nous nous y attachons.

Enfin, au niveau de la question de M. MARCANGELI, pour le foncier, juste un point de détail mais qui figure dans le rapport, il faut aussi mentionner le parking qui a été réalisé, parking de 200 places, 3000 mètres carrés. C'était un foncier qui appartenait à la Collectivité et qui était jusque-là inutilisé, à proximité directe des commerces pour justement essayer toujours d'inciter à venir se garer et avoir des comportements différents dans la façon de se mouvoir tout simplement en Corse.

Je pense que j'ai repris la même remarque qu'a faite M. ANGELINI sur cet EPIC, le statut juridique en tout cas et sur le délai des 24 mois.

Je pense que M. le Président va compléter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais répondre à ce souci légitime exprimé à la fois par Georges MELA et Jean-Christophe ANGELINI.

Avant cela, rappeler, nous l'avons tous en tête, que cette prolongation de délégation de service public, elle s'inscrit aussi dans la vision stratégique que nous portons pour les chemins de fer de la Corse. Je saluais tout à l'heure, le directeur, les personnels. Ça, c'est un vrai choix politique.

Aujourd'hui, on a une structure, vous le savez, qui, au plan financier, est équilibrée parce qu'il y a une contribution importante de la Collectivité de Corse, tous les ans 23,5 millions euros nonobstant les efforts qui ont été faits pour développer les recettes, les efforts qui se poursuivent, y compris en essayant de chercher de nouveaux marchés pour les chemins de fer de la Corse, de nouvelles activités, je pense notamment au fret dans différents domaines. Il y a la mise à niveau des infrastructures, ça a été dit ; il y a la politique sociale qui est menée. Donc, tout ça, c'est un projet stratégique qui a besoin de temps, et je viens à la réponse.

Dans cette affaire comme dans d'autres, il ne s'agit pas de rechercher un bras de fer avec l'Etat. Je prends l'exemple qui vient de passer sur la prolongation des concessions consenties à la CCI, nous avons une durée qui avait été arrêtée. Nous en avons parlé avec l'Etat. Celui-ci a voulu la réduire. Nous avons des arguments juridiques et le débat est en cours. Donc, il y a un point de départ dans une proposition et puis après, il y a une négociation qui se fait avec le contrôle de légalité.

Dans cette affaire, ce que je voudrais dire, c'est que la durée de 24 mois est corrélée à des éléments qui sont des éléments objectifs et incompressibles. Qui peut savoir aujourd'hui, quand nous allons signer le PTIC et quels seront les montants des financements que nous obtiendrons au titre du PTIC ? Nous ne le savons pas. Personne ne le sait. Or, ces éléments-là sont des éléments décisifs de l'équilibre du futur contrat. Première remarque.

Deuxième remarque, il y a en filigrane la volonté de faire, en tout cas l'hypothèse très forte sur laquelle nous avons déjà travaillé, et les uns, et les autres, la réflexion sur l'évolution du statut des chemins de fer de la Corse et notamment une piste qui est en l'état investiguée avec attention et même privilégiée, celle du passage à un statut d'EPIC. Il y aura des délais incompressibles en ce qui concerne le portage des personnels, ça a été dit.

Donc, je pense que nous n'avons pas à nous autocensurer alors même que nous sommes exactement dans les clous prévus par les textes pour justifier et la prolongation de la délégation de service public, et la durée de celle-ci.

J'ajoute un dernier argument qui est essentiel : l'esprit de la loi sur le fait d'encadrer très étroitement et de façon très rigoureuse la durée de la prolongation, c'est le fait ne pas soustraire au marché et à la possibilité d'acteurs de se positionner, une activité. Là, il n'y a personne qui peut être lésé par le fait que la délégation de service public soit prolongée de 18 ou de 24 mois. Qui est l'opérateur qui pourrait venir se positionner pour exploiter les chemins de fer de la Corse ? La SNCF ? Elle nous a donné le bébé dans un état, c'était un avorton ! Avà cummencia à esse campatoghju u ciucciu, avà ci vole allivà lu è ci vole à fà lu corre.

Donc, sur cet aspect-là, je vous dis, votons en l'état la délibération, on ira à la discussion très tranquillement, la discussion qui est technique, qui est argumentée et comme je ne doute pas que la préfecture regarde avec un œil toujours bienveillant les démarches de la Collectivité de Corse, je suis certain d'une issue favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sur ces mots d'optimisme, nous allons soumettre au vote le rapport. Qui est contre ? Il y a des gens qui sortent qui entrent, on est en séance de vote et donc, on n'entre plus, on ne sort plus et on fait les décomptes comme il se doit.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? L'avenant est adopté.

Le rapport n° 390, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité⁴

POUR : Fà Populu Inseme : 30

NPPV : Un soffiu novu : 17

Abstentions : Avanzemu + Core in fronte : 13

Absents : M. Hyacinthe VANNI et Mmes Paula MOSCA et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je me permets de remercier Mme la Présidente de l'office des transports pour la présentation de ce bloc de rapports relatifs au ferroviaire. Je remercie pour leur présence les CFC, le directeur, les personnels. On vous remercie aussi pour tout le travail que vous réalisez. À ringrazià vi.

⁴ Délibération N° 21/204 AC

Nous allons maintenant en accord avec le Conseil exécutif passer au rapport sur l'aménagement du territoire, ce qui nous semble beaucoup plus cohérent sur le plan thématique, si vous en êtes toujours d'accord.

C'est Julien PAOLINI, Président de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

* **Raportu n^u 401** : Metudu rilativa à l'analisi cumpleta di i risultati di u PADDUC è di a so appigazioni, in particulari i so effetti in quantu à l'ambienti.

* **Rapport n° 401** : Méthode relative à l'analyse globale des résultats du PADDUC et de son application notamment du point de vue de l'environnement

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers territoriaux, avant de rentrer dans le fond de ce rapport, je souhaite pour éclairer nos débats, rappeler quelques éléments qui me semblent importants relatifs aux compétences de notre Collectivité en matière notamment d'aménagement du territoire.

Ces compétences qui nous ont été confiées dans le cadre du code général des collectivités territoriale et qu'on pourrait qualifier, en tout cas c'est ce que je ferai, de régaliennes en ce qui concerne la planification territoriale, en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des grandes infrastructures de transport et régaliennes en ce qui concerne la définition des orientations stratégiques en matière d'urbanisme.

Ainsi en 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, le fameux PADDUC, un document dense, parfois complexe, plus de 3 000 pages. Je discutais hier avec certains élus qui ont siégé à l'époque, 5 ou 6 ans de travail, d'élaboration du jour où il a été décidé d'élaborer ce document jusqu'au jour où il a été voté par cette Assemblée. Le PADDUC est un document qui a été voulu comme un véritable projet de société pour les 25 prochaines années, en gros à l'horizon 2040 et qui couvre, c'est important de le souligner, de multiples aspects, aussi bien l'économie que le tourisme, l'agriculture, l'environnement, le transport, la culture, la langue ou encore le sport.

Pourtant, depuis son adoption, dans l'opinion publique et peut-être aussi chez un certain nombre d'élus, ce PADDUC a été souvent, je dirai presque malheureusement, limité aux seules questions d'urbanisme, voire réduit à la question de la destination des sols, voire même de la constructibilité.

En 2015 également, les élus de l'Assemblée de Corse ont souhaité que ce PADDUC ait une certaine faculté d'adaptation. Ça a été acté comme une nécessité, une nécessité afin de répondre aux évolutions législatives et réglementaires, elles ont été nombreuses depuis 2015, mais aussi une faculté d'adaptation pour répondre aux transformations sociétales. Là encore, je crois qu'on peut dire que la société de 2015 n'est pas tout à fait la société de 2021, d'autant plus après avoir traversé ces 2 dernières années, la crise sanitaire et économique que nous avons connue.

Pour revenir plus précisément sur ce rapport, préciser que le Code général des collectivités territoriales que j'évoquais, confie au Conseil exécutif le soin de réaliser une analyse des résultats de l'application du PADDUC, notamment ses effets sur l'environnement, dans cette perspective et cette nécessité de pouvoir adapter le document au fur et à mesure de son application dans le temps.

Cette étape d'évaluation est un préalable obligatoire avant d'envisager une éventuelle évolution du document. Je crois que c'est un point important pour éclairer nos débats, une étape indispensable afin d'envisager une évolution du document.

L'objet du présent rapport n'est nullement de fixer les conditions éventuelles d'une révision ou d'une modification du document. Un tel débat, si demain les élus de l'Assemblée décident de l'aborder, il me semblerait qu'il serait à la fois prématuré, probablement inapproprié, simplement à la lecture des textes qui s'imposent à nous aujourd'hui.

La méthodologie qui a été confiée par le législateur au Conseil exécutif, nous n'avons pas voulu la limiter au seul Conseil exécutif. La volonté a été d'y associer l'ensemble des acteurs à ce process d'analyse, mais j'y reviendrai.

Le présent rapport propose une méthodologie qui se décline sur 3 niveaux. Le premier niveau, la définition du périmètre de l'analyse et les champs de l'évaluation. Le deuxième niveau, l'organisation du travail, à la fois en interne, c'est-à-dire au sein de la Collectivité de Corse et des offices et agences, mais aussi en externe avec les autres institutions. J'y reviendrai. Enfin, le troisième et dernier niveau, la proposition d'un calendrier pour réaliser cette analyse dans une période raisonnable.

Une fois qu'on a proposé cette méthodologie, rappeler également qu'en 2015, les élus de l'Assemblée de Corse ont souligné parmi tous les éléments du PADDUC, un élément qui est essentiel : c'est le juste équilibre, la volonté d'allier à la fois la cohésion de la société, le dynamisme de l'économie et la protection de l'environnement.

On voit bien ici que réaliser une analyse globale du PADDUC qui ne se limiterait qu'aux questions environnementales ou qu'aux questions d'urbanisme serait réduire l'exercice et ne permettrait pas d'avoir une vision plus globale telle qu'elle est formulée dans le Code général des collectivités territoriales.

Maintenant, après 6 ans d'application du PADDUC, 2015-2021, on peut s'interroger sur plusieurs choses. Plusieurs questions se posent aujourd'hui aux élus de l'Assemblée de Corse : quels effets a produit le PADDUC après 6 ans d'application, aussi bien les effets bénéfiques que les éventuels impacts négatifs ? D'où la nécessité d'avoir cette analyse globale pour y répondre. Quels changements aujourd'hui sont nécessaires ? Des changements sont-ils nécessaires ? Les modifications sont-elles indispensables ne serait-ce qu'au regard des évolutions législatives et réglementaires intervenues entre 2015 et 2016 et qui s'imposent probablement à nous ? Autant de questions auxquelles nous allons devoir répondre, mais répondre de manière objective. Et pour répondre de manière objective, il faut que nous puissions disposer d'un diagnostic fiable et de données incontestables pour justifier et aiguiller les choix, pour les rendre acceptables avant d'envisager une éventuelle modification, révision partielle, complète ou tout autre type d'évolution du PADDUC.

D'un point de vue du périmètre et des champs d'évaluation, ce que propose le Conseil exécutif, c'est de se concentrer autour des 3 grands volets du PADD. Je rappelle le PADD, c'est le projet d'aménagement et de développement durable d'environ 300 pages qui fixe un certain nombre d'orientations stratégiques, je vais y venir. Pourquoi les 3 volets du PADD ? Comme je le disais précédemment, pour ne pas se limiter aux seules questions environnementales. Les 3 volets du PADD déclinés en 14 orientations stratégiques.

Premier volet intitulé « faire société » décomposé en 3 orientations stratégiques. Je ne vais pas bien sûr les détailler, mais je crois qu'il est important de rappeler ces éléments-là pour la parfaite information des conseillers. Orientation stratégique n° 1 : combattre les inégalités ; orientation n° 2 : relative à la culture, à la langue et au patrimoine ; orientation n° 3 : le sport.

Nous avons souhaité rajouter, dans le cadre de cette analyse, une quatrième orientation stratégique à ce volet n° 1 « faire société » relative au foncier et à l'accès à la propriété qui n'était pas identifiée comme telle dans le PADDUC de 2015, même si elle

était bien sûr sous-jacente dans les différentes orientations stratégiques qui avaient été définies à l'époque, au vu de l'importance de la problématique lorsqu'on s'intéresse à la question notamment de la spéculation.

Deuxième volet qui traite plus spécifiquement de la question économique autour de 4 orientations stratégiques : l'agriculture, le tourisme, le BTP, l'économie sociale et solidaire auxquels on pourrait rajouter aujourd'hui, en 2021, l'économie circulaire qui n'était pas forcément à la « mode » en 2015.

Enfin, troisième et dernier volet qui est probablement le plus dense, celui relatif à l'aménagement et à l'environnement décliné en 7 orientations stratégiques : les zones urbaines, les infrastructures et les équipements, notamment de transport, l'urbanisme, l'environnement, les zones côtières et littorales, orientation n° 13, les espaces agricoles, les fameux ESA qui sont cartographiés dans le livret suivant. Enfin, la dernière orientation relative à l'intérieur et à la montagne auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Ces orientations stratégiques sont ensuite déclinées en objectifs opérationnels, détaillés auxquels sont rattachés différents indicateurs. Voilà la configuration globale de ce PADD.

Lorsqu'on examine ces 3 volets et les 14 orientations stratégiques qui en découlent, on voit bien que ces missions ne relèvent pas uniquement de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie, ou de l'office des transports. Ces missions relèvent bien de compétences et de missions exercées à la fois au sein de la Collectivité de Corse, mais aussi des différentes agences et offices. Parfois, elles sont mêmes exercées conjointement.

Ce travail d'analyse va nécessiter de travailler en parfaite collégialité et en transversalité au sein du Conseil exécutif, voire même au-delà puisque sur certaines questions, ne serait-ce que les services de l'Etat, sont bien entendu directement concernés.

Au niveau du champ de l'évaluation, afin de ne pas se limiter seulement au PADD mais regarder aussi un peu plus loin comment ça se traduit d'un point de vue cartographique, voire au niveau des orientations réglementaires du PADDUC, les champs d'évaluation concerneront également le livret 3, donc le schéma d'aménagement territorial, c'est-à-dire la traduction spatiale, cartographique pour le dire plus simplement, des orientations stratégiques du PADD.

Enfin le livret 4 qui définit les grandes orientations règlementaires de la destination notamment des espaces.

Cette analyse portera également sur des questions de lisibilité, d'interprétation et de structuration des différents documents. Il a souvent été reproché au PADDUC d'être trop dense, trop complexe, un peu inaccessible. C'est probablement vrai sur certains aspects, et donc un travail peut-être de simplification ou de sensibilisation, de vulgarisation du PADDUC pourra être envisagé.

Notre aspect relatif à la concrétisation des objectifs efficients en 2015, en s'appuyant sur des indicateurs qui avaient été définis à l'époque, un travail de suivi.

Enfin, dernier point, je crois que c'est peut-être le plus important, l'application du PADDUC aussi bien au niveau juridique que technique. Par exemple, au niveau juridique, cette analyse pourrait concerner et concernera d'ailleurs l'évolution de l'urbanisme dans les communes en fonction de l'avancée de leurs documents d'urbanisme, à savoir comment a évolué l'urbanisme dans les communes au RNU (règlement national d'urbanisme), dans les communes ayant une carte communale ou dans les communes ayant un PLU et surtout, comment a évolué l'urbanisme en fonction de la compatibilité de ces documents d'urbanisme avec le PADDUC parce qu'encore aujourd'hui, un certain nombre de documents d'urbanisme ne sont pas rentrés en compatibilité avec le PADDUC, malgré l'obligation qui avait été faite à l'époque de le faire dans un laps de temps de 3 ans. Donc, un constat sur ce point.

Autres éléments recensés, je crois que c'est fondamental, les différentes évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2015, elles ont été nombreuses. Notre député, Jean-Félix ACQUAVIVA, le sait mieux que quiconque, les lois ALUR, les lois ELAN, plus récemment, les lois climat et résilience qui auront un impact considérable sur le PADDUC et sur la mise en conformité avec ces textes supra, si demain votre Assemblée décidait d'une évolution du document.

Enfin, d'un point de vue technique, c'est-à-dire d'utiliser les cartographies établies en 2015, par exemple sur les espaces stratégiques agricoles, mais pas seulement. Souvent, aussi, le PADDUC renvoie uniquement aux espaces stratégiques agricoles. Les espaces stratégiques dans le PADDUC, ils sont multiples : les espaces naturels sensibles, les espaces proches du rivage, les secteurs d'enjeux régionaux, autant de secteurs dont on a fait la photographie en 2015 et qui sont peut-être aujourd'hui une évolution qu'il convient d'analyser.

Enfin dernier point, je crois qu'ici chacun d'entre nous y est sensible, l'évolution de la consommation foncière. Quand je parle de consommation foncière, je

parle d'artificialisation des sols, voire pour reprendre un terme qu'on a entendu récemment, de littoralisation de la Corse, notamment d'un point de vue des problématiques environnementales, d'évolution de la tâche urbaine notamment. Ça fait écho à la loi dont je vous parlais précédemment, « climat et résilience » qui a été adopté en août 2021 et qui prévoit le zéro artificialisation net.

Dernier point du champ de l'évaluation, et peut-être l'un des plus importants, évaluer les dispositifs que nous avons nous-mêmes mis en œuvre depuis 2015. Je vais en citer certains, ça a été souvent évoqué notamment par Jean-Christophe ANGELINI suite à la présentation des rapports d'Alex VINCIGUERRA, celui du SRDE2I adopté après 2015, sur le plan montagne, sur le schéma d'aide en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti », sur le règlement d'aide aux communes, sur le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, autant de schémas, de programmations, de règlements d'aide dont il convient de mesurer aujourd'hui, précisément l'efficacité et leur cohérence avec les orientations stratégiques du PADDUC. Voilà pour le périmètre et les champs de l'évaluation.

Au niveau plus organisationnel, il est proposé dans ce rapport que ce soit la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité et l'agence d'urbanisme qui pilotent ensemble cette procédure d'analyse, en y associant bien sûr les différentes directions opérationnelles de la Collectivité, des agences et offices.

Au-delà de cette approche interne, un peu technique, le Conseil exécutif souhaite y associer pour co-construire cette analyse, l'ensemble des acteurs des forces vives, les élus, notamment les maires, l'Etat et ses services, les associations notamment de défense de l'environnement, mais pas seulement, la Chambre des territoires, le CESEC, l'Assemblea di a giuventù. A cet effet, je présenterai par la suite, je pense qu'il vaut mieux pour bien clarifier le débat et éviter toute confusion, de présenter ces rapports disjoints, mais j'y reviendrai. Donc, je proposerai par la suite, dans le second rapport, la création d'un conseil d'aménagement d'urbanisme de Corse.

Dans cet esprit de co-construction, nous avons déjà rencontré, discuté avec la Chambre de territoires, les associations des maires et les associations de défense de l'environnement dans le courant du mois d'octobre et de novembre.

Terminer en vous disant que si cette méthode d'analyse globale est approuvée par votre Assemblée, d'ici la fin du mois, nous pourrons créer des comités techniques en charge de cette analyse au sein de la Collectivité de Corse. Nous aurions pu le faire au sein du Conseil exécutif, en cercle restreint. Nous avons décidé de vous proposer une méthodologie, qu'on la valide ensemble avant d'engager cette procédure.

Il est proposé ensuite une étape intermédiaire en février 2022, dans trois mois, pour présenter une première synthèse. On peut dire que le calendrier est trop ambitieux, etc., on y reviendra, une première synthèse intermédiaire en intégrant différentes contributions, des institutions externes à la procédure, la commission du développement économique par exemple, la Chambre des territoires qui a une commission dédiée en son sein sur ces questions d'aménagement du territoire et de développement durable, le CESEC, les différents syndicats, les chambres, etc.

L'objectif, vous l'avez compris, c'est de présenter l'analyse globale à votre Assemblée en mai 2022, dans quelques mois. Au terme de cette analyse, j'insiste particulièrement sur ce point, une éventuelle évolution du PADDUC pourra être proposée par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse. A ce moment, il conviendra de préciser, si nous décidons d'une modification du PADDUC, d'une révision partielle ou complète, de définir la procédure choisie, les champs de l'évaluation et les modalités d'association des différents acteurs. Il ne s'agit pas aujourd'hui de lancer une révision du PADDUC et d'élaborer déjà les dispositifs de la consultation citoyenne. Le temps viendra de construire ensemble, avec l'ensemble de la société corse, un cadre pour définir les contours de la consultation des parties prenantes des citoyens, donc une consultation très élargie, si bien sûr votre Assemblée de Corse décide, demain et non pas aujourd'hui, d'une future évolution du PADDUC, sachant qu'on s'inscrit sur ce dossier-là dans le temps relativement long, au moins de la mandature.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'agence d'urbanisme.

Il y a un rapport de la CDENATE. Je vous passe la parole, Mme la rapporteure.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, consciente de l'importance du dossier et de l'ampleur de travail à produire en raison de la complexité du sujet, a dans un premier temps souhaité se voir préciser la nature de ce qui devra être livré en 2022, à savoir une analyse de la situation qui conduira à décider, soit d'une révision, soit d'une modification du PADDUC.

Elle s'est assurée ensuite que le Schéma d'aménagement de la mer (annexe IV) serait intégré à l'analyse, ce qui lui a été confirmé par l'exécutif.

Relatant l'idée reçue selon laquelle le PADDUC serait présenté comme le document d'urbanisme supra, elle s'est inscrite en faux, estimant que l'examen de ce rapport pourrait constituer l'occasion de clarifier son positionnement comme document stratégique de développement de la Corse.

A ce titre, elle a souhaité savoir s'il était envisageable de dissocier l'aspect urbanistique du PADDUC du reste du document.

Elle a également évoqué la nécessité de capitaliser les travaux intermédiaires qui ont d'ores et déjà été réalisés tels que la révision de la cartographie des ESA ou l'évolution législative.

Elle a alerté l'exécutif, eu égard à la complexité du document, sur la nécessité de constituer des groupes de travail avec des personnes déjà sensibilisées au sujet et dont le nombre serait resserré.

Revenant sur la question du PADD et sans préjuger des résultats des analyses, elle s'est interrogée sur la nature des changements, hors partie urbanisme, qui pourraient éventuellement intervenir.

Concernant le PADD, le président Julien PAOLINI a rappelé la nécessité d'établir un diagnostic des orientations stratégiques, estimant que toutes ne relevaient pas du même niveau. A ce titre, il a fait valoir sa préférence en faveur d'une réflexion à la fois pour simplifier mais aussi définir ce qui revêt effectivement un caractère stratégique. Ainsi, il s'est interrogé sur le caractère stratégique de certaines thématiques, telles que la relance du secteur du BTP, alors même que les problématiques foncières n'apparaissent pas.

Sur la possibilité de dissocier l'urbanisme des autres questions, cette demande lui est apparue comme délicate, dans la mesure où traiter le PADDUC sans évoquer ce pan important ne paraît pas envisageable.

Enfin, il s'est voulu rassurant, indiquant que les comités techniques regrouperaient uniquement des techniciens, dont les travaux objectifs de synthèse permettront aux élus de prendre des décisions éclairées, lors des commissions et de l'examen en séance de l'Assemblée de Corse, une fois intervenus les arbitrages du conseil exécutif.

Il a fait savoir que les inquiétudes de Mme MARIOTTI se comprenaient, la complexité des lois et règlements étant de nature à créer des points de crispation pour les élus, mais également pour les citoyens.

Pour autant, le souci d'aller à l'essentiel, s'il ne permet pas de dissocier les questions d'urbanisme, peut faire l'objet d'une attention particulière par le biais d'un focus très précis.

Pour sa part, la présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité mettre l'accent sur l'aspect urbanistique, qui est l'aboutissement d'orientations stratégiques, notamment au niveau agricole. Une bonne connaissance de ces orientations permet de comprendre de manière évidente la traduction sur le terrain et de fait les décisions en matière d'urbanisme, les aspects cartographiques n'étant pas à eux seuls suffisants pour comprendre la déclinaison sur le terrain et les projections à vingt ans.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a également interrogé l'exécutif sur l'articulation entre des problématiques de court terme (mise en compatibilité du PADDUC avec la loi Elan) et de plus long terme.

Par ailleurs, elle a précisé que sa proposition de scinder l'aspect urbanisme du reste était fondée sur les différentes temporalités qui doivent prévaloir dans la réflexion et le travail important qui est initié par ce rapport.

M. Jean-Philippe PERI, *Chargé de mission "assistance aux questions d'urbanisme et d'aménagement"*, a indiqué que l'objectif de l'analyse du PADDUC résidait principalement sur les critères qui vont sélectionner les usages des terres, avec par la suite une déclinaison en cartographie.

Pour illustrer sa réponse, il a indiqué que l'Assemblée de Corse sera interrogée sur une éventuelle remise en question des critères de base ou bien sur l'articulation entre le SCOTT et le PADDUC pour la définition des hameaux. Il conviendra en fait de définir des positions sur les grandes masses afin de déterminer si la révision devra être partielle ou totale.

Enfin, le président Julien PAOLINI a recentré le débat, indiquant que le questionnement de Madame MARIOTTI était un peu prématuré au regard de la démarche du rapport axée sur la définition de la méthodologie d'analyse et non sur la nature des évolutions du PADDUC. Une vision précise de la situation lui est apparue nécessaire pour répondre à ces questions.

Pour autant, il a fait valoir sa préférence pour la mise en œuvre d'orientations stratégiques permettant de favoriser un retour de la population au cœur de l'île et non plus une accumulation en périphérie des villes.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations du groupe « Un soffiu novu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA. Absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente.

Depuis 2015, c'est-à-dire l'adoption du PADDUC jusqu'à aujourd'hui, il s'est passé bientôt 7 ans puisque l'expérimentation aura lieu en 2022.

On en a entendu pendant toutes ces années parler du PADDUC uniquement dans l'opinion publique, dans la presse et même dans les débats ici, du foncier, avec des débats à n'en plus finir sur l'épaisseur du trait, sur les permis de construire délivrés dans des ESA apparemment inviolables mais qui l'ont été, sur les récriminations souvent justifiées d'un certain nombre de maires face à certaines absurdités. Donc, c'est PADDUC, plan du développement durable, moi, du développement, je n'en vois pas. Je vois simplement sur 7 ans une application, si on peut appeler ça comme ça, uniquement sur le foncier.

Maintenant, vous dites : on va faire une évaluation ; on va réunir des experts... Mais ce n'est pas la peine. Une évaluation, je vous la fais en 2 minutes : une évaluation, c'est 0. Si on prend le développement économique, qu'on met en parallèle les principaux indicateurs économiques de 2015 et les principaux indicateurs économiques d'aujourd'hui, il y a une aggravation. Au plan de la précarité, il y a une aggravation, au plan social, il y a une aggravation. Seul, le BTP s'en tire et tout le monde sait pourquoi : le béton qui coule à flot et plus côté bâtiment que côté travaux publics d'ailleurs.

Donc, je ne vois pas l'intérêt de faire une évaluation. Je vous le dis, en dix minutes, elle est faite, l'évaluation.

Alors, soit on fait un véritable plan de développement. L'agriculture, je n'ai pas l'impression que la situation se soit améliorée, je ne sais pas ce qu'en pense le Président de l'ODARC qui n'était pas là à l'époque d'ailleurs. Je n'ai pas l'impression que la situation se soit améliorée. Je n'ai pas l'impression que quoi que ce soit dans le domaine économique et social se soit amélioré.

Cette évaluation, vous la ferez bien sûr, mais je pense qu'elle ne va servir à rien. Je crois qu'il faut repartir complètement à zéro. Déjà, une grande partie du travail va consister à réévaluer les espaces agricoles compte tenu de ce qu'ont dit les maires, compte tenu de tout ce qu'on a évoqué précédemment. Mais l'évaluation, vous allez voir, elle ne va pas donner grand-chose.

Donc, je pense qu'à partir de très bientôt, il faut mettre en place un véritable plan de développement, avec une stratégie cohérente et pas l'ODARC qui travaille dans son coin, l'ATC dans le sien, l'office hydraulique dans le sien, etc., etc.

Soit, comme on l'a déjà dit, on a une convergence générale de tous les outils à mettre en place, à planifier, à fixer les objectifs, soit dans 10 ans, on en sera exactement au même point.

Donc, il est hors de question pour nous de cautionner ce type de démarche. J'en ai terminé, 3,24 minutes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, vous avez encore presque 7 minutes.

Marie-Thérèse, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

En préambule, je considère l'intervention de Paul QUASTANA extrêmement pertinente, mais de toute façon, il faut passer par là, il faut passer par cette analyse.

Je reconnais à Julien PAOLINI, c'est un bizutage lourd quand même, faire une analyse d'un document de 3 000 pages, alors on n'est pas là pour anticiper les conclusions de cette étape, mais c'est extrêmement difficile. Oui, il faut un document de planification, qu'il soit sur le modèle des anciennes DTA ou qu'on aille au-delà des schémas d'aménagement régionaux. Mais qui dit planification, c'est un vrai outil de planification, avec des secteurs bien déterminés et non pas des lettres au Père Noël avec des volets du PADD tellement fourretout, excusez-moi, que ça en devient pratiquement indéclinable.

L'objectif du PADDUC était de disposer d'un document de planification. Est-ce que cet objectif a été atteint ? Est-ce que le PADDUC a joué son rôle de document de planification attendu ?

Je te rassure, Julien, je ne vais pas anticiper, mais il faut quand même planter un peu le décor.

En septembre 2020, dans cet hémicycle, on avait déjà analysé et échangé sur un rapport qui parlait d'une première évaluation du PADDUC 2017/2019. Les premiers résultats qui ont été communiqués, on en avait tous plus ou moins convenus, étaient quand même aux antipodes des objectifs recherchés.

Un PADDUC réduit à un document d'urbanisme supra, la faute à qui ? On peut en parler. Quand on impose des échelles au 1/50 000ème et qu'on embête, et je suis polie, un maire à 2 m² près d'ESA, on peut se poser la question. On est revenu un peu – Jean, je te vois hocher de la tête – là-dessus, au début c'était clairement dans cette optique.

Un foncier de plus en plus cher. Des terres agricoles à potentiel, mais toujours en friche. Un déséquilibre territorial toujours plus accentué entre certaines communes du littorales et le reste de la Corse. Une flambée des contentieux. Alors, c'est bien beau de dire « il ne faut pas le limiter à un document d'urbanisme », qui dit « urbanisme » devrait dire « aménagement », là aussi on peut en parler. Malheureusement, c'est le constat.

Une flambée des contentieux, l'incapacité des communes à produire un document d'urbanisme qui se voudrait être un document d'aménagement bordé, une indépendance énergétique toujours au point mort. Vous voyez, je vais au-delà de mon dada habituel qui est l'urbanisme.

Alors, qu'est-ce qu'on a fait depuis un an, depuis ce bilan d'étape ? On a réactualisé plus ou moins bien (on n'est pas là pour polémiquer) une carte des ESA. On a regretté de ne pas avoir... Je vous rappelle que la loi ELAN avait conféré au PADDUC des nouvelles habilitations ; on n'en a pas tenu compte. On aurait pu déjà engager à minima une modification, puisqu'elle était possible, et non pas une révision ; c'est ce que le législateur nous avait accordé.

Alors, effectivement, c'est une obligation, six ans après, de procéder à cette analyse pour conclure mi-2022, parce que c'est objectif, au maintien, à la modification ou à la révision partielle ou totale.

Moi, je ne vais pas, même si c'est l'objet de cette méthode, critiquer la méthode, puisque oui il y a l'analyse, les travaux, le calendrier, puis mon Cher Julien, vous l'avez expliqué de façon posée et pragmatique. Par contre, il faut quand même capitaliser, et je vais être rapide, sur des erreurs à ne pas reproduire.

Avoir structuré, et vous en avez convenu – ça me fait bizarre de vous vouvoyer, mais c'est normal – un document autour de volets du PADD tellement fourre-tout, que ça en devient illisible et totalement inopérant. Il faut recentrer sur des priorités intelligibles.

Deuxièmement, avoir conçu un document tellement technique et théorique, un exemple aussi, sans avoir pris la peine de vérifier qu'il était déclinaison concrète sur le terrain.

Je vais prendre effectivement l'exemple de l'urbanisme, il y a aujourd'hui une trop grande différence entre le discours et la pratique. En Guyane, par exemple, le schéma d'aménagement régional est accompagné d'un guide d'utilisation ; ça aurait pu éviter tout un certain nombre d'approximations et de problèmes.

Après effectivement, et Paul QUASTANA le soulignait, on ne parle du PADDUC que comme d'un document d'urbanisme supra, mais pourquoi ? Parce qu'il y a une incohérence totale entre ce que se voudrait d'être le PADDUC, c'est-à-dire une indication et ce que les élus vivent au quotidien.

Je rappelle que quand on prévoit une échelle au 1/50 000ème qui est indicative, on n'oblige pas les élus à justifier la moindre centaine de mètres carrés d'ESA. Alors, après, ça va au-delà de l'urbanisme.

On a fixé 105 000 ha d'espaces agricoles, ils ont été recadrés à un peu moins de 103 000. On est tous d'accord sur le fait qu'il y eu des erreurs manifestes de cartographie. Je vous le demande et j'espère que sous cette mandature, on va sortir un peu de ce dogme du chiffre. Il faudra peut-être que ce PADDUC, dans le cadre de ses cartographies, se dise : qu'est-ce qui est plus important ? Est-ce que c'est 103 000 ha injustifiés et gelés, ou est-ce que c'est 80 ou 90 000 que l'on doit mettre en production ?

C'est bien beau de fixer des objectifs agricoles, et moi je suis vraiment extrêmement sensible sur ce sujet, mais encore faut-il avoir la politique agricole qui va avec, effectivement, et je dirai presque l'obligation de mise en production de ces documents.

Ensuite, moi je reproche une chose : on aurait pu avancer un peu. C'est qu'on a beaucoup attendu en se cachant derrière l'obligation réglementaire des six ans pour lancer, par exemple, des modifications. J'ai parlé de la « compatibilité » loi ELAN et PADDUC... A la Chambre des territoires, on l'a élargi, puisqu'on a maintenant « climat et résilience », excusez-moi je suis un peu triviale, qui nous tombe sur le dos, on a un peu attendu.

En conclusion, le calendrier fixé est très ambitieux, il faudra le tenir. Je rappelle, effectivement, que la démarche a été engagée en 2010, que cette assemblée a validé le document en 2015 et que 7 ans après, force est de constater qu'il n'a pas été appliqué. C'est vraiment l'enjeu de cette analyse : pourquoi n'a-t-il pas été appliqué ? Je vous rejoins absolument.

Je cite, dans le rapport, « dès novembre, les comités techniques devront être constitués », effectivement il va falloir aller vite, c'est un timing qui nous semble très contraint. Et j'anticipe ce que j'avais dit à l'occasion de la commission déjà à ce stade, qu'il y a diverses temporalités.

Il y a des priorités à courts termes. Les priorités courts termes, c'est effectivement l'urgence absolue à mettre en compatibilité, je ne sais pas si on peut appeler ça comme ça, le PADDUC avec la loi ELAN. Déjà, ça va nous aider et ça va évacuer tout un certain nombre de futurs contentieux.

Vous avez, je conclus, un chantier titanesque en face de vous : celui de toiletter ce document pour le rendre intelligible. Et ce que nous nous sommes dit en commission, c'est qu'on n'évalue pas la pertinence d'un document sur le nombre de pages. On l'évalue sur la clarté des objectifs, sur la possibilité d'être déployé, et surtout sur des indicateurs de mesure. C'est extrêmement compliqué à ce stade.

Donc, vous avez une contrainte : agir vite et agir bien.

Nous, on est peu réservés, on anticipe un peu sur le deuxième rapport, sur votre volonté de créer (excusez-moi j'avais compris que c'était le COUAC, finalement c'est le CAUC... remarquez, finalement, c'est mieux... ou pas mieux...). L'exercice est complexe.

Je m'adresse aux élus qui siègent aussi à la Chambre des territoires, on avait en place une commission avec des élus de tous bords extrêmement investis sur PADDUC, loi ELAN, on a vu, effectivement, malheureusement, qu'on a dû interrompre nos travaux face à la complexité de la chose.

Donc, nous, nous pensons déjà que l'AUE est la direction transversale par excellence qui serait à même probablement de coordonner le travail de chacun.

Don, associer tout le monde, oui, mais attention à ne pas associer trop de monde, parce que le sujet est éminemment complexe et on risque de se retrouver toujours avec la même rhétorique.

Donc, je l'ai dit, votre bizutage, Cher Julien, est lourd, et nous vous souhaitons courage et méthode dans votre mission.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous en prie.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, Cher Julien,

Ayant une petite part de paternité dans la rédaction du PADDUC de 2015, j'ai été heureux d'entendre les propos de Julien quand il dit que le PADDUC n'est pas un simple document de cartographie, mais c'est un vrai document politique qui doit déterminer toutes nos politiques. Et là, je rejoins Paul QUASTANA, nous avons failli.

Nous avons failli parce que... Je prends un exemple.

J'avais doublé difficilement le PADDUC d'un Agenda 21. Cet Agenda 21, j'y reviens toujours, c'est ma marotte, il y avait un outil que notre administration aurait dû mettre en place pour appliquer nos politiques : c'était l'éco-socio-conditionnalité des aides. Tout le monde en rigole. On ne l'applique pas parce que je pense que notre administration freine et est contre cette application.

Je vais loin. On n'a jamais réussi parce que c'est compliqué, parce qu'on ne veut pas appliquer de développement durable de manière concrète et de manière efficiente.

Donc, je voterai cette révision. J'appuierai la politique de Julien et j'espère qu'on réussira à faire entrer dans la tête de tout le monde que le PADDUC, c'est ce qu'il faut pour l'avenir de la Corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in Fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le PADDUC rentre règlementairement aujourd'hui dans sa phase de réévaluation, d'éventuel maintien, de réécriture et je l'espère de simplification.

Dans la partie PADDUC, il y a beaucoup de littérature, il y a beaucoup de bla-bla, il y a beaucoup d'intentions, louables pour la plupart, mais le point fondamental, c'est le livret règlementaire opposable à tous. Et dans ce livret règlementaire, il y a deux éléments qui sont des éléments de politique ciblée en termes d'aménagement du territoire, et qui sont caractérisés par deux cartes : la carte des espaces agricoles, que nous, on a défini comme « espaces stratégiques », mais en fait, c'est la carte des espaces agricoles ; et la carte des espaces remarquables.

Ces deux cartes avaient suscité un débat important sur la pertinence de leur échelle et de leur trait de délimitation. Là-aussi, je pense qu'il faudra revenir à des logiques réalistes et d'éviter l'interprétation, car lorsque les documents rentrent au niveau de l'instruction urbaine, l'interprétation est toujours faite sur la grandeur maximale. Or, un trait de 2 mm sur une échelle au 1/50 000ème, c'est 100 mètres. Et 100 m sur 400 km de trait, entre autres, d'espaces remarquables, ça fait plusieurs centaines d'hectares qui sont ouverts en permanence à l'interprétation.

Ça, c'est simplement pour le côté technique.

Le point important du PADDUC, c'est quel développement ? Pour qui ?

En termes de constructions, je l'ai dit, je l'ai dit en période de campagne électorale, et on le redit, il ne s'est jamais autant construit que depuis qu'il y a la mandature patriotique. 6 000 constructions par an ! 30 000 en 5 ans ! Pourtant, un PADDUC opérationnel depuis 2018, voté en 2015 et opposable de fait depuis 2018. Ça veut dire qu'il est permissif. Il a été réadapté sur des consensus mous après enquête et là où il y a eu la problématique, c'est sur la notion de tache urbaine.

Au départ, tous les lotissements périurbains ont été mis en gris clair et ensuite, à la fin de l'interprétation administrative, ils ont été foncés. C'est-à-dire que, par cette interprétation-là, on a créé des taches diffuses urbaines avec la possibilité de constructions en continuité. Et grâce à cela, des permis ont été délivrés, dans des zones

qui normalement, auraient dû être soumises à une réglementation forte. On a continué à consommer 1 000 ha d'espaces stratégiques agricoles chaque année.

La commission de contrôle des espaces agricoles, qui est coprésidée par la Collectivité de Corse, n'a pas été efficace. Elle a été très permissive et là où je pense qu'on doit se poser la question, c'est quoi la rampe de progression des constructions ? En Corse, on a 240 000 logements à peu près, on a 100 000 résidences secondaires, 140 000 résidences à titre principal. On en construit 6 000 par an, est-ce qu'elles ont un besoin fondamental dans l'économie résidentiel permanente ? Non. La réponse on la connaît.

Donc, combien on doit en construire ? Quelle est la rampe de progression ? C'est ça qu'on doit mettre dans un document de développement pour créer une règle, une règle opposable. Donner à chaque commune, par contre, la possibilité d'avoir une adaptation, en fonction de son urbanisation, en fonction de la géographie de son territoire. Une commune qui est adossée à une montagne par le haut et à une falaise par le bas, la notion d'extension urbaine en tache périmétrale, elle n'a pas la même notion que si on est sur un bourg de plaine où on peut s'étendre sur les 4 points cardinaux.

Ça veut dire que oui, il faut qu'il y ait peut-être du cas par cas, mais du cas par cas une fois pour toutes, endroit par endroit. On ne peut pas avoir une interprétation tout azimut, sinon c'est la permissivité et c'est le PADDUC tel qu'il a été mené sur ces 5 années, qui a été complètement inopérant. Mais par la mauvaise volonté des hommes, parce qu'il était opérationnel, il était très clair.

Et là où il ne faudra pas faire de fautes, c'est sur la souplesse d'un nouveau document pour rentrer dans la logique globale du tout-construction et avec la pseudo-volonté des maires qui voudraient qu'on construise. Non, mais les maires aussi sont soucieux de la préservation de leurs espaces. Maintenant, ils sont bloqués. On a la dualité entre la loi « montagne » et la loi « littoral ». Là-aussi, il faudra trouver des zones de partition. Dans chaque commune, il faudra qu'il y ait un parallèle au sens géographique, qui délimite la frontière d'application de chaque loi. On ne peut pas avoir superposition, ça crée un conflit administratif qui est générateur de problèmes forts.

Après, nous, il faut qu'on applique une politique de développement du territoire en phase avec notre vécu historique, c'est-à-dire de recentrer tout le développement sur une politique circulaire au profit de ce territoire. Ça veut dire qu'on doit mettre, bien entendu, des bonnes intentions, comme, par exemple, la reconquête de notre marché alimentaire, la remise en culture de tous nos espaces qui sont stratégiques, passer dans une logique de production. Mais derrière, il faut qu'il y ait un plan d'action

ciblé, avec des réévaluations qui soient biennales, qu'on n'attende pas à chaque fois 5 ou 6 ans pour constater que c'est la faute à pas de chance et que ça n'a pas marché.

Ensuite, Julien, tu vas faire une commission urbaine, je n'y crois pas trop, du moins, comme elle est constituée : il y a très peu d'élus et il y a une pseudo représentation de la société urbanistique, au sens large, avec d'un côté les aménageurs officiels, à savoir les élus, mais d'un autre côté il y a tout un cénacle de fonctionnaires et para-fonctionnaires, qu'ils soient de la Collectivité de Corse ou de l'État, mais qui sont là pour appliquer des directives.

La doctrine, la politique, la volonté, l'axe, c'est à nous de le donner. L'interprétation est toujours possible en réglementaire, mais elle doit être marginale. Ce n'est pas l'interprétation qui doit conduire la loi.

Et aujourd'hui, le traceur est là où on attend la majorité dans ses propositions globales. C'est : comment arrêter la spirale de la spéculation ? Comment continuer à œuvrer pour qu'on soit nous-mêmes ? Comment on peut annoncer qu'il manque 10 000 logements sociaux et qu'on en construit aucun, alors qu'on a une société économique qui en bâti 6 000 par an. C'est-à-dire qu'on a tous les outils, on a tous les acteurs.

Donc, là-dessus, je crois que le PADDUC doit rester dans l'esprit de 2015. Il doit être simplifié, il doit être conforté et on doit faire la différence entre ce qui est recommandation et ce qui est obligation, et sa partie réglementaire doit être simple à lire. On doit avoir la doctrine de la tache urbaine, la doctrine de ce qui est agricole et ce qui ne l'est pas, la doctrine des espaces sanctuarisés et la doctrine de la progression des constructions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Autre intervention ? Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Marie-Thé a raison sur ce point au moins, c'est vrai que c'est, pour le nouveau président de l'AUE, un bizutage ou une séquence initiatique un peu lourde.

Très vite, sur l'histoire.

J'étais dans cet hémicycle, avec d'autres, depuis un groupe d'opposition lorsque l'Exécutif et la majorité de Paul GIACOBBI ont proposé, à travers Maria GUIDICELLI, à titre principal, donc ce PADDUC, après des mois, des années de travail.

On a sillonné la Corse, assez récemment, ces derniers mois, dans le cadre de la campagne électorale et je crois ne trahir aucun propos, ni aucun a priori aucun groupe en disant que très souvent, ce qui revenait, c'était deux choses : le PADDUC et les déchets ; les déchets et le PADDUC. Bon.

Et là, on a eu, comme souvent dans ce pays, des simplifications extrêmes entre, d'un côté ceux qui voulaient une forme d'ouverture, au sens de l'enchevêtrement des textes, dont le PADDUC, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement, et qui très vite étaient taxés de spéculateurs ou de pro-spéculation, et ceux qui, à l'inverse, voulaient le maintien des ESA et d'un certain PADDUC, au sens de l'état d'esprit et qui, tout aussi mécaniquement, étaient taxés de Khmers verts ou d'intégristes de l'environnement.

Et ce pays, il adore les schémas de cet ordre. Il les adore !

Dès qu'on parle de littoral, on est spéculateur ou intégriste.

Dès qu'on parle d'environnement, on est spéculateur ou intégriste.

Dès qu'on parle d'agriculture, on est productiviste ou intégriste.

Il les adore et les cultive à l'envie d'en à peu près tous les domaines, comme si l'idée de tendre vers un compromis relevait du gros mot ou de la trahison. Simu fatti cusì, on verra ce que les temps nous réservent, les temps à venir...

Ceci étant posé, on est soumis à un examen aujourd'hui.

Moi, j'ai toujours dit, même dans des communes qui ne sont pas historiquement très favorables à l'idée même d'un PADDUC, je caricature un peu mais pas tellement, qu'il fallait qu'il existe. Je l'ai toujours assumé. Et j'ai toujours assumé le travail d'amendement, dont il est de notoriété public, à l'époque, qu'il avait contribué, même si ça n'est pas notre PADDUC mais celui de Paul GIACOBBI et Maria GUIDICELLI, mais ce travail d'amendement, je l'ai assumé parce qu'il a été dense, fourni, abondant et qu'il a donné une direction politique et sociétale à un document qui sans cela, peut-être, serait resté un document intéressant, mais sans la portée stratégique que nous étions un certain nombre à vouloir lui conférer.

Donc, moi je l'ai assumé au sens où il nous fallait une écriture du territoire et une vision de l'aménagement de l'urbanisme et du développement qui soit durable et planifiée, et ce n'est pas un gros mot parce qu'on peut être sur une vision ouverte du développement économique et consentir à l'idée, tous les pays du monde, y compris les plus libéraux économiquement le reconnaissent, qu'il faille des éléments de planification stratégique. D'ailleurs Julien évoquait le SRDEII, le Plan montagne, il oubliait, mais je sais que ça n'est qu'un oubli, la question de l'eau avec Acqua Nostra, qui est stratégique et dont on sait toutes et tous à quel point on a aussi besoin, notamment lorsqu'on parle des sujets qui nous occupent.

Donc, là-dessus, moi, je l'ai toujours assumé, nous l'avons toujours assumé et nous continuons de l'assumer, il fallait ce document.

Le problème aujourd'hui, c'est que le document ne correspond plus à la réalité, si tant est, et je vais être un peu dur et ça n'est pas un propos à votre endroit, mais je m'engloberai y compris dans l'aspect critique, qu'il y ait correspondu un jour.

On ne va pas ouvrir de débats théologiques ou philosophiques, mais ce PADDUC n'était-il pas la projection de tous nos idéaux, de tous nos fantasmes, de toutes nos belles idées concernant ce pays ? Et n'avons-nous pas collectivement un peu trop chargé la mule, au sens où on a bâti quelque chose qui, du point de vue de l'intention stratégique, paraissait et paraît toujours noble et idéal, mais qui du point de vue de l'application et de l'opérationnalité, s'apparentait à un exercice intrinsèquement impossible ?

La question est posée, et n'y voyez aucun propos polémique, je me la pose y compris à moi-même : je ne sais pas ce qu'on a cherché à travers cela. Parce que quand vous regardez les documents d'urbanisme ou ce qui vaut DTA (Directive territoriale d'aménagement), dans d'autres régions ou territoires, vous constatez qu'on est les seuls à avoir fait des milliers de pages sans guide parallèle, comme Marie-Thé ou d'autres le disaient, sans boîte à outils, Pierre, etc. C'est-à-dire qu'on a pondu un document, qui était le Document, avec un grand D, c'était notre bible à nous. Mais, six ans, sept ans après, on est rattrapé par la réalité des faits et on l'est collectivement.

Moi, je voudrais dire à ce stade, pour aller vite, deux choses.

Premièrement, je ne comprends pas l'état d'esprit du rapport. Moi, je m'attendais, Julien et je le dis en toute franchise et avec beaucoup de respect, à ce que l'Exécutif, après 6 ans, nous dise « voilà, l'évaluation, elle est faite... ». Parce que l'évaluation, je vais être très directe, et j'emprunterai un peu aux propos de Paul, ça sert à rien qu'on la co-construise. Les indicateurs, ils sont techniques et ils sont

scientifiques. Ils ne sont pas empiriques ou intellectuels. Les ESA qui ont été consommés, ils ont été consommés, qu'on soit d'Avanzemu, de Fà populu in seme, de la droite ou d'ailleurs, on va être obligé de constater la même chose. Ce n'est pas parce qu'on vient d'horizons politiques différents qu'on va nier des réalités.

Qu'il y ait des éléments qui appellent à l'interprétation et au débat, j'en conviens. Mais pas, à mon avis, en termes d'évaluation.

Donc nous, ce qu'on attend du Conseil exécutif, et singulièrement de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, c'est pas qu'elle nous associe à une évaluation, c'est qu'elle évalue elle-même et qu'elle nous associe à la révision. Là, bien sûr.

Donc, là-dessus, on est clair. Les comités techniques, etc., simplifiez, ramassez ! On ne va pas tenir le calendrier. Je vous rappelle que le législateur nous avait renvoyés à 2021 et qu'au terme de votre agenda, dont vous dites vous-même qu'il est ambitieux, on est à mai 2022 ; mai 2022 ici, ça devient décembre 2022 ou février 2023, ou la rentrée 2022, c'est-à-dire près de deux ans après la deadline fixée par le législateur lui-même.

Le problème, c'est qu'entre temps, moi, je vois, à mon niveau municipal, on fait un PLU, on multiplie par 1,5 les ESA ; Georges est là, c'est un travail qui est collaboratif, on essaie de donner une écriture du territoire qui soit plus équilibrée, de sortir d'un modèle qui a longtemps été un modèle résidentielle, on se le dit clairement.

Mais, ceux-là même qui devraient nous aider, je parle de vous, sont ceux qui, en retardant les procédures et en décontractant les délais, nous posent des difficultés.

Nous, on a besoin d'un PADDUC qui soit rapidement opérationnel, pas d'un document qui, au fil des mois et des années, empruntent sensiblement le même chemin que son prédécesseur. Et la volonté politique, de ce point de vue-là, on n'est pas d'accord sur plein de choses mais je crois qu'elle est globalement partagée. Plus personne ici n'a envie d'un pays qui soit voué à la spéculation et à la dépossession. On ne va pas là-aussi reconstituer des postures et des logiques, quand il n'y en a pas.

S'il y en a un qui est pour la spéculation, qu'il lève le doigt ! Qu'il lève le doigt !

On ne va pas schématiser en disant, comme je le lis et comme je le vois trop souvent, « à Porto-Vecchio, vous êtes pour ci... », « en Castagniccia, on est pour ça... ». Posons les choses sereinement et arrêtons, même si ce n'est pas encore le cas, de diaboliser les positions au prétexte qu'elles émanent de groupes différents.

Moi, je veux sortir d'un modèle résidentiel, mais je ne veux pas en sortir par l'incantation. Ce n'est pas la pensée magique, et je ne le dis pas pour vous, je le dis en général. On peut le dire dans toutes les langues et sur tous les tons, et pendant des années ça ne change rien. Et pendant ce temps-là, l'urbanisation dont on ne veut pas, dont plus personne ou presque ne veut, elle progresse ; le mitage, il progresse ; l'artificialisation des terres agricoles, elle progresse et nous, on se réunit en évaluant !

Donc, moi, je ne fais pas de démagogie, je dis juste qu'il faut maintenant qu'on accélère. Donc, je dis deux choses.

Premièrement, proposez-nous, s'il-vous-plaît, un calendrier plus resserré et dispensez-vous de la co-construction qui vous est si chère. Construisez ! S'il n'y a pas le « co- », ce n'est pas grave, on vivra sans, mais proposez nous quelque chose.

Qu'après on associe les maires, les structures, pas de difficultés au sens de la révision. Mais, je le répète, sur l'évaluation, les comités techniques, etc., proposez-nous s'il-vous-plaît, après vous faites ce que vous voulez, mais une procédure qui soit simplifiée, parce que, je le redis, au terme de l'agenda que vous dites vous-même ambitieux, on a déjà 12 à 18 mois de retard sur ce que la loi nous aurait permis de faire et de mettre en œuvre. Premièrement.

Deuxièmement, je termine. Je ne comprends pas pourquoi, avec beaucoup de respect pour les agents de ladite direction, il y a un copilotage DGA/AUE. Je ne comprends pas ! Le législateur a créé des offices et des agences, si à chaque pas, vous les mettez sous tutelle en leur imposant sur les procédures lourdes d'avoir une DGA qui soit à leurs côtés ou au-dessus !... Qu'elle soit associée, il n'y a pas de problème, au même titre que d'autres structures, mais pourquoi nous proposez-vous un copilotage « organique », dont nous redisons pour notre part, qu'il va attribuer à alourdir encore le process ?

Alors, j'en ai terminé, à 10 secondes près.

Moi, je pense, à ce stade, qu'il faut, premièrement, acter le principe d'une réévaluation rapide, et ça vous nous y invitez et on vous en remercie.

Deuxièmement, qu'il faut qu'on entre dans ce débat de manière collectivement plus sincère et moins partisane qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, en cultivant des caricatures et des postures, alors même qu'on a besoin de transparence et de positions franches.

Troisièmement, sur la cotutelle ou le copilotage, je vous le dis, on est contre, clairement. Et sur l'agenda, ou le calendrier, que vous nous proposez, pareil. On pense qu'on peut faire quelque chose de plus ramassé, de plus simple et qui nous conduise sensiblement au même résultat, avec peut-être six mois de gain.

Donc, sur le rapport, aujourd'hui, on ne votera pas contre. On va accepter l'idée qu'il y ait quelque chose qui se mette en mouvement, mais, je vous le dis, il y a encore beaucoup, beaucoup de travail que l'on attend de votre part, même si on est prêts dès lors que vous nous y associez à s'y inscrire.

Mais je le redis, et j'en termine, on en arrive à un document qui aujourd'hui, de Paul-Félix qui est très critique et il a raison, sur les logements construits, à ceux qui plus à droite ou ailleurs, en matière notamment de « libération » d'une forme d'urbanisme, mécontente à peu près tout le monde.

Donc, la charge, elle est lourde. On ne vous l'impute pas, puisque ce n'est pas vous qui avez fait le PADDUC. Mais on dit qu'au moment où on se propose de le réformer, de le réévaluer, ou en tous les cas de tendre vers une révision partielle ou totale, il faut qu'on pose collectivement et de manière claire les termes de l'exercice. Parce qu'aujourd'hui, je le redis, on ne peut pas s'abriter continuellement derrière un document dont l'opérationnalité elle-même n'est pas avérée au moment où on parle, et vous le dites vous-même, donc je ne retranche, ni n'ajoute rien à ce que vous dites. Ce n'est plus opérationnel.

Donc, si on veut un document qui soit pleinement opérationnel, donnons-nous un agenda, une méthode et des moyens qui soient peut-être moins collaboratifs, etc., mais qui soit plus efficace et plus rapide. En tous les cas, c'est ce qu'on appelle de nos vœux, même si bien sûr on désire être associés au moment qu'on déterminera ensemble et dans les termes que vous nous proposerez.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Jean BIANCUCCI pour « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, je vous remercie, vous avez été exhaustive, dans la mesure où vous nous avez présenté le document que vous nous proposez à délibération, avec force détail.

On aurait pu penser effectivement que les conseillers qui sont là auraient pris note de vos propos, mais au vu des interventions qu'il a pu y avoir, j'ai l'impression qu'aucunement, on est dans un débat politique, voire politicien. C'est désolant.

C'est désolant quand on entend les propos de Jean-Christophe ANGELINI, on a l'impression qu'il n'était pas précédemment au Conseil exécutif, il ne faisait pas partie de cette majorité...

Nous avons fait les choses ensemble. Ce que nous avons fait ensemble est défendable, doit être défendu ensemble quelles que soient les circonstances.

Alors, au-delà de cela, on aurait pu parler du trait, comme l'a fait Paul. On aurait pu parler de l'échelle au 1/50 000ème. Mais sans rentrer dans les explications, Marie-Thé, vous connaissez précisément pourquoi. Alors, quand on dit les choses, on les dit complètement. Mais c'est votre droit aussi d'avoir ce type d'affirmation.

Moi, je voudrais revenir à l'essentiel du document et je vais commencer par la fin.

Jean-Christophe, « on n'y croit pas », etc., etc., c'est votre droit.

On nous propose, en mai 2022, la présentation par le conseiller exécutif d'une analyse complète, globale, exhaustive ; nous sommes preneurs.

Vous nous proposez, en mars, la présentation du bilan et de l'évaluation, avec bien entendu les arbitrages possibles ; nous sommes preneurs.

Vous nous proposez, en février 2022, la restitution des comités techniques internes, etc., je ne vais pas y venir dans le détail, je pense qu'au contraire, votre mérite d'associer le plus largement tous ceux qui ont à contribuer, tous ceux qui peuvent nous apporter à la fois des suggestions, des critiques et un point de vue qui n'est pas forcément celui du politique sont les bienvenus.

Donc, de ce point de vue, je que crois que nous souscrivons à la méthode que vous nous proposez. C'est l'essentiel. C'est l'essentiel, parce que pour les uns et les autres, le débat sur le PADDUC va venir. Encore faut-il avoir les moyens

d'appréciation. Encore faut-t-il avoir choisi et ce n'est pas encore le cas, si l'on modifie, si l'on révisé, et nous en parlerons. Nous en parlerons.

Vous avez aussi un mérite. Vous auriez pu traiter l'évaluation. Jean-Christophe, encore une fois, l'a dit. C'est à vous de le faire. Eh bien non, vous choisissez de partager et vous avez bien fait de le faire, pourquoi ? Parce que le PADDUC est, sans y revenir dans le détail, un document complexe, c'est un document transversal, c'est un document à la fois précis mais compliqué, c'est un document qui demande à être apprécié, avec la distance nécessaire, mais aussi avec un peu de méthode.

Il ne faut pas oublier non plus, parce qu'on dit « on n'a pas avancé... », si je me rappelle bien quand j'étais Président de l'Agence de l'Urbanisme, il y a eu une centaine de recours contre le PADDUC. Il a eu des recours contre les ESA, et je me tourne vers l'ancien maire de Porto-Vecchio, sur la cartographie où effectivement, il y avait des erreurs. Tout ça a été réparé. Tout ça a été revu et corrigé. Tout ça a été pris en compte par l'Exécutif. Nous avons aujourd'hui une carte des ESA qui est indiscutable.

Il y a eu aussi un certain nombre d'erreurs qui avaient été commises, mais, bien entendu, ces erreurs ont été reconnues, admises et corrigées.

Si on prend tout en compte, à la fois les effets de la loi ALUR, parce qu'on oublie de dire qu'à la veille de l'adoption du PADDUC, il y a eu la loi ALUR sur la densification de l'urbanisation, sur un certain nombre de préconisations, sur le fait, et je m'adresse aux maires, que le COS (coefficient d'occupation au sol) a été supprimé par la loi ALUR. Tout cela a modifié, bien entendu, la géométrie de l'application d'un certain nombre de mesures concernant le PADDUC.

Aujourd'hui, mais préparez-vous au débat ! Chacun doit s'y préparer. Mais chacun doit contribuer aussi à faire en sorte que le document, qui est perfectible, puisse être modifié dans ce sens. Il n'y a aucun problème.

Rejeter le bébé et l'eau du bain, comme certains le font, il n'en est pas question, en tout cas je parle au nom des élus de la majorité. Le PADDUC, c'est aussi un garde-fou, c'est aussi la possibilité pour ce peuple d'avoir des lendemains, d'organiser aussi son autonomie alimentaire. Et Paul-Félix a dit, les ESA, ce ne sont pas les ESA, ce sont les espaces agricoles. Non ! Il y a des espaces agricoles et il y a des espaces stratégiques agricoles, ça n'est pas tout à fait la même chose. Entre une châtaigneraie et un espace de plaine comme on les connaît sur fonds de vallée (pas très loin, la plaine de Campo) sur la côte orientale, ça n'a rien à voir.

C'est pour cela que, dans sa sagesse, le PADDUC a fait le choix de désigner ces espaces « espaces stratégiques agricoles ». Il faut les préserver, c'est notre rôle. Nous serons là, bien entendu, pour les débats futurs. Nous approuvons la méthode qui est proposée par l'Exécutif et nous sommes prêts, M. le Président, à contribuer à vos travaux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò cunsigliere. S'ellu ci hè qualchissia d'altru chì vole parlà ? Georges MELA, pour « Un soffiu novu ».

M. Georges MELA

Je voulais simplement intervenir, non pas sur la méthode qui est proposée par notre collègue Julien et que j'approuve en grande partie puisqu'il associe le plus grand nombre et c'est un peu ce que nous souhaitons, ce que nous désirons, mais simplement revenir sur le propos qui vient d'être tenu par notre collègue Jean BIANCUCCI.

Alors, je ne sais pas si c'est l'ancien ou le nouveau maire de Porto-Vecchio qui doit s'exprimer, mais c'est vrai que lorsque l'on parle de Porto-Vecchio dans cet hémicycle, il y a des connotations qui sont toujours péjoratives et qui sont véritablement la localisation de tout ce qu'il ne faudrait pas faire en Corse : c'est là où il y a la spéculation immobilière, c'est là où beaucoup de choses s'organisent et s'expriment. Or, c'est une des communes qui connaît le plus fort taux d'activité de toutes les communes de Corse, c'est là où véritablement il y a une activité qui s'exerce, qui n'est pas remise en cause parce que je crois savoir que bon nombre ici, dans cet hémicycle, de loin ou de près, y sont associés et en profitent.

Donc, à un moment donné, il n'y a pas les vilains d'un côté et les bons de l'autre. C'est pour cela que je dis que c'est un travail qui doit être fait et fait de concert.

Lorsque l'on parle des espaces stratégiques agricoles, sur le territoire de la commune de Porto-Vecchio, rares ont été les espaces qui ont été consommés. Et les discussions que j'ai pu avoir, à l'époque où j'étais maire, avec Maria GUIDICELLI, je lui ai expliqué et ai essayé de lui faire passer certains messages qui n'ont pas toujours été reçus et je le regrette, parce que lorsque l'on bâtit, et c'est le cas des espaces stratégiques agricoles, en faisant référence à ce qui existe sur le terrain, à une carte de 1976, qui avait été faite à l'époque lorsque le barrage de l'Ospedale a été construit !... Entre 1976 et aujourd'hui, bon nombre d'années se sont écoulées, bon nombre de

constructions ont vu le jour et les constructions qui ont vu le jour ne l'ont pas vu avec un PLU qui a été approuvé, mais sur le RNU.

Lorsque je parle de RNU, je veux parler de quoi ? Je veux parler de la dépendance des maires, parce que je n'ai pas été le seul à l'être, où la compétence liée s'exerce avec l'ensemble des services de l'État et où les maires que nous sommes, et vous le savez ceux qui le sont ici, ne font que signer à leur place.

Donc, lorsque vous avez des espaces stratégiques agricoles comme on a pu les avoir sur le territoire de la commune de Porto-Vecchio, avec des espaces souvent de 3, 4, 5, 10, 15 m² ! Parce que c'est le cas et vous le savez. Et c'est là où je m'inscris en faux contre ce qui vient d'être dit. Je ne peux pas accepter que l'on bânisse une carte d'espaces stratégiques agricoles en voulant stopper, non pas la spéculation, mais la possibilité de construction. Et je ne parle pas du littoral. Je ne parle pas de Santa Giulia, je ne parle pas de Paolombaggia qui sont des espaces emblématiques que tout un chacun connaît ici. Je parle de l'ensemble de ces hameaux, cette ruralité à laquelle vous êtes tous, les uns et les autres, attachés. Et vous savez pertinemment que ce document est un blocage pour la possibilité de bon nombre d'entre nous et bon nombre de nos enfants de s'y installer. Vous le savez comme moi.

La dernière fois, Jean-Félix, tu parlais d'une augmentation de 138 € du foncier... Oui, c'est vrai, mais il faut savoir de quoi on parle et de combien nous sommes partis. On a fait quoi ? On a rattrapé une moyenne nationale qui existe et qui existe partout ailleurs. Et en continuant à diminuer l'artificialisation des sols, qu'est-ce qu'on fait ? On diminue l'offre. Et en diminuant l'offre, qu'est-ce qu'on fait ? On augmente le prix.

Donc, à un moment donné, soyons vigilants les uns et les autres. Je vous appelle à beaucoup plus de raison dans certains domaines.

Travaillons ensemble sur ce document. S'il y a véritablement une main tendue... Que le Président me permette : votre père, à un moment donné dans cet hémicycle, a fait résonner deux phrases : « nous vous tendons la main, vous nous tournez le dos ! ». Aujourd'hui, il est grand temps d'inverser les rôles. Oui, s'il y a une main tendue, on va la saisir sur ce document-là, parce que ce n'est pas le document de l'Assemblée de Corse, c'est le document de toute la Corse et que l'ensemble des élus ici attendent.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Votre temps est épuisé.

Jean-Félix ACQUAVIVA, pour « Fà populu in seme ».

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je ne serai pas très long, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

On ne s'attendait pas moins à un débat encore passionné sur les questions de foncier, de PADDUC, avec des visions qui semblent être convergentes, mais qui ne disent pas la même chose de ceux qui critiquent la méthode. Je ne vais pas tenter de dire qu'il y a un petit gloubi-boulga qui s'organise, qui ne dit pas la même chose sur les critiques émises au Conseil exécutif, mais pas loin.

Je ne crois pas avoir entendu dans les propos de « Core in fronte », les mêmes propos que dans d'autres groupes, par exemple, même si la critique existe. Ce qui prouve bien qu'il va falloir concerter et cadrer les choses et rentrer dans un débat beaucoup plus rationalisé, ouvert. D'où l'intérêt de cette proposition de méthode. Il faut rendre grâce à l'Exécutif de vouloir comprendre et admettre que le débat est complexe et qu'il nécessite, pour cheminer ensemble, d'élargir ce débat à tous.

Donc, du point de vue de la proposition de la méthode, je crois qu'on ne peut que la saluer. Même si les critiques existent, je crois qu'elles ne résistent pas à l'examen, de ce point de vue-là. D'ailleurs je salue le propos de Marie-Thé MARIOTTI, qui le reconnaît aussi sous l'angle du bizutage, mais en même temps de la compréhension que nous sommes tous sur ce cheminement-là.

Néanmoins, le débat fait ressortir quand même une évidence, c'est que nous n'avons pas la même vision de la nécessité du PADDUC. C'est ce qui ressort paradoxalement de ce débat. Ça revient, par la fenêtre. C'est-à-dire qu'on passe de la possible révision, et puis on en est à dire finalement que c'est le PADDUC qui est la cause de tous les maux de ce pays. C'est un raccourci très très grand qui est fait là. Nous en prenons note. Il est évident que ce n'est pas notre positionnement, vous l'avez compris à travers le propos de Jean BIANCUCCI.

Puis après, il y a une deuxième tendance, et là je ne veux faire le débat avant le débat, mais néanmoins, cela a été évoqué, le problème finalement de l'accession au logement ou de l'accès à la propriété, ce n'est qu'un problème d'offres. Donc, il faut plus construire pour avoir de l'offre. Ce n'est pas du tout un problème ni de valeur, ni d'entretien de cette valeur par des optimisations fiscales, ni sur les zones d'AU et U, d'avoir à choisir entre des sites d'action pour écarter la résidentialisation. Donc, cela n'a

rien à voir avec les ESA. Parce que demain, on réduit à 80 ou 90 000 ha les ESA, sur les zones U et AU, si on ne parle pas, et vous n'en parlez pas, Georges, comme d'autres n'en parlent pas. On parle beaucoup des ESA, mais on ne parle pas de la concurrence des destinations sur les zones U et AU. C'est cela la spéculation. Et ce sera toujours ça la spéculation.

Et les espaces stratégiques dans le PADDUC, dans la définition du CGCT, ils ne sont pas qu'agricoles. Ils ne sont agricoles que par la volonté de ceux qui, en 2015, ont fait le PADDUC. Mais notre volonté à nous, on le dit clairement, c'est d'élargir la qualité de l'utilisation des sols à d'autres notions d'espaces stratégiques ; y compris d'équilibres économiques et sociaux. On aura ce débat. En tout cas, la majorité territoriale aura ce débat.

Cheminer avec concertation, c'est une chose. Consensualisme mou pour mettre un mouchoir sur des réalités qui sont galopantes, c'en est une autre.

Convergence, oui, sur une certaine vision de la Corse. Sur une certaine vision de la Corse. Et là, chacun assumera ses responsabilités.

Je vous renvoie à la responsabilité, personne ne fait le procès d'aucune commune, ni d'aucun édile, mais c'est un constat froid qu'on pourrait faire sur chaque commune, avec les difficultés de chaque commune. Porto-Vecchio, c'était 10 ha de centre-ville, 40 ha de construits en 15 ans. 4 fois le centre-ville.

Quelle a été la destination de ces 40 ha ? Je crois savoir que la majeure partie a été de la résidence secondaire, une très très grande partie, une très très très grande partie. On aurait pu avoir une constructibilité différente, une destination différente de ces 40 ha. Donc, ce ne sont pas les ESA ça !

Nous aurons aussi ces débats-là. Et on sortira du tout-offre pour rentrer dans des destinations de ce qui sera de toute façon urbanisable pour l'avenir de ce pays. C'est là où se joue la spéculation, sur les biens qui s'acquièrent, qui se vendent et qui se revendent, dans le jackpot, dans le casino qui est devant nos yeux. Ils existent, ils se vendent et se revendent. Des biens titrés, par des biens indivis, des biens titrés qui se vendent et se revendent, qui font monter la sauce des biens qui sont indivis aujourd'hui, qui vont devenir titrés.

Ce débat-là, je vois que certains ne veulent pas y rentrer, mais nous y rentrerons. La notion d'espaces stratégiques, je le rappelle, n'est pas qu'agricole dans le PADDUC et le CGCT. Elle a été agricole par le choix politique de 2015.

Cela n'enlève pas, évidemment, tout ce qui a été dit. Nous sommes tout à fait ouverts à l'idée de dire que la cartographie des espaces stratégiques agricoles, il faut la revoir de manière pragmatique, il n'y a aucun problème. Mais nous aurons les deux débats en même temps, parce que c'est indissociable, totalement indissociable.

Ensuite, je reviens sur la notion de développement et je rejoins les propos de Paul QUASTANA pour partie, mais on va quand même se rappeler les choses. Quand le PADDUC a été adopté, au nom de la nécessité de freiner, d'être un garde-fou, pour reprendre les propos de Jean BIANCUCCI. Et nous assumons l'idée que, quand même, ça a été un garde-fou, parce que c'est un document qui nous est envié ailleurs. Dans d'autres territoires de France, il nous est envié par rapport à des phénomènes galopants. C'était aussi l'idée, du moins pour ceux qui l'ont adopté, que c'était un projet de société de longs termes qui nécessitaient aussi des modifications, et c'est dit dans le document lui-même, législatives, réglementaires, constitutionnelles et fiscales. Donc un rapport à l'Etat.

Dans le préambule au PADDUC, on fait appel aux intérêts du peuple corse. On dit que le PADDUC est réalisé au nom des intérêts collectifs du peuple corse, qui avait fait l'objet d'une crainte de déferrement devant le contrôle de légalité, qui n'a pas eu lieu. C'est aussi cela qui était en jeu dans le PADDUC.

On pourra évidemment sérier dans la concertation ce qui est de l'ordre de l'applicable ou du toilettage nécessaire, et là je rejoins ce qu'a dit Paul-Félix, de ce qui se traduit réglementairement, nous sommes d'accord. Dans ce qui se traduit réglementairement, il y aura les évolutions avec cet échange que l'on vient d'avoir sur les espaces stratégiques agricoles et d'autres, spéculation dans les zones U et AU, on aura ce débat-là. Et puis, il y aura évidemment le bilan du plan de développement de ce qu'on peut faire à droit constant de ce qui sera ou non nécessaire de réaffirmer dans le dialogue avec l'Etat.

Voilà l'enjeu. Pour nous, les choses sont posées. Mais encore une fois, je rappelle cela parce que le débat politique est parti, cela ne fait que renforcer la méthode proposée aujourd'hui par Julien PAOLINI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez une minute, si vous voulez.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ce sera très bref.

Je veux croire et espérer que les propos de notre collègue Jean BIANCUCCI, dont je regrette qu'il ne soit plus là, ont un peu dépassé sa pensée. On peut ne pas être d'accord et se respecter.

Moi, je ne parle pas de débat politicien, je ne parle pas de spectacle ou de constat désolant. Il y a des choses qui sont désolantes, je les garde pour moi.

Moi, ce que je veux conserver à l'endroit de toutes et de tous, et de chacun, c'est le respect qui sied en pareille occurrence, dont je considère qu'il n'a pas été manifesté dans le moment présent. J'en prends acte et je passe à autre chose, mais je crois qu'il faut quand même, entre nous, qu'on essaye d'éviter, et Jean connaît la politique et cet hémicycle depuis trop longtemps pour ne pas mesurer ce qu'il est en train de dire et ce qu'il est en train de faire. Premièrement.

Deuxièmement, sur le fond. Georges a été maire de Porto-Vecchio, il en était de nouveau question ; j'en suis maire aujourd'hui et depuis quelques temps.

Juste deux choses :

Premièrement, les chiffres qui sont donnés ne sont pas vrais. Les chiffres qui sont donnés ne sont pas vrais ! Moi, je suis disposé à parler de tout, mais de grâce, avec des réalités, pas avec des approximations ou des fantasmes.

Deuxièmement, moi je suis opposé à toute forme de modèle résidentiel.

Et je veux dire une dernière chose : on parle beaucoup de Porto-Vecchio, de sites, etc., très bien. Mais je vous pose la question : pour aller un peu plus au nord, est-ce qu'on pense collectivement, et je ne mets personne en cause, que ce qui a été fait au sortir de Solenzara jusqu'aux portes de Bastia, en matière d'urbanisation, avec des immeubles jusqu'à 6 étages en bord de route, où on condamne des jeunes ménages à vivre 20 ans, 30 ans dans 20 m², c'est la solution pour ce pays ?

Moi, je vous dis non ! C'est une atteinte au beau et au juste.

Maintenant, si vous pensez, comme l'Etat d'ailleurs, qu'il faut faire du vertical à perte de vue, loger les gens parce qu'il faut loger les gens, éviter à tout prix, et vous aurez raison de ce point de vue-là, le modèle résidentiel !... Alors prenons garde, parce que là aussi, si on veut parler de ce point de vue-là, il y aurait beaucoup à dire... Et j'ai terminé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Jo CAITUCOLI, 1 minute.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Une minute suffisante.

M. le Conseiller territorial, je vous remercie pour la méthodologie que vous nous avez proposée.

Pour faire court, j'ai entendu parler de beaucoup de problèmes de riches. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a 80 % de la population qui vit sur 20 % du territoire. Et donc, dans votre document et dans cette analyse, il faudra bien sûr intégrer le rééquilibrage territorial. Ce document doit permettre cela, et vous l'avez évoqué et donc, dans cette analyse, il faudra le prendre compte.

Et il faudra analyser aussi un élément : j'aimerais bien connaître les amendes qui sont payées dans le cadre de la loi SRU par les grandes villes de plus de 3 500 et ce que cela représente. Parce que si on veut un effort collectif, au-delà des chapelles politiques, eh bien il va falloir à un moment donné qu'il y ait cette solidarité, ces contrats de réciprocité qui existent entre les grandes agglomérations et les communautés de communes de plus petite taille, qui sont menés par les PETR de partout et depuis longtemps, il faudra les prendre en compte.

Et pour terminer, Georges, je sais que tu es très attaché, comme nous le sommes tous ici sur l'ensemble de ces bancs, et la question de Mme Le BOMIN hier l'a bien précisé, l'a bien illustré, je crois qu'on est tous attachés viscéralement à cette terre et à ce qu'elle peut produire. Donc, n'insultons pas l'avenir, parce que les cartes de 75 à forte potentialité, la terre agricole de 75 à forte potentialité, elle l'est toujours et encore plus aujourd'hui avec les moyens que nous pouvons avoir de les irriguer normalement.

Donc, voilà ce que je voulais dire. Je pense qu'il faut que, sur ce débat, comme sur d'autres, mais sur celui-là de façon plus forte, il faut qu'on dépasse ces clivages, il faut qu'on dépasse ces antagonismes parce qu'il y a un élément important : il y a un potentiel incroyable, et il est évident que ce que nous voulons, comme vous le voulez aussi, et cela a été évoqué sur tous les bancs, c'est qu'on veut du logement pour le développement économique résidentiel. Et aujourd'hui, je pense que si on fait ce rééquilibrage-là, et si on est dans cette optique-là, on pourrait y arriver collectivement.

Donc, je vous remercie et nous contribuerons bien sûr fortement, comme l'a dit le Président BIANCUCCI, à vos travaux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout le monde a largement épuisé son temps ; les comptes temps sont négatifs. Donc, je m'octroie une minute.

Concours de calendrier, aujourd'hui, il se trouve que Maria GUIDICELLI va intervenir dans le cadre d'un séminaire consacré aux mutations de la Corse contemporaine, organisé par l'Université de Corse, par André FAZI en particulier, de l'UMR Lisa. Donc, je tenais quand même à avoir une pensée amicale pour cette femme qui était conseillère exécutive, femme politique corse qui n'a pas siégé au perchoir mais quand même qui a beaucoup travaillé, pendant plusieurs mois, pour la réalisation de ce PADDUC.

Et je rejoins ce qu'a dit Jean-Félix ACQUAVIVA, PADDUC que l'on nous envie dans d'autres régions, je tiens à le préciser.

Évidemment, comme tout document de programmation, surtout étant une innovation, puisque c'était une innovation, il comporte nécessairement une phase de révision.

Je tiens à remercier le Conseil exécutif, et en particulier Julien PAOLINI, pour la proposition de méthodologie qui nous est faite, qui va permettre justement de cadrer les débats.

Aujourd'hui, on voit bien que chacun fourbit déjà ses arguments, pour ne pas dire ses armes, bien sûr. Nous n'aurons des débats, je l'espère, fructueux sur ce sujet.

Je voudrais quand même aussi dire deux mots.

Oui, nos focalisations sur la terre, parce que nous y sommes viscéralement attachés, mais il ne faut pas que le travail sur la révision du PADDUC ne porte que sur la question de la cartographie. Nous sommes tombés la dernière fois, me semble-t-il, dans l'exercice purement cartographique, avec toutes les limites qu'il comporte, comme l'a souligné Paul-Félix BENEDETTI. Il ne faudrait pas repartir dans un débat d'échelle.

Évidemment, le foncier c'est important. Évidemment, c'est la matrice. Mais il n'y a pas que cela. Normalement, le PADDUC, c'est un projet de développement...

Et je souhaiterais qu'on m'écoute, comme j'ai écouté tout le monde, avec beaucoup d'attention...

Donc, ce schéma de développement... Paul, je suis d'accord avec toi, il n'y a pas eu de développement, mais il y a eu la croissance économique, et même une croissance économique, donc c'est du quantitatif, beaucoup plus importante qu'ailleurs. Et, elle n'est pas due au PADDUC, elle est basée sur des mécanismes qui sont très pernicieux, qui créent des effets pervers, c'est-à-dire effectivement une résidentialisation très, très forte, liée indiscutablement au tourisme et, dans la lignée des constants qui avaient été faits, nous avons développé une feuille de route de développement touristique durable, qui avait été adoptée à l'unanimité, qui aujourd'hui, je le constate, est adoptée et sera mise en œuvre, non seulement par l'agence du tourisme de la Corse, mais je constate qu'en certains territoires on s'approprie le sujet, et j'en suis fort aise et ravie.

Mais la seule et unique question se poser, c'est que ce serait-il passé s'il n'y avait pas eu le PADDUC ? Cette croissance effrénée aurait été beaucoup plus forte, cette consommation des espaces agricole et cette consommation des espaces stratégiques, auraient été encore plus grandes, les espaces naturels auraient été encore plus dégradés. Le modèle des constructions, qu'il soit horizontal, tâches urbaines ou vertical, comme le signalait tout à l'heure Jean-Christophe ANGELINI, aurait été encore plus grand.

Donc, la véritable question qu'il faut se poser, c'est celle-là : que ce serait-il passé s'il n'y avait pas eu le PADDUC au cours des 7 dernières années ? Et, je soumetts à votre méditation pour les prochaines séances, cette question.

J'ai terminé là-dessus, je passe maintenant la parole à l'exécutif, s'il souhaite à nouveau s'exprimer.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente. Vous avez bien sûr rappelé le travail de Maria GUIDICELLI sur ce document et vous avez bien fait, et je vous en remercie. On voit bien, à l'examen de ce rapport, qui pourrait être considéré comme plutôt technique que politique, la densité, la qualité aussi, à la fois de nos débats, de nos échanges mais aussi de nos divergences, ça été souligné, je crois, par Jean-Christophe ACQUAVIVA.... Lapsus révélateur... ! Jean-Félix ACQUAVIVA, j'essaye de trouver un consensus sur ce dossier !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Julien ANGELINI donc !

M. Julien PAOLINI

Décidément, les noms et les prénoms aujourd'hui ! J'ai enfin rapproché des positions historiquement divergentes.

Plus sérieusement, ça été rappelé, des divergences, en effet, je crois qu'aujourd'hui les positions qui ont été rappelées par le groupe « Core in fronte » par exemple, sont très éloignées de celles du groupe « Un soffiu novu », exprimées notamment, je crois par Georges MELA. Donc, des divergences de position, de vue, qui justifient pleinement d'avoir posé la question de la méthode et de l'avoir posée surtout devant votre Assemblée. Qu'est-ce qu'on aurait dit, Mme la Présidente, si demain on était venus, cher Jean-Christophe, avec une analyse ficelée, clés en main, présenter devant vous, n'y avait-il pas un risque qu'on nous fasse un procès en hégémonie ? De la même manière que la Présidente nous interrogeait sur ce qu'aurait été la Corse sans le PADDUC.

M. QUASTANA, vous avez dressé un constant froid, réaliste, que je ne conteste pas, de la situation actuelle de la Corse, et finalement d'un effet zéro, quelque part, du PADDUC. Mais quand on voit les dynamiques qui ont été celles dans la période 2015 - 2016, je crois que ça été rappelé par Paul-Félix BENEDETTI, 5 000 ou 6 000 permis de construire par an, là encore, le jour où les services de l'État seront disposés à nous communiquer les informations précises sur ce point, on pourra y voir plus clair. 3 000, 4 000 nouveaux arrivants par an, donc une évolution démographique, 5 000 me fait signe Paul-Félix là encore. Divergences de chiffres, d'où la nécessité impérieuse à mon avis, de faire cette analyse, je dis 3 000, 4 000, Paul-Félix me dit 5 000, où on en est ? Où on en est ?

Je crois que c'est donc important, à la fois de partager la méthodologie et de faire cette analyse pour faire les choix sur l'évolution du prix du foncier, où là on a pu objectiver récemment, de 32 €, de de mémoire il y a une quinzaine d'années, à plus de 80, 82 € aujourd'hui.

Donc, sans les espaces stratégiques agricoles, sans les espaces proches du rivage, on peut bien se demander qu'auraient été, Jean-Christophe, des zones périurbaines ou de la plaine Orientale que vous évoquées, sans la protection de ces espaces.

Par ailleurs, les difficultés peut-être d'application du PADDUC, si on regarde un peu en arrière, c'est que finalement on a été toujours dans une forme d'incertitude liée à la règle, d'un manque de permanence, on a enchaîné les trois ans qui ont été donnés aux communes, en quelque sorte, pour mettre en compatibilité leurs documents

d'urbanismes avec le PADDUC, trois ans. A mon avis, on peut constater globalement que le travail n'a pas été totalement réalisé.

Et puis ensuite, tout une série d'incertitudes, récemment la venue de MACRON à Cuzzà, on fait une commission, on fait une loi Elan, on fait croire, penser aux élus qu'on va pouvoir très vite appliquer la loi montagne uniquement dans les secteurs de montagne, appliquer la loi littoral que dans le secteur littoral, par exemple, dans le cadre d'autres règlements, que l'on va pouvoir densifier, la AMO. Toutes ces évolutions, toutes ces propositions constantes dans la période 2015, n'ont pas incité, nullement, à mettre des documents d'urbanisme des communes dans un rapport de compatibilité avec le PADDUC.

Ensuite, pour revenir sur l'intervention de Marie-Thé MARIOTTI, beaucoup de choses ont été dites. Sur le bizutage tout d'abord, elle est la première à m'interpeller là-dessus. Alors ça fait drôle, j'ai passé quelques années sur les bancs de l'université, je n'ai jamais connu le bizutage, il a fallu que j'arrive ici, à plus de 40 ans, pour avoir mon premier bizutage, le premier rapport que je présente en qualité de Conseiller exécutif, eh bien, c'est le PADDUC.

Plus sérieusement, sur l'échelle qui a été évoquée, qui est purement indicative, et ça été aussi dans l'intervention de Paul-Félix BENEDETTI, cette échelle des espaces stratégiques agricoles, par exemple, qui est purement indicative, mais si on va plus précisément dans la définition de l'échelle, on contrevient, Paul-Félix, aux principes de libre administration des collectivités et de subsidiarité, c'est-à-dire qu'on va aller définir, nous, Collectivité de Corse, quels vont être les espaces inconstructibles à l'échelle de la commune. Je ne pense pas que là, pour le coup, ce soit une bonne méthode puisque la bonne échelle, à mon avis, pour définir cela, c'est les communes.

Sauf qu'aujourd'hui, grandes difficultés, réticences, inconnues sur les dispositifs en vigueur et leur évolution font que malheureusement cette définition à l'échelle parcellaire de la destination des sols n'a pas été mise en compatibilité avec le PADDUC ces dernières années.

Sur la nécessité d'une doctrine, ça été rappelé par plusieurs d'entre vous, bien entendu, le besoin d'une simplification du PADDUC, de préciser la doctrine sur des éléments, notamment réglementaires, liés au PADDUC, c'est une nécessité, ça doit faire l'objet, mais je crois que je l'ai dit dans mon exposé, de notre approche analytique, de manière à bien préciser comment les textes, ou en tous cas les aspects réglementaires liés aux différents espaces, peuvent s'appliquer.

C'est pour cela, je crois, qu'il est urgent et utile, notamment cette incertitude liée aux évolutions, d'aller très vite dans cette étape d'évaluation. Aller très vite dans cette étape d'évaluation pour fixer les choses, pour permettre aux acteurs d'avoir une vision précise de ce que seront les règles en vigueur dans les prochaines années. Aller très vite mais pas trop vite, puisque quand on veut aller trop vite, il y a de fortes chances qu'on sorte de la route, qu'on percute un mur avec des incidences parfois irrémédiables pour la santé d'un pays.

Sur la clarification, Marie-Thé vous avez raison, il y a des objectifs stratégiques dans le PADDUC qui ne sont pas tous au même niveau. Je le disais dans mon exposé, l'orientation stratégique liée au foncier et à l'accès au logement, n'a jamais été identifiée comme telle, malgré le travail important à l'époque des élus de la mandature précédente, et notamment les groupes nationalistes et du travail qu'ils ont fourni, elle n'avait pas été identifiée comme une priorité.

En revanche, est indiqué comme une orientation stratégique, et c'est formulé comme tel, ce ne sont pas mes mots, le secteur traditionnel du BTP où encore il met au même niveau, même si les deux secteurs sont importants, le développement du sport, c'est important, ce n'est pas faire offense à ma collègue Lauda GUIDICELLI, et la lutte contre les inégalités sociales et la lutte contre la pauvreté.

Voilà autant de questions sur, finalement, la structuration globale du document.

Marie-Thé, vous nous demandez de nous centrer sur les problèmes d'urbanisme, j'y viendrai peut-être dans le deuxième rapport.

Pierre GHIONGA, merci ! Merci, pour la confiance que vous me témoignez ou que vous nous témoignez. Bien sûr que sur les critères d'éco-conditionnalité, moi ça ne me fait pas rire, bien au contraire, c'est indispensable aujourd'hui que la commande publique puisse orienter les choix importants dans tous les secteurs. Il faut y travailler, il faut avoir une réflexion là-dessus, ça peut permettre notamment d'utiliser les savoir-faire et les ressources locales. Mais c'est un autre sujet. C'est aujourd'hui, dans la société qui est la nôtre, une priorité importante du PADDUC, si demain vous décidiez d'une révision ou d'une évolution.

Est revenue au cœur de nos débats, à la fois lors des interventions de Paul-Félix, mais aussi de Jean-Félix ACQUAVIVA, la question du logement.

La question du logement, en Corse, elle est centrale. L'augmentation démographique d'une part, je viens d'en parler, on sera peut-être en 2030, 2040, 400

000 personnes en Corse. On a connu une évolution d'environ 30 % de la population en l'espace d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années.

Ca été rappelé par Paul-Félix, on estime qu'il manque à-peu-près 70 000 logements en Corse, 10 000 logements sociaux. Donc, là-dessus je crois que les premiers éléments de réponses ont été apportés lors de la mandature précédente, le règlement d'aides aux communes, notamment dans un objectif, Paul-Jo tu le disais, de rééquilibrage territorial, en appuyant prioritairement l'aide aux offices publics de l'habitat, aux bailleurs sociaux, on a eu des rapports notamment sur les garanties d'emprunt, et l'aide aux communes justement pour que cette offre de logements puisse se déployer sur l'ensemble du territoire et pas uniquement dans les zones urbaines ou péri-urbaines avec, je dirai, les erreurs qui ont pu être faites par le passé, ne serait-ce que d'un point de vue paysager. Là, je peux rejoindre Jean-Christophe ANGELINI sur ce point. Je rappelle, jusqu'à 80 % d'aides que ce soit pour l'acquisition ou la rénovation d'un logement dans le rural et, bien sûr, une aide pour les primo-accédants.

Paul-Félix, le livret règlementaire, bien sûr qu'il est important, mais il découle directement à la fois des livrets cartographiques et du PADD, et pris de manière isolée, il n'a pas de sens. En revanche, mis bout à bout, c'est une des dispositions peut-être la plus utile du PADDUC et sur laquelle nous devons mener un travail de réflexion dès maintenant. Vous l'avez dit, la carte des espaces agricoles, protéger les terres agricoles, les mettre en production et développer notre agriculture dans un objectif d'autonomie alimentaire, des espaces remarquables pour protéger notre environnement et la biodiversité, mais peut-être demain, et je crois que ça a fait l'objet d'amendement au niveau de l'Assemblée nationale, des espaces de lutte contre la spéculation, des espaces d'équilibre économique, territoriaux sur lesquels nous pourrions définir des règles, « nous pourrions », au conditionnel, définir des règles qui privilégient les Corses pour l'accès à la terre ou au logement.

Jean-Christophe, j'ai n'ai pas voulu, bien sûr, mettre de côté de manière volontaire le programme Acqua Nostra, bien au contraire, d'ailleurs vous remarquez que je n'ai pas cité non plus la programmation pluriannuelle de l'énergie pour ne pas faire plaisir de manière trop importante à Jean BIANCUCCI, malgré son intervention de grande qualité et je l'en remercie.

C'est vrai que souvent, vous l'avez dit, d'une manière binaire, on fait peser tous les maux, notamment sur les problèmes de constructibilité et d'aménagement du territoire au PADDUC.

Je vais prendre mon exemple de maire, sur ma commune peu de permis, en tout cas sur la partie montagne, qui peuvent être déposés, souvent des Corses d'ailleurs,

ce n'est pas le PADDUC qui les bloque, c'est les discontinuités à la loi montagne. On peut y déroger, c'est vrai.

Donc, ce diagnostic d'objectiver les difficultés que peuvent avoir certains maires, certaines communes, certains Corses, pour construire leur maison, il faut savoir combien de cas ça représente, est-ce que c'est un cas pour cent, c'est une résidence principale pour un jeune Corse pour 99 résidences secondaires où les proportions sont complètement inversées ?

Ce sont ces éléments-là qu'il nous faut pour savoir ce qu'on doit faire et vers où nous devons aller.

Bien sûr que sur la comparaison entre les directives territoriales d'aménagement qui sont à l'œuvre dans les autres régions et le PADDUC, ce travail-là, il est aussi nécessaire pour comparer et préciser les différentes stratégies au niveau des régions continentales, en comparaison des spécificités de la Corse.

Sur l'évaluation, je voudrais quand même rappeler que le niveau de cette évaluation-là est d'une ampleur bien plus large que celle qui a pu être réalisée précédemment. Il y a quand même déjà trois rapports d'analyses, c'est rappelé d'ailleurs dans le rapport du CESEC, une qui a été faite sous la mandature précédente, en 2020 je crois, qui donne un certain nombre d'éléments sur les effets et le suivi du PADDUC.

Enfin dernier point, pour répondre aussi à l'intervention de Jean-Christophe ANGELINI, moi je trouve un peu paradoxale de dire d'un côté : il ne faut pas associer les acteurs, il ne faut pas associer les parties-prenantes, il faut aller vite, on a la nécessité, et de l'autre côté nous dire : finalement, ce PADDUC, il est mal compris, il a quelque part un manque d'appropriation, il ne serait pas bien accepté par les Corses.

Quand j'entends les propos du groupe « Un soffiu novu » et votre intervention, je pense qu'on est dans le juste équilibre, à la fois ne pas trop ralentir la cadence pour envoyer un message, cette procédure est en cours, elle est lancée, l'analyse et puis demain peut-être l'évaluation. Mais ne pas non plus vouloir aller trop vite, sans associer les acteurs au risque que les gens y comprennent encore moins à l'intérêt et à la nécessité d'avoir un PADDUC.

Sur la gouvernance, c'est bien la Collectivité qui a la compétence d'établir le PADDUC, nullement l'agence de l'urbanisme et de l'énergie. L'agence de l'urbanisme et de l'énergie, de par ses statuts, de par les délibérations qui ont été votées dans cet hémicycle, elle est de la compétence de la Collectivité de Corse, et heureusement, j'ai envie de dire, au vu des domaines et secteurs d'activités qui sont concernés. L'agence de

l'urbanisme accompagne en ingénierie, d'un point de vue technique, mais elle ne définit nullement, elle ne gouverne nullement les grandes orientations relatives au PADDUC.

Bien sûr, il s'agit ici de ne diaboliser personne, moi je crois, je l'ai dit, qu'on est dans le juste équilibre. Le CESEC nous dit : prenez plus de temps pour l'analyse, et vous nous dites : allez plus vite. Donc, je pense qu'on est dans le bon timing au niveau calendaire sur cette proposition même si, bien entendu, le travail est considérable, mais nous sommes déterminés à tenir des objectifs, et j'espère que nous y parviendrons.

Bien sûr, remercier Jean, je l'ai fait, pour son expérience et ses témoignages de la mandature passée.

Finir en répondant à Georges MELA, bien entendu il s'agit de ne diaboliser personne, on n'est pas là pour diaboliser et opposer les uns contre les autres. C'est pour cela qu'on crée une instance de concertation, c'est bien dans l'objectif que les gens discutent, on n'a pas la prétention de mettre tout le monde d'accord, pas du tout. Nous, on cherche à ce que les gens dialoguent, échangent dans l'objectif d'une recherche d'un consensus, ou au moins d'un équilibre.

Mais on peut quand même constater, même si on ne diabolise personne, que dans certaines zones, en tout cas en matière d'urbanisme, d'équilibre, il n'est pas là, on ne peut pas comparer aujourd'hui le développement de certaines zones de l'extrême sud, de Balagne ou de la région Ajaccienne, du golfe d'Ajaccio, avec ce qui se passe dans le centre Corse.

Donc, ces secteurs ils ont une histoire, ils ont une topographie, ils ont des décisions qui ont été prises pendant des années qui font qu'aujourd'hui, leur contribution à la préservation doit être plus importante que celle des territoires de montagne qui n'ont pu se développer durant des années par différents choix stratégiques, mais aussi par d'autres dynamiques qui sont bien plus complexes à gérer que les seules dynamiques démographiques, sous peine que demain, comme le souhaite le préfet LELARGE, 90 ou 95 % de la population se concentre dans 2 ou 3 agglomérations de Corse.

Est-ce que c'est la Corse que nous voulons ? Pour moi c'est clairement non !

Enfin, je ne reviendrai pas sur les aspects techniques liés à la cartographie des ESA et à sa méthode d'élaboration. Je finirai en reprenant, M. MELA, vous avez cité Edmond SIMEONI : « nous vous tendons la main, vous nous tournez le dos », moi ce que je peux vous dire c'est qu'il est certain que nous tournerons le dos aux personnes qui souhaitent ou envisagent qu'une évolution future du PADDUC serve de cheval de Troie pour détricoter les espaces protecteurs du PADDUC, favoriser la spéculation ou

renforcer un modèle urbanistique anarchique tel qu'on en a vu ces dernières années. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'agence d'urbanisme. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mmes et MM., chers collègues, rapidement, ça devait être un rapport technique de présentation d'une méthode. On voit bien que le sujet est essentiel, qu'il est passionnant, qu'il suscite les passions et pourtant il va bien nous falloir avancer, construire et améliorer les choses rapidement. On ne parle là que de méthode, mais la forme et la méthode rétroagissent toujours et nécessairement sur le fond.

Premièrement, est-ce que le PADDUC et le débat autour du PADDUC, sont des enjeux essentiels aujourd'hui pour la société Corse ? À l'évidence oui. Il suffit de regarder, par exemple, la dernière campagne électorale.

Deuxièmement, lorsqu'il n'y avait pas de document stratégique, alors que la compétence nous en avait été transférée très tôt à travers la décentralisation, nous nous sommes, toutes et tous, émus de cette carence ? Oui.

Troisièmement, est-ce qu'il peut y avoir des visions radicalement différentes à travers le PADDUC ? Oui, aussi et c'est à la limite, je dirai, la traduction de la diversité démocratique d'une société.

Il y a eu un projet de PADDUC qui avait été porté à l'époque par la majorité territoriale, qui a fait l'objet de contestations importantes, notamment, pas seulement, mais notamment et principalement par les nationalistes et qui a été retiré.

Et puis ensuite, il y a eu un PADDUC qui a été voté en octobre 2015, qui a été dû au travail, à titre principal, de Maria GUIDICELLI avec le soutien du Président du Conseil exécutif de l'époque, Paul GIACOBBI, avec la contribution aussi de l'ensemble des groupes, et notamment des groupes nationalistes qui, à l'époque étaient dans l'opposition, qui ont considéré que ce document était une avancée.

Ce document était une avancée, mais il n'est pas la panacée, à l'évidence puisqu'à l'usage nous nous sommes rendu compte, pour les uns qu'il empêche trop, pour les autres, Paul, qu'il n'a rien empêché et pour une autre nationaliste que Paul QUASTANA, il a empêché parce que la situation aurait été infiniment pire s'il n'avait pas été là, notamment par rapport à ce que nous considérons, nous nationalises, comme des logiques ou des mécanismes pervers et dangereux.

Donc on voit bien l'intensité des questions et des débats et l'importance des choix politiques.

Le PADDUC a une place tellement importante que quelques fois, on lui prête même un rôle ou un impact qu'il n'a pas, puisqu'il est en quelque sorte devenu aujourd'hui, notamment pour un certain nombre d'élus, les maires, pas tous, mais les maires et pour les acteurs et pour les citoyens, il est devenu le facteur décisif, pour ne pas dire essentiel, qui empêche d'accéder à un permis de construire que l'on considère légitime.

Donc, ça pose un vrai problème dans une société. Je me rappelle, comme vous, les interpellations, par exemple, devant le CESEC, je pense à son ancien Président Henri FRANCESCHI, parce qu'on parlait du PADDUC, il me disait : je viens de refuser à un jeune couple, dans mon village, un permis de construire. Et cet exemple-là peut être répété à l'envie par tous les maires de l'intérieur et du littoral. Il suffit de rappeler les interpellations des maires de Corse-du-Sud, notamment le travail qui a été fait par Jean ALFONSI, maire de Serra di Féru, etc.

Mais je dis que ce n'est pas toujours le PADDUC et pourtant on pense que c'est le PADDUC, mais ça peut être aussi un cumul de loi, etc. À tel point qu'on a proposé une méthode pour essayer d'identifier les problèmes, leur origine juridique et de proposer, c'était en tout cas la position du Conseil exécutif, une évolution, dès lors que cette évolution serait légitime, une évolution qui, comme le disait Julien PAOLINI, ne soit le cheval de Troie de détricotage. Je ne fais ici à personne le procès de vouloir organiser le détricotage, je dis qu'il peut y avoir, à un moment donné, des acteurs qui ont une volonté de détricotage et de remise en cause des dispositifs protecteurs.

Donc, toute cette complexité, nous la connaissons.

Moi, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été par Julien PAOLINI au nom du Conseil exécutif de Corse. C'est un discours nationaliste, un discours ouvert, un discours qui tient compte de la complexité, un discours qui n'est pas figé dans une posture idéologique, un discours qui veut concilier des exigences contradictoires et qui est porté par un garçon, il y a des garçons et des filles, des militants et des militantes

nationalistes, qui ont été hier des militants syndicalistes, des militants politiques, des élus et qui deviennent aujourd'hui des responsables politiques de premier plan de la Corse. Et je suis fier que nous toutes et nous tous ensemble, nous contribuions à cette transmission dont nous parlions hier. Je referme la parenthèse.

Vous dire qu'au terme de ces six années d'application et de cette séquence complexe dans une matière elle-même extrêmement complexe, nous nous sommes posé la question, et je répondrai à titre principal à celles et ceux qui ont évoqué ce qui est en fait le cœur de cette proposition, la méthode de l'évaluation, tantôt pour plutôt la saluer, tantôt comme Jean-Christophe ANGELINI tout à l'heure, plutôt pour s'interroger sur son bien-fondé.

Ces questions-là, nous nous les sommes posées nous aussi. Moi, je voudrais simplement, et je termine, rappeler, le texte nous dit quoi ? A l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de la date d'approbation du plan et du PADDUC donc, le Conseil exécutif procède à une analyse globale des résultats de son application, notamment dans le domaine de l'environnement, notamment mais pas seulement. Cette analyse est soumise à avis du Conseil économique, social, environnemental et culturel, puis transmise à l'Assemblée de Corse qui doit alors décider si elle modifie ou si elle révisé de façon complète ou partielle le PADDUC.

Si nous avons appliqué ce texte à la lettre, quelle serait la situation ? Novembre, maintenant, le PADDUC est devenu définitif en novembre 2015, nous serions arrivés devant vous, c'est un peu la suggestion qui a été faite par Jean-Christophe ANGELINI, avec un évaluation faite par le seul Conseil exécutif, transmise au CESEC, et sur la base de cette évaluation et d'un rapport du Conseil exécutif, il aurait appartenu à l'Assemblée de Corse de décider soit du maintien, soit d'une révision totale ou partielle.

Moi, je vous dis sincèrement, et nous le savons toutes et tous, cette situation aurait été ingérable parce qu'il y aurait eu un déficit de débats, un déficit d'échanges, un déficit de réflexions partagées et seraient venus dans cette seule et unique session consacrée à la révision ou pas du PADDUC, seraient entrés dans l'hémicycle toutes les difficultés, toutes les incompréhensions, tous les procès, tous les amalgames qui ont rendu jusqu'à aujourd'hui cette affaire pratiquement inextricable.

Donc, on a essayé de réfléchir à une méthode qui soit une méthode partagée, et j'ai envie de vous poser la question : comment pourrait-on arriver à un débat apaisé, y compris pour faire valoir des différences de fond, mais comment pourrait-on arriver à un débat apaisé sur la question du maintien ou de la révision du PADDUC si nous

n'avons pas eu en amont un débat apaisé et complet sur l'évaluation de sa mise en œuvre ?

Qu'est-ce qui relève du PADDUC et qu'est-ce qui n'en relève pas ? Quels ont été les effets positifs ? Quels ont été les effets négatifs ? Comment peut-on les corriger ? Quels sont les enjeux prioritaires ? Faut-il simplifier ce document ? Faut-il le raccourcir ? Faut-il mieux l'articuler dans ses dispositions simplement indicatives avec les différentes politiques publiques de la Collectivité de Corse ? Comment assure-t-on une lisibilité des règles obligatoires et contraignantes posées par le PADDUC, par rapport aux autres documents, et notamment les documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités ? Cette évaluation-là, il faut que nous la fassions ensemble nécessairement.

Et, dans le même état d'esprit, il ne s'agit pas de diluer, de délayer ou de donner à des acteurs qui n'ont pas à se positionner sur la décision qui, in fine, est la décision souveraine de l'Assemblée de Corse, il ne s'agit pas de leur donner un pouvoir qu'ils n'ont pas. Mais pour reprendre la méthode, il y a à la fois cette proposition d'un travail commun, et puis aussi cette instance, mais elle sera présentée ensuite, l'instance elle n'a pas vocation à décider, elle a vocation à être un espace où vont pouvoir être exprimées directement les critiques, les questions, les interrogations.

Depuis des années, comme candidates ou candidats aux élections territoriales, mais même comme élus, comme maires, comme citoyens, etc., on le voit bien, qu'est-ce qu'il se passe ? Il y a des communiqués d'associations de défense, il y a des réponses de maires, il y a des communiqués d'associations de propriétaires, il y a des communiqués de gens qui n'ont pas pu avoir, et personne ne se parle jamais en même temps, et personne n'a d'espace pour échanger et présenter.

Nous, on a voulu créer cet espace en faisant le pari, peut-être que ça va être complexe, peut-être qu'il va y avoir des éclats de voix, peut-être qu'il va y avoir des disputes, mais cet espace il n'a pas vocation à décider, il a vocation à être un lieu où peuvent se confronter les analyses, afin de nous permettre, le moment venu, de prendre nos décisions en ayant purgé au maximum le débat de tout ce qui vient le parasiter ou le rendre peu lisible.

Voilà donc la méthode que vous propose le Conseil exécutif de Corse. Je pense que c'est la méthode qui assure le meilleur équilibre entre des difficultés qui sont multiples. Mais je pense qu'en sens inverse si nous avons fait le choix de nous livrer, nous, comme le texte nous y invite, tout seul, à l'évaluation du PADDUC, nous, Conseil exécutif, je pense que vraiment nous aurions été à côté et nous nous serions mis dans les conditions optimales non pas pour réussir mais pour échouer.

Et je termine en m'adressant un peu plus directement à Georges MELA, puisqu'il m'a fait l'amitié de me parler en évoquant mon père, y compris cette question : oui, nous tournons le dos, non pas à des hommes ou des femmes, nous tournons le dos à un certain nombre de choix politiques parce que nous considérons qu'ils sont néfastes. Par contre, dans la volonté de partager, de travailler, de trouver des points d'équilibre, de ne diaboliser personne, vous savez que notre main restera toujours tendue, et parce que le temps a passé et que les choses ont changé dans ce pays, et c'est heureux, je suis certain que notre main tendue rencontrera la vôtre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, nous allons passer au vote.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, explication de vote. Ce document pour moi, est inachevé. Je prends acte de la volonté du Conseil exécutif d'ouvrir le débat pour l'analyse. Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que le PADDUC ne sera pas maintenu en l'état et qu'il y aura donc une révision. Et, j'aurais aimé qu'on aille, vous citez bien entendu le titre 2 de l'article 4424-14, mais il y a le titre 3 qui dit que l'Assemblée de Corse elle doit délibérer pour donner la méthode de révision.

Moi c'est ce que j'attends. Il nous faut un document opposable rapidement. Là, j'aurais aimé que l'on délibère par anticipation sur la méthode de travail, le canevas, le calendrier, l'organisation, la commission ad hoc interne à l'Assemblée, pour travailler, parce qu'on entend, nous, être associés, et c'est ça qui manque.

Donc, nous on prend acte. Le document, en l'état, je ne le vote pas, mais pas parce que je le conteste, parce que je considère qu'il est complètement incomplet. La vraie vocation de l'Assemblée aujourd'hui, ce n'était pas de valider la méthodologie de l'analyse, c'est de valider la méthodologie de la révision, en actant le principe de fait que le document ne va pas être maintenu en l'état. On aurait pu le faire et je pense qu'il y aurait eu un consensus pour acter ce principe, quels que soient les résultats de l'analyse.

C'est en ce sens-là où je pense que me vous devez proposer rapidement une méthode de travail qui soit consensuelle, parce que c'est bien beau l'analyse, mais derrière, chî femu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Explication de vote de « Core in fronte », est-ce que l'Exécutif veut réagir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je ne sais pas, je me tourne notamment vers la Présidence de l'Assemblée de Corse et vers le secrétariat général, je ne sais pas ce qu'est l'usage, je ne pense pas que l'Exécutif réponde à des explications de vote. On s'expliquera après, mais est-ce une explication de vote qui appelle une réponse ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je voulais juste faire plaisir à Julien PAOLINI. Donc, on a entendu votre explication de vote, y en a-t-il d'autres ? Non, donc maintenant je soumetts au vote.

Le rapport n° 401, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité⁵

POUR : « Fà populu in seme », M. Pierre GHIONGA : **33**

NPPV : « Avanzemu », « Core in fronte » : **13**

Abstentions : « Un soffiu novu » : **16**

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

La séance est levée, nous reprenons à 14 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 10. Elle est reprise à 14 h 40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Il y a deux dossiers sur l'aménagement du territoire. Il y a le dossier sur l'actualisation du fonctionnement du comité de massif et celui relatif au conseil d'aménagement de l'urbanisme de Corse qui a été évoqué ce matin.

Je me tourne vers l'exécutif et je lui demande quel rapport il souhaite passer en priorité.

M. Julien PAOLINI

Le 402 dans la continuité du rapport qui a été examiné.

*** Raportu n° 402 : Creazione è apprubazzione di i statuti di u Cunsigliu di l'Accunciamentu è di l'Urbanisimu di Corsica.**

⁵ Délibération N° 21/205 AC

* **Rapport n° 402** : Création et approbation des statuts du Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, votre bizutage continue. Vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

C'est ça malheureusement ou heureusement !

Ce rapport qui a été précédemment évoqué par le Président du Conseil exécutif, qui en a présenté les principaux enjeux, je n'y reviendrai pas puisque ça été exposé précédemment.

Simplement rappeler, bien sûr, que ce conseil de l'aménagement et de l'urbanisme de Corse, projet de création, il est lié au rapport précédent sur l'analyse et une éventuelle évolution du PADDUC. Mais pour éclairer les débats et éviter des confusions, il ne s'agira pas de l'unique organe de concertation relatif au PADDUC. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour favoriser les échanges, les débats. Mais c'est au terme de l'analyse que nous pourrons fixer les conditions de l'association des différents acteurs et parties-prenantes relatives à une éventuelle révision du PADDUC.

Donc, bien sûr il existe déjà aujourd'hui de multiples instances et lieux d'échanges qui traitent des questions d'urbanisme et d'aménagement, à la chambre des territoires, au CESEC également et ailleurs.

Mais aujourd'hui aucune ne permet réellement d'associer l'ensemble des forces vives, l'ensemble des acteurs, dans leur diversité et de point de vue et de structuration, au sein d'une seule et même entité.

C'est pour cela qu'il nous est apparu nécessaire de disposer d'une entité ayant vocation à la fois à partager les expériences, à mobiliser les connaissances et les compétences pour les mettre au service de l'intérêt général et pas uniquement dans le cadre de ce travail qui nous attend sur le PADDUC.

On s'est aussi appuyés sur un autre constat qui est l'expérience acquise suite à la création du conseil de l'énergie, de l'air et du climat (CEAC), qui a été créé il y a une quinzaine d'années et qui s'est avéré une instance efficace, pertinente, de dialogues sur les questions de l'urbanisme, notamment suite à la crise de 2005, le fameux blackout, puisqu'il a permis de co-construire, avec l'ensemble des acteurs concernés, différents

programmes relatifs à l'énergie, et notamment de discuter des enjeux stratégiques et des prises de décisions, notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie et la recherche de l'autonomie énergétique de notre île.

Donc, une instance de concertation, consultative, de débats, de recherche de consensus sur ces questions qui aujourd'hui, bien trop souvent, font polémique dans l'espace public, voire dans l'espace juridique.

Comme pour le conseil climat, air, énergie l'objectif principal de la création de ce conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse, vise à éclairer les institutions, à la fois, je le disais, en rassemblant les contributions et les expertises, en associant différents types d'acteurs, je vais y revenir, et en répondant aux questionnements dans l'espace public.

Je vais détailler les principaux articles des statuts.

Le premier, un organe de concertation visant à éclairer les différents organes consultatifs de la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif, bien sûr, notre Assemblée, le CESEC ou encore la chambre des territoires. C'est l'article 1 des statuts.

Les articles 2 et 3 qui précisent l'objet : dialoguer dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PADDUC, je le disais, mais également échanger des informations pour mieux cerner les problématiques, conduire des réflexions afin d'harmoniser les prévisions et les décisions sur l'utilisation de l'espace, notamment au niveau des différentes strates des collectivités, Collectivité de Corse bien sûr, EPCI ou communes, et participer à l'exercice de prospectives et à l'anticipation des grands défis que nous aurons à relever, notamment sur les questions des marchés foncier et immobilier.

Les articles 4 et 7 je n'y reviens pas, ils relèvent essentiellement du fonctionnement du CAUC, mais si vous le souhaitez, nous pourrions en rediscuter pendant les débats.

Les articles 8 et 13, eux traitent plus spécifiquement de la composition du CAUC, là-dessus on aura probablement des interventions.

Donc, en gros trois collèges : un collège des membres de droit, Président du Conseil exécutif, les Conseillers exécutif, la Présidente du CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, deux représentants de la chambre des territoires et un représentant de chacun des associations des maires.

Vous voyez pour chacune des institutions, un nombre restreint de représentants, dans un objectif de ne pas dépouiller les autres instances et organes consultatifs, mais au contraire de mobiliser à plein dans le cadre de leurs commissions respectives, mais qu'ils puissent être quand même représentés pour communiquer leurs avis et leurs analyses dans le cadre de cette instance.

Ensuite, des membres associés : le Préfet, les différents services de l'Etat concernés, et les directions opérationnelles de la Collectivité, agences et offices

Enfin, un certain nombre de membres dans le dernier collège qu'on a qualifiés d'invités : un représentant de chacun des chambres consulaires, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, des représentants des différents syndicats agricoles, des représentants des associations de défense de l'environnement ou encore des usagers, le GIRTEC, la SAFER, le CAUE, l'ordre des architectes, etc. Vous avez le détail dans les statuts présentés en annexe du rapport.

Enfin, les deux derniers articles, le 14 et le 15, qui précisent respectivement les moyens alloués et les modalités de révision des statuts que je vous ai exposés brièvement. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un avis de la CDENATE. Je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Mme la Présidente. Il n'y a pas eu d'observations des commissaires sur ce rapport. La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », de Mme GIACOMETTI-PIREDDA, absence du groupe « Core in fronte ». Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La parole est à qui veut la prendre. Paul QUASTANA pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente. Simplement pour dire que déjà ça, ça anticipe sur la présentation que vous ferez plus tard de la méthode, M. le Conseiller exécutif.

Ensuite, je ne voudrais avoir l'air de critiquer vraiment, mais ça m'a l'air d'une drôle d'usine à gaz, c'est-à-dire que quand je pense à une réunion avec tous ces gens, c'hè un vecchju pruverbiu corsu chì mi vene à l'idea, più pecuri, più mocci. Je ne vois vraiment pas comment on va pouvoir tirer quelque chose d'un tel organigramme.

Je crois qu'il faut aller à la simplification des instances, des instances décisionnelles, même des instances consultatives. Mais là, c'est une usine à gaz, c'hè tuttu u mondu, il ne manque que les élèves de CP. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Jean BIANCUCCI

Il me semblait que c'était assez clair, c'est une instance qui n'est pas une instance décisionnelle. Pour ceux qui y siègent ou qui y ont siégé au conseil de l'énergie, de l'air et du climat, je peux vous dire que c'est extrêmement utile. Pourquoi ? Parce que s'expriment dans ces instances, à la fois les syndicats, les associations, tous ceux qui ont à voir avec l'urbanisme, et ça permet à la fois pour les décideurs de prendre conseil, parce qu'il en faut, de se concerter aussi sur les évolutions. Paul, je t'assure pour avoir présidé ce conseil, c'est extrêmement utile.

On a même l'occasion de recevoir des personnalités extérieures. Pourquoi ? Parce qu'il y a moyen et il est nécessaire de faire aussi avec, en tout cas pour ce qui concerne l'énergie notamment.

C'est une expérience qui est nécessaire, c'est un palier qui est nécessaire. Pourquoi ? Parce qu'on a l'impression que tout a été dit, pas du tout, on l'a vu ce matin, et puis on le verra plus tard. Il y a des niveaux par lesquels il faut forcément se concerter.

Alors après, c'est une usine à gaz, mais on pourrait dire de beaucoup d'organismes, ce sont des usines à gaz. Le problème c'est l'apriori que l'on peut avoir. On peut le comprendre, mais quand on connaît un organisme qui a parfaitement fonctionné, qui a été utile, en tout cas en matière de programmation d'énergie, qui a permis à la fois aux syndicats, à l'opérateur, aux associations de pouvoir s'exprimer, si ce qui est proposé par l'agence de l'urbanisme correspond tout à fait à ce profil, je pense qu'on a intérêt à être preneur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, M. Laurent MARCANGELI pour « Un soffiu novu », vous avez la parole.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Mme la Présidente.

D'abord sur l'état d'esprit qui nous anime en la matière, cela a été dit tout à l'heure par ma collègue Marie-Thé, nous, nous allons très clairement, et je l'ai dit tout à l'heure au Conseil exécutif dans un aparté, participer. Nous sommes là pour travailler, nous sommes là pour apporter les visions qui sont les nôtres, les expériences qui sont les nôtres dans les autres mandats par ailleurs que nous exerçons ou avons exercées.

Donc, il y a très clairement, dans le groupe qui est le nôtre, une volonté de se saisir pleinement des problématiques qui ont été, je le sais, largement évoquées ce matin, en fin de matinée, à l'aube, je dirai, les sujets qui s'imposent à nous et les décisions qui devront être prises en la matière.

Alors après, je fais partie de ceux, et visiblement je ne suis pas le seul dans cet hémicycle, qui ont un peu d'expérience, malgré les années qui ne sont pas si élevées dans ma présence dans les instances, j'ai peur des millefeuilles. Alors je les aime bien en pâtisserie, je tiens à vous le dire, ils font parties de mes gâteaux préférés, mais j'ai peur des complications engendrées par la présence excessive d'instances et de contre instances. Et surtout, j'ai toujours peur qu'au final, on en oublie l'essentiel, c'est que nous sommes ici, l'exécutif est ici et l'Assemblée délibérante est ici, pour décider. L'exécutif a une feuille de route, il doit certes s'enquérir des avis, ce que la loi lui impose, mais également de la société civile. C'est très juste que l'exécutif aille à la rencontre des acteurs de terrain, mais in fine, c'est à vous, parce que c'est ainsi que les Corses en ont décidé, que reviendra le droit et l'obligation même de nous proposer, de proposer à l'Assemblée délibérante, un certain nombre de choses. Il ne faudrait pas donner l'impression qu'on dilue la prise de décisions.

Donc, je vous le dis, nous sommes très dubitatifs sur ces organismes extérieurs où parfois vous avez un certain nombre de personnes animées de très bonnes intentions, mais comme dit l'autre « l'enfer est parfois et souvent pavé de bonnes intentions », qui vont venir et qui vont s'octroyer un certain nombre de droits, qui ne sont pas les leurs, je le dis très clairement, puisque c'est nous ici, avec vous à l'exécutif, qui sommes en responsabilité pour proposer et ensuite décider de la marche à suivre.

C'est la raison pour laquelle, sans être contre, je vous le dis parce que nous ne sommes pas dans une option d'être contre à tout bout de champ, et d'être dans des

options de blocage, nous ne participerons pas au vote. Mais encore une fois, cette non-participation à ce vote, elle implique une volonté de participer pleinement, mais vraiment pleinement, à ce qui va se passer par la suite, notamment dans ce que l'exécutif aura à nous proposer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite prendre la parole ? M. BENEDETTI pour « Core in fronte »

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je me pose la question de la pertinence de l'outil. En prenant le postulat qu'il est adopté et qu'il est créé, sa composition m'interpelle un peu parce que Laurent vous l'a dit, la compétence première en aménagement du territoire, elle est aux élus du suffrage universel. Il y a une responsabilité. La politique, elle appartient aux politiques. On doit s'inspirer, on doit écouter, on doit s'enrichir des contributions associatives, socioprofessionnelles et autres, mais on doit avoir notre doctrine et entre autres, on doit avoir comme feuille de route, les doctrines qui nous ont amenés à faire de la politique, à prendre des engagements et à avoir des programmes, surtout en matière d'aménagement du territoire.

Là, j'entends que l'expertise appartient au Conseil exécutif, mais la validation et la décision plénière appartiennent à la Collectivité de Corse. Or dans la représentation politique de votre instance, elle est marginalisée la Collectivité de Corse, elle a 5 représentants : chaque groupe et la Présidente. Par contre le Conseil exécutif s'auto-représente dans la plénitude de tous ses membres. Je dis que c'est maladroit, ce n'est pas respectueux d'une logique d'échanges transversaux et de réciprocité dans le dialogue entre l'organe législatif et l'organe exécutif. Si on veut préparer les débats, lever les conflits, répondre à des interrogations et apporter des solutions, ça sous-entend de créer des organes intermédiaires qui soient représentatifs au niveau politique des équilibres. Là, je n'en vois pas le traceur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne vois pas de mains se lever. Donc, je repasse la parole au Président de l'agence de l'urbanisme.

M. Julien PAOLINI

Rapidement pour répondre aux différents intervenants.

C'est vrai que ça peut paraître comme une instance qui va être difficile à synthétiser, si on peut dire ainsi, en tout cas, à trouver le consensus au regard de la diversité des membres, des courants, des sensibilités, des différents acteurs qui y sont représentés. Mais c'est aussi, je crois, tout l'intérêt d'un tel outil. Il s'agit bien de participer dans un processus de démocratie participative qui, à la lecture du rapport du professeur MASTOR, apparaît aujourd'hui dans la société qui est la nôtre, comme l'un des enjeux fondamentaux d'acceptabilité de certains sujets. Par exemple, on l'a vu, les conférences citoyennes sur le climat, la conférence sociale, autant de moments importants où on puisse, je ne dirai pas mettre d'accord tout le monde, ce n'est pas ça l'objectif, mais c'est que les gens se parlent. Je crois que dans une société où la défiance pour le monde politique et pour les élus que nous sommes, est de plus en plus importante, il est important que les gens se parlent. C'est tout l'objet de cet espace de concertation.

Je n'ai pas peur personnellement et le Conseil exécutif aussi, je crois, de la différence de points de vue divergents, du débat d'idées démocratique. Au contraire, je pense qu'il est sain, chacun est dans son rôle. Les gens qu'on a pu consulter, en l'état préalable, globalement ont une approche favorable, les maires, certaines associations, la Chambre des territoires, de l'utilité aujourd'hui d'un tel outil. Ça a été rappelé également par M. BIANCUCCI.

Il ne s'agit pas, pour répondre à Laurent MARCANGELLI et à Paul-Félix BENEDETTI, d'une instance décisionnelle. À aucun moment, il s'agit pour le Conseil exécutif de se dédouaner de ses propres responsabilités et compétences. Bien au contraire, c'est en effet au Conseil exécutif, sur le sujet du PADDUC comme sur d'autres sujets, puisque ce conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse a vocation, si demain l'Assemblée de décide, à travailler sur d'autres dossiers, peut-être moins importants et encore que, le port de Bastia par exemple, projet d'aménagement majeur pour l'avenir de la Corse ; le fond de baie d'Aiacciu, pourquoi pas le rééquilibrage sur les infrastructures de montagne, par exemple. On pourrait en citer d'autres. Des sujets majeurs qui font bien souvent l'objet de crispation et dont le seul traitement est médiatique, voire ils finissent au tribunal administratif.

Voilà pourquoi nous sommes persuadés que c'est un bon outil. Bien sûr, notre responsabilité, c'est de faire conformément aux textes en vigueur, l'analyse par exemple du PADDUC, de le proposer à l'Assemblée de Corse qui décidera dans sa souveraineté, puisque le suffrage universel vous a désignés pour le faire, d'une révision, d'une

modification partielle ou totale du PADDUC. Ça ne remet rien en cause, mais l'un n'empêche pas l'autre, bien au contraire.

Il ne s'agit pas d'une instance décisionnelle, mais uniquement consultative de concertation, de recherche de consensus. Je crois que c'est l'esprit qui a animé le Conseil exécutif et qui continuera de l'animer, d'associer l'ensemble des forces vives de ce pays pour arriver à la fois à l'acceptation et à l'appropriation des grands projets qui sont nécessaires et indispensables pour notre île.

Je vous remercie.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'entends ce qui a été dit et je partage les explications fournies par le président de l'AUE. Nous, on va faire ces propositions avec beaucoup d'humilité. On n'a pas de certitudes que la formule proposée soit la meilleure et je dirai même qu'on se crée peut-être des problèmes alors qu'on essaie de proposer des solutions.

Je prends l'exemple et je le relie à notre discours de ce matin. Il a pu nous reproché, y compris par d'autres nationalistes, de délayer à travers une méthode d'évaluation là où nous aurions dû décider seuls. Cette méthode de partage, on l'a proposé par exemple u Levante qui nous a écrit : ce procédé est inacceptable, antidémocratique dans la mesure où il laisse au seul exécutif le soin d'analyser un document qui définit les conditions de vie de tout un peuple, l'analyse confisquée et faite à marche forcée.

Donc, ce que certains considèrent comme trop élargi et trop lent nous ai reproché par u Levante comme trop autocratique et trop expéditif. Pour montrer la difficulté.

J'insiste. On a essayé de consulter, on a tiré les leçons comme vous des polémiques à répétition, des incompréhensions, etc. Je pense qu'il faut être basique, je m'adresse à celles et ceux qui ont émis des réserves ou des interrogations que nous partageons sur le principe. Est-ce qu'on décide ou pas de créer un espace où les gens peuvent se parler ? Dans notre esprit, il ne va pas au-delà le texte et ça explique aussi, pour répondre par exemple à Paul-Félix BENEDETTI, le conseil de l'énergie, de l'air et du climat, lorsqu'il a été créé en 2005, à un moment où les questions fondamentales et les choix en matière d'énergie étaient non arrêtés et très conflictuels, il a été créé pour être une espèce de soupape de sécurité pour désamorcer des débats qui étaient des débats extrêmement tendus. Ça a fonctionné globalement.

S'il y a des amendements ou des propositions en disant : on veut une représentation proportionnelle des groupes, etc. Dans le conseil de l'énergie, de l'air et du climat, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse sont minoritaires parce que l'objectif, c'est d'avoir un espace où tous ceux qui participent à la problématique peuvent échanger entre eux. A mon avis, il n'y a pas de difficultés. Après, on le crée, si ça marche, tant mieux et si ça ne marche pas, eh bien on constatera que...

Nous aussi, vous savez, le souci d'avoir, on en a parlé, y compris en conférences des présidents quand on parle du règlement intérieur. Aujourd'hui, quand on prend un mois moyen d'activité, lorsqu'on va dans toutes les instances, commissions, instances consultatives, etc., on se rend compte que c'est quelque chose de terrible.

On sait aussi que cette question du PADDUC, notamment dans sa dimension urbanistique, mais pas seulement dans sa dimension urbanistique, c'est une question qui est à la fois essentielle et potentiellement très conflictuelle.

Je pense qu'on n'a rien à perdre à tenter l'expérience d'une instance dans laquelle les gens vont pouvoir se parler. C'est l'état d'esprit qui est le nôtre au moment où nous faisons à l'Assemblée la proposition d'institution de cette instance de dialogue.

Je précise enfin que nous avons également consulté les associations de maires qui sont souvent critiqués, les maires, vous le savez, celles et ceux qui le sont, ou dans un sens, ou dans un autre et que les deux associations de maires, à l'unanimité, en tout cas de façon très claire, ont dit : oui, nous, on est vraiment preneurs de ce type d'instance. Donc, dans ces conditions, je pense que les avantages potentiels l'emportent largement sur les inconvénients avérés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Après ces précisions apportées par les Président du Conseil exécutif, je vais donc soumettre au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport n° 402 est ADOPTE à la majorité⁶.

POUR : Fà populu in seme : 30

NPPV : Un soffiu novu : 17

Abstentions : Avanzemu + Core in fronte : 13

⁶ Délibération N° 21/402 AC

Absents : M. Hyacinthe VANNI et Mmes Paula MOSCA et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

* **Raportu n° 395** : **Attualizazione di u funziunamentu di u Cunitatu di a Muntagna corsa.**

* **Rapport n° 395** : Actualisation du fonctionnement du Comité de Massif.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit d'un rapport relatif à l'actualisation du fonctionnement du comité de massif, notamment son règlement intérieur.

Ce qui a motivé cette modification réside dans la nécessité de formaliser le rôle de la Collectivité de Corse et plus particulièrement de ses services dans le pilotage administratif du comité de massif. Pourquoi ? Parce que les commissariats de massifs sont assurés dans les zones de massifs par les services de l'agence, l'ANCT, qui est hébergée dans les préfectures et l'absence de commissariats de massifs porte régulièrement préjudice dans le cadre des négociations avec l'Etat, et plus particulièrement en l'espèce dans le cadre des projets à sélectionner au titre du plan « avenir montagne ».

Donc, il s'agit ici de confier à la direction de l'aménagement du territoire de la Collectivité de Corse le pilotage administratif du comité de massif en lieu et place des commissariats de massifs dans les autres massifs français.

Les autres modifications portent sur les délais de convocation, sur les transmissions des documents, sur l'intégration des procédures de consultation écrite, ainsi que sur la définition d'une procédure permettant de se prémunir contre les conflits d'intérêt et la suppression des vice-présidents car elles n'ont jamais été procédées à leurs élections depuis la réactivation du comité de massif en 2016.

Enfin, une modification également sur le nombres des membres de la commission permanente qui a été porté à 25 titulaires et 25 suppléants alors qu'elle était de 22 et 17 précédemment afin de permettre une meilleure représentation de l'ensemble des acteurs de la montagne au sein de la commission permanente. Une précision supplémentaire, l'élection des membres de la commission permanente se faisait par collègue dans la précédente version qui ne spécifiait pas les modalités d'élection.

Donc, je vous fais l'économie des modifications précises des différents articles. J'en ai rappelé les points principaux. Nous pourrions y revenir au cours des débats si vous le souhaitez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'agence de l'urbanisme. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

M. Antoine POLI a émis des observations de forme.

Il a fait observer qu'à la lecture du rapport, un point mentionnant l'évolution de la durée d'exercice du mandat des membres du comité dans la partie relative à la modification du règlement intérieur n'était pas repris dans le RI joint en annexe.

Il s'est interrogé également sur la suppression des postes de vice-présidents non mentionnée pour autant dans le rapport.

Mme Amiel LUCCHINI, *Cheffe du service de l'intérieur et de la montagne*, a indiqué que cette mention avait été introduite par erreur dans le rapport, la durée du mandat des membres du comité demeurant identique et calée sur la durée du Schéma de montagne.

Sur la question des postes de vice-présidence, elle a précisé que les désignations n'ayant jamais été réalisées, il a été décidé de les supprimer.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in fronte ».**

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la rapporteure.

Qui veut prendre la parole sur ce rapport ? Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

J'ai juste une suggestion en marge de ce rapport qui, comme vous l'avez dit, est une modification des statuts et du règlement. Je pense que ce serait peut-être intéressant pour l'ensemble des élus que tout comme on fait des bilans et des points d'étapes, peut-être que M. le Président du comité de massif nous fasse relativement régulièrement un point d'étapes sur les réalisations et sur les aides apportées aux communes ou autres. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je pense qu'il peut vous répondre directement. Allez-y, je vous donne la parole très volontiers, il n'y a pas de soucis.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, ce sont des modifications de forme, de mise en cohérence avec ce qui est prévu par la loi pour la question administrative d'absence de commissariat et d'optimisation de ce que voulaient les membres du comité pour l'élargissement de la commission permanente.

Sur le fond, évidemment, nous y sommes tout à fait favorables d'autant plus que c'est un exercice que l'on fait en comité de massif notamment à l'occasion des assises de la montagne qui ont lieu chaque année, puisque je rappelle que la délibération initiale du comité de massif en 2016 instaure chaque année des assises de la montagne. Il n'y a eu qu'une année où elles ne se sont pas déroulées, c'est malheureusement l'an dernier pour des raisons de COVID. Donc, elles auront lieu en janvier à Monte grosso cette année. Les dernières avaient eu lieu, de mémoire, à Quenza et c'était malheureusement pendant l'incendie qui avait frappé Bavedda, c'était donc en janvier 2020, avant la pandémie.

On le fait donc, à cette occasion-là, on le fait régulièrement, si la Présidente de l'Assemblée et le Président de l'exécutif y accèdent, on peut le faire en séance. Ça ne nous pose aucun problème de faire un point sur la programmation du schéma montagne, mais aussi sur d'autres sujets. J'ouvre une parenthèse mais elle est importante, le prochain comité de massif aura lieu le 26 novembre à Soccia. Il y aura l'installation d'un pylône de téléphonie mobile à cette occasion-là.

Suite à nos interpellations de l'ARSET en particulier et de la ministre Jacqueline GOURAUD, quand je dis nos interpellations, je parle du Président du Conseil exécutif et aussi du Président du comité de massif à ce titre. Il y avait la

problématique, je le rappelle, de la question de l'élargissement de l'obligation faite aux opérateurs de téléphonie de prendre en compte plus de kilométrages de route dans la couverture, dans le 4G, dans la new deal. C'était un gros problème et ça le reste encore. Donc, cet élargissement d'obligation a fait l'objet d'une réponse favorable récente à une question écrite que j'ai posée, de la ministre. Donc, les 4 opérateurs de téléphonie, la fédération française vient le 26 novembre pour faire un point cartographié de la couverture routière. Donc, là on est dans le concret.

Ceci étant, j'accède bien volontiers à cette demande si la Présidente de l'Assemblée et l'exécutif y accèdent aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le député. Y a-t-il d'autres questions ? Non, je ne vois pas de mains se lever. Je repasse la parole au Président de l'agence d'urbanisme, s'il a des commentaires à faire.

M. Julien PAOLINI

Jean-Félix a bien précisé les choses suite à la question de Mme MARIOTTI. En effet, des bilans réguliers sont faits à chaque comité de massif ainsi qu'à la chambre des territoires. Il n'y a pas de difficultés pour l'exécutif de présenter ces bilans également au sein de l'Assemblée de Corse ou de la commission des finances par exemple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois qu'il y a un amendement. Est-ce que l'exécutif souhaite le présenter ? C'est un amendement de forme, vous voulez que j'en donne lecture ? Je peux le faire.

C'est la correction d'une erreur de saisie dans le rapport.

Dernier tiret du point 1, au lieu de lire : évolution de la durée d'exercice du mandat des membres du comité, il faut corriger : la désignation des 2 vice-présidents du comité de massif est supprimée. Le reste est inchangé.

Je sou mets l'amendement que vous avez dû recevoir préalablement, s'il n'y a pas d'intervention sur cet amendement de saisie, c'est une erreur de saisie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité des votants.

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » » + « Core in fronte » :

51

NPPV : « Avanzemu » : **7**

Absents : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Marie-Claude BRANCA et MM. Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.

Je mets vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport n° 395 est ADOPTE à l'unanimité des votants⁷.

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » : **49**

NPPV : « Avanzemu » (7) + « Core in fronte » (2 : Mmes Serena BATTESTINI et Véronique PIETRI) : **9**

Absents : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Marie-Claude BRANCA et MM. Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.

Nous avons terminé le bloc « aménagement du territoire ». Vous passez la barre, c'est bon, vous restez dans la promo ! Welcome et well done !

Je demande à l'exécutif quel rapport il souhaite voir examiner ?

Nous allons reprendre le fil du déroulé de séance de l'ordre du jour. Rapport 399.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

*** Rapport n° 399 : Dibattitu in quantu à e guaranzie accurdate à l'agenti di a Cullettività di Corsica in materia di prutezzione suciale cumplementare è prisentazione di u prugettu di cunvenzione di partecipazione pè a salute è a previdenza à prò di u persunale.**

*** Rapport n° 399 : Débat portant sur les garanties accordées aux agents de la**

⁷ Délibération N° 21/207 AC

Collectivité de Corse en matière de protection sociale complémentaire et présentation du projet de convention de participation en santé et en prévoyance en faveur du personnel.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport important pour notre Assemblée.

Je rappelle d'abord que l'action sociale de façon générale a été considérée depuis décembre 2015, à l'époque, au sein de la Collectivité territoriale de Corse puis le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse, une action sociale a été considérée comme une priorité par le Conseil exécutif de Corse, la majorité territoriale et plus largement, je crois pouvoir le dire, l'ensemble de l'Assemblée de Corse, au bénéfice des agents de la Collectivité de Corse.

Je rappelle notamment qu'au bout de 6 mois seulement, après la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse, le nouveau dispositif d'actions sociales était opérationnel. Nous avons fait le choix de fusionner les 3 systèmes et de conserver la médiane la plus haute de tous les dispositifs les plus intéressants de chacune des 3 collectivités ayant fusionné.

Ce choix politique et social nous a conduits à avoir une action sociale de haute qualité et cet axe est un axe fort de notre politique de gestion des ressources humaines.

Pour mémoire, c'est dit dans le rapport mais je vais le répéter parce que ça fait plaisir, parmi un échantillon de dix grandes régions, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Occitanie, Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Collectivité de Corse, on n'est pas une région mais on est classé pour les besoins de l'exercice dans cette catégorie, pour la comparaison, la Collectivité de Corse est celle qui possède le second plus haut niveau de financement de prestations d'action sociale en faveur de ses agents.

Ainsi, à titre d'exemple, par agent, nous avons un budget d'action sociale qui est 1,8 fois supérieur à la moyenne des régions de l'échantillon, 4 fois supérieur à celui de la région Ile-de-France et enfin si on compare avec les régions issues de fusion de régions, c'est-à-dire des grandes régions issues de la fusion de trois entités régionale, on est à + 47 % de prestations par agent par rapport à la région de Grand-Est, et + 173 % par rapport à la Nouvelle-Aquitaine.

Je rappelle que l'action sociale, c'est à la fois dans le domaine de la famille, du soutien, etc.

Le budget de cette action sociale, le budget consolidé avant la fusion s'élevait à 8,3 millions, les 3 collectivités additionnées, et nous avons fait le choix, validé notamment lors d'un comité technique préalable au vote, de mobiliser une enveloppe de 800 000 € supplémentaires dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse, dans le cadre d'une trajectoire pour un budget prévisionnel à construire de façon progressive.

C'est dans ce cadre-là que s'inscrit la réflexion et bientôt la décision en matière de protection sociale complémentaire.

Le débat d'aujourd'hui n'est pas un débat décisionnel, il est organisé conformément à l'ordonnance du 17 février 2021 relatif à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui appelle la tenue obligatoire devant les assemblées délibérantes et au sein de celles-ci d'un débat en matière de protection sociale dans les 6 mois qui suivent le renouvellement de l'Assemblée, donc dans les 6 mois suivant le mois de juin 2021.

Ce débat a pour objectif notamment de vous présenter la situation actuelle en matière de protection sociale complémentaire et l'objectif vers lequel nous voulons aller.

La situation actuelle. D'abord, je vous ai parlé des avancées générales, vous dire que le décret de 2011 prévoit que les collectivités peuvent participer au financement de la protection sociale de leurs agents, mais qu'elles n'ont absolument pas obligation de le faire. L'obligation interviendra à l'horizon 2026. Nous, nous l'avons fait dès 2018 avec 8 ans d'avance, en termes de calendrier sur l'obligation. Première remarque.

Deuxième remarque, une fois que le principe de ce financement par la Collectivité de Corse de la protection sociale complémentaire a été arrêté, comment s'est-il organisé ? La Collectivité de Corse a choisi d'instaurer le système dit de labellisation qui prévoit une participation de notre part aux frais de complémentaires des personnels dont les contrats santé et prévoyance sont labellisés. Donc, on a une gamme, chaque agent choisit son contrat santé-prévoyance. Si le prestataire qui est choisi par l'agent est labellisé, nous contribuons au paiement et notamment, cette contribution se fait environ à concurrence de 28 à 38 euros par mois en fonction de la rémunération brute et à 5 euros par enfant bénéficiaire de la mutuelle complémentaire protection. Il s'élève à 17 millions d'euros mensuels pour la prévoyance.

Donc, au titre de la complémentaire santé et prévoyance, la Collectivité de Corse consacre un budget d'environ 1,8 million d'euros par an. A titre de comparaison, là aussi, les collectivités, notamment les régions, sont beaucoup plus bas puisqu'elles sont, là où nous sommes à 38 euros, elles sont en moyenne à 12,20 euros par mois. Vous voyez donc qu'on est vraiment à un très bon niveau.

Un très bon niveau et ce d'autant mieux que seuls 78 % des collectivités participent aux frais de prévoyance et 66 % aux dépenses de complémentaires santé. Donc, on a à la fois un nombre significatif de collectivités et de régions qui ne participent pas du tout, 2 tiers, 1 tiers et sur les 2 tiers qui participent, la prestation moyenne est d'environ 3 fois inférieure à celle que fournit la Collectivité de Corse.

C'est déjà un système fort mais c'est un système qui a des lacunes puisque nous avons souhaité organiser une évaluation de notre dispositif d'actions sociales.

Que nous a indiqué cette évaluation ? Elle nous a montré qu'il y avait beaucoup d'aspects positifs, mais qu'il y avait également des trous dans la raquette pour reprendre l'expression consacrée puisqu'en 2020, 2823 agents seulement ont bénéficié d'une prise en charge au titre de la santé et 2560 agents d'une prise en charge au titre de la prévoyance. Cela signifie que 38 % des agents de la Collectivité de Corse n'ont pas fait valoir leurs droits à la participation santé et 44 % n'ont pas sollicité la Collectivité pour participer à leur prévoyance.

Ce que nous pensons et ce que nous voulons arriver à faire, c'est que la totalité des agents voient leur protection complémentaire et leur protection santé prises en charge par la Collectivité de Corse et ce, d'autant mieux que le système de labellisation ne garantit pas une homogénéité dans la couverture des besoins ainsi que dans les tarifs qui sont délivrés par rapport aux prestations. Notre objectif c'est : taux de couverture totale, harmonisation de la couverture et plus haut niveau possible de garantie.

Ceci va se conclure dans les semaines et dans les mois à venir à travers la recherche d'un contrat de groupe qui sera disséqué, distingué autour de 2 volets : un volet complémentaire santé et un volet prévoyance. Le volet complémentaire a vocation à entrer en vigueur dès 2022 et 2023 pour la prévoyance pour des raisons de timing et de calendrier. Là aussi, nous serons en avance sur le calendrier prévu à titre général pour le législateur.

Vous aurez noté également que dans le projet de cahier des charges, il y a un certain nombre de dimensions spécifiques à la Corse qui sont prises en charge, par

exemple l'intégration de la langue corse, la capacité à traiter en langue corse un certain nombre de prestations.

C'est donc le principe de ce projet et de cette vision que le Conseil exécutif a souhaité mettre en débat devant votre Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Mme la Présidente, un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets au débat la présentation de ce rapport. M. PANZANI pour « Fà populu », vous avez la parole.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, je voudrais revenir sur votre rapport qui est détaillé et qui explique les enjeux et la méthode qui sont retenus. Votre rapport au-delà des aspects réglementaires et au-delà des aspects techniques qui, dans ce type de dossiers, sont incontournables touche à des problèmes de solidarité, de protection sociale et de santé et il touche effectivement aux questions humaines et à la protection sociale de nos agents et de leur famille.

Il y a plusieurs constats. Mais le premier constat que vous avez soulevé dans votre rapport, c'est la capacité d'anticipation de notre Collectivité qui déjà depuis plusieurs années a pris un temps d'avance sur les réglementations et sur sa volonté d'accompagner nos agents et leur famille dans une couverture sociale de qualité. Je crois que c'est un élément déterminant qui fait de la Collectivité, dans ce cadre-là, pas simplement ce qu'on pourrait supposer, un financeur en matière de protection sociale complémentaire, mais fait de la Collectivité un vrai acteur et un vrai partenaire santé de nos personnels.

Cela est conforté par la qualité du dialogue social qui s'est instauré et qui a permis, d'après les éléments que vous fournissez dans le rapport, de trouver les consensus, aussi bien sur l'identification des besoins qui se font sentir pour nos agents, mais également les trajectoires et les solutions qu'on peut trouver au fur et à mesure que les situations évoluent.

Aujourd'hui, se précise un nouveau cadre réglementaire que vous nous proposez d'anticiper et donc, la qualité de ce dialogue social est important.

Cela dit, vous l'avez signalé, il va falloir respecter les règles du marché, passer par un appel d'offres. Une des conditions pour réussir notre opération va être aussi la qualité de l'opérateur que nous allons trouver.

Vous indiquez de manière très juste et de manière aussi qui doit nous alerter, que les contrats de labellisation qui étaient jusqu'à présent en vigueur, quelle que soit la qualité de ces contrats, font que 38 % de nos agents en matière de santé, 44 % en matière de prévoyance ont échappé à des soins, ce qui veut dire qu'on n'a pas une couverture optimale santé pour ces personnels. La Collectivité dans sa trajectoire souhaite effectivement améliorer la pertinence de cette offre santé et prévoyance qu'on peut offrir.

Donc, cela va dépendre de beaucoup d'éléments et d'ailleurs, c'est signalé également dans le rapport, dans la proposition que vous nous faites de passer d'un contrat de labellisation à une convention de participation qui aura l'avantage de permettre de toucher tous nos agents, il faut atteindre, sur plusieurs années, un seuil d'adhésion assez important, puisque l'adhésion, évidemment, n'est pas totalement obligatoire.

L'idéal serait d'atteindre un seuil d'adhésion de 80 % dans les 5 ans qui viennent parce qu'il y a, comme tout marché, des risques et aussi des opérations dumping qui peuvent être proposées par les opérateurs. Il faut faire souscrire au dispositif le maximum de salariés.

J'ai vu dans le rapport que les gestionnaires de la Collectivité vont s'y employer comme ils s'y emploient déjà, mais je pense que dans le choix de l'opérateur, avoir un opérateur qui lui-même va faciliter l'adhésion et la massification des contrats me paraît une proposition décisive, parce que cette proposition est une proposition équilibrée, passer à ce type de convention de participation, mais encore faut-il comme je le disais qu'on arrive à avoir une adhésion assez conséquente.

En plus de la crainte qu'on peut avoir sur des opérations dumping qui peuvent se présenter parce que certains opérateurs veulent être attractifs à court terme, mais si on n'a pas le seuil d'équilibre en matière d'adhésion, évidemment, ça pourrait avoir, à moyen terme et à court terme, des effets négatifs surtout si on n'a pas la maîtrise dans le temps des tarifs. Donc, c'est un objectif qu'il faut s'assigner. Je pense que la Collectivité est en mesure de le faire.

Il y a un autre élément qui m'apparaît important dans ce choix également, c'est qu'il faut s'assurer auprès des opérateurs retenus de nous garantir, de nous apporter toutes les solutions techniques et humaines afin de favoriser la souscription des agents à la Collectivité parce que sans leur participation, nous pouvons avoir quelques difficultés.

Les propositions qui sont faites, y compris il me semble déterminantes, qu'en termes de communication, la langue corse soit retenue comme un élément, puisse être prise en compte. C'est un élément décisif parce que nos agents sont répartis sur tout le territoire, dans tous les territoires, y compris les territoires les plus ruraux, il faut pouvoir discuter et dialoguer en permanence et l'opérateur doit pouvoir le faire. Donc, c'est un élément important.

Également, vous le signalez dans le rapport, doit être prise en compte aussi l'implantation. L'implantation sur le territoire, c'est une garantie supplémentaire, sans contrevenir évidemment aux règles, mais c'est une garantie supplémentaire de pouvoir réussir totalement la couverture de nos agents avec ce type de contrat.

Un dernier élément qui m'apparaît important, c'est qu'il faut tenir compte, il faut voir avec nos opérateurs, de la réalité de la pratique médicale en Corse. C'est une pratique médicale identifiée à notre territoire et puis se rapprocher également de ces territoires malheureusement, aujourd'hui encore, beaucoup des populations sont obligées d'aller vers Marseille, Nice et d'autres hôpitaux et d'autres spécialistes pour consulter, il faut vérifier avec les opérateurs que l'accès aux soins soit facilité sur tous ces territoires par l'association de bonne pratique et de bonne garantie et surtout une pratique étendue du tiers-payant.

Je pense que le groupe « Fà populu in seme » ne peut que souscrire à la vision que vous nous présentez aujourd'hui. On pourra accompagner dans les débats futurs cette vision, cette détermination et cette ambition de la Collectivité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, pour ces éléments, M. le Conseiller.

Je vais donner la parole à Mme COGNETTI pour « Un soffiu novu ».

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, bien évidemment, les entreprises privées ont déjà été confrontées à la mise en place des mutuelles et des prévoyances pour leurs salariés et notre entité, comme les autres, a aujourd'hui l'obligation de le faire.

Bien sûr que c'est un choix qui est une faveur des salariés et c'est une bonne politique de gestion parce qu'elle est de nature à être un moteur de motivation pour les salariés et ces avantages viennent compléter leur salaire, le tout étant aujourd'hui de trouver une articulation qui permette aux salariés et aux ayants-droit d'avoir la meilleure couverture sociale.

Ce que l'on souhaite aussi c'est que dans l'appel d'offres qui sera maintenu, des négociations, puisqu'en comité technique, les organisations syndicales et les différents groupes ont voté pour cette avancée sociale qui est nécessaire, que les contrats de groupes qui soient négociés, que les mutuelles qui sont implantées en Corse soient de nature à nous faire de bonnes remontées afin de couvrir l'essentiel des risques encourus par les salariés et leur permettre ainsi une bonne couverture sociale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Est-ce qu'il y a autres interventions sur ce rapport ? Non. Donc, je redonne la parole à l'exécutif s'il souhaite la prendre ? Non. Merci. Nous allons soumettre au vote ce rapport. C'est juste une prise d'acte. Je vous demande de prendre acte de ce rapport du Conseil exécutif. Merci.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce rapport⁸.

Je souhaite qu'on fasse un petit point sur l'ordre du jour. Il nous reste un rapport sur l'administration générale, le n° 409, des questions diverses et les motions.

Je fais une petite parenthèse organisationnelle quand même pour gagner du temps. Je voudrais savoir, nous avons décidé en commission permanente organisationnelle qu'il y aurait deux motions qui devaient fusionner, des motions

⁸ Délibération N° 21/208 AC

relatives au Tavignanu, je parle sous le contrôle de Paola MOSCA et du groupe concerné. Il me semble qu'il y avait « Fà populu », il y avait deux motions relatives au Tavignanu. La convergence n'a pas encore été faite ?

Mme Paola MOSCA

Non, pas encore, Mme la Présidente. Je laisse la parole à la présidente de la commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous attendons un amendement du groupe « Un soffiu novu ». La commission va se réunir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est juste pour des raisons organisationnelles. L'amendement est arrivé.

Mme Nadine NIVAGGIONI

On ne le connaît pas encore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va vous être transmis, Mme la Présidente, il faudra donc que la commission se réunisse. Ça signifie qu'il faudra une interruption de séance pour que la commission se tienne. Sinon, ce que l'on peut faire aussi mais je crains que ce ne soit pas possible, c'est que la commission se tienne et qu'en même temps on puisse continuer à débattre sur les questions diverses uniquement. Je ne sais pas si ça va être possible parce qu'on risque d'avoir un problème de quorum.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Si ça n'est pas urgent, « Un soffiu novu », on peut passer la motion une prochaine fois.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, c'est « Avanzemu », la motion est de « Avanzemu », l'amendement est de « Un soffiu novu », d'après ce que j'ai compris.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Oui, mais je parle de l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement, il peut passer, ce n'est pas le souci. La question est de savoir à quel moment on met la commission pour converger ou pas.

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme la Présidente, excusez-moi, en fait il y a une fusion, un amendement et un sous-amendement de l'amendement. On avait prévu de faire une réunion. Maintenant, ça va dépendre de la suite de l'ordre du jour à savoir est-ce qu'on fait cette réunion tout de suite ou pas ? Nous, on préférerait attendre un tout petit peu, mais...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, la question c'est : est-ce qu'on fait une interruption et vous faites cette commission si vous êtes prêts, mais j'ai l'impression que vous n'êtes pas encore prêts les uns et les autres. Donc, ça ne sert à rien de partir en commission. Continuez à réfléchir. Il vaut mieux avancer sur les rapports.

Maintenant, je me tourne vers l'exécutif.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme la Présidente, ce que l'on me dit, c'est que la motion n'aurait pas d'urgence, elle peut attendre la session prochaine, ce qui laisserait le temps à chacun de réfléchir sur les amendements parce qu'il y a des amendements très techniques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si tout le monde en est d'accord...

M. Xavier LUCIANI

Je pense, je parle sous le contrôle de Paola qui nous a contactés et de Jean-Michel puisqu'on en a parlé, je pense qu'on peut fusionner très rapidement les 2 motions et passer au vote sur l'amendement. Si je peux me permettre, l'amendement peut être sujet à discussion. Je regarde le Président de l'office d'équipement hydraulique, je le dis en toute loyauté, je l'ai été avant dans une autre vie, il me semble

que la question qui est posée peut poser problème notamment à la gestion de l'eau sur le barrage de Calacuccia. Je ne veux pas aller plus loin dans la discussion, mais je regarde l'exécutif, je le dis au nom des intérêts de la Corse, on est bien d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je pense donc qu'il vaut mieux pour un sujet, comment dirai-je, ce n'est pas un sujet sensible, c'est un sujet qui, si on n'y prend garde, ce n'est pas une affaire en l'air parce que si on n'y prend garde, il y aura un certain nombre de conséquences non seulement du point de vue de la conduite de la politique publique dans le domaine de l'eau, mais reconnaître, et ça rejoint le débat de tout à l'heure sur le PADDUC, reconnaître les droits de la nature qui pour le coup, à titre personnel, me convient très bien, peut avoir un certain nombre de conséquences. Donc, ça nécessite quand même une réflexion un peu poussée.

Mme la Présidente de la commission, M. LUCIANI et Paola MOSCA porteuse de la motion, « Un soffiu novu » qui souhaitait l'amender, je pense qu'il vaut mieux reporter à la prochaine session. D'accord ? Très bien, je vous remercie. Je pense que le point organisationnel était nécessaire plutôt que de stopper les débats, partir en commission et perdre une heure pour n'aboutir peut-être à rien. Parfait.

Nous avons décidé le report de cette motion à la prochaine session avec un passage en commission avec toutes les parties concernées.

Je reviens, je me tourne vers l'exécutif. M. le Président, est-ce que vous souhaitez passer le rapport 409 ? Vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n^u 409** : Deliberazione da autorizà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica à andà in tribunale.

* **Rapport n^o 409** : Délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Il y a, vous le savez, un désaccord persistant au moment où je parle, entre la Collectivité de Corse et le syndicat départemental d'énergie de la Corse-

du-Sud (SDE 2A) notamment par rapport à une modification des statuts qui est intervenue le 31 mars 2021, qui a modifié l'article des statuts concernant les modalités de participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du syndicat.

Je ne vais pas rentrer à nouveau dans ce débat à la fois technique et juridique, mais aussi avec un arrière-plan politique.

Aujourd'hui, je considère que cette décision porte atteinte aux droits de la Collectivité de Corse. Un recours gracieux avait été engagé pour que cette modification évolue. Le recours gracieux a été rejeté. Dès lors que le recours gracieux a été rejeté, il ne me restait plus, au moins à titre conservatoire, comme possibilité pour préserver les droits de la Collectivité de Corse que d'engager cette action en justice à propos de laquelle je vous demande de me donner autorisation pour la régulariser.

Etant précisé que depuis lors, les choses ont évolué, le syndicat a renouvelé ses instances, un président et un bureau ont été élus. J'ai lu, ce matin notamment, que plusieurs membres du syndicat, vice-présidents, de la liste majoritaire indiquaient que la volonté était de travailler avec la Collectivité de Corse. Je réaffirme pour ma part que cette volonté est identique et je pense très sincèrement que ce type de difficulté n'a pas vocation à se régler devant les tribunaux.

Je dis clairement que maintenant que les instances sont installées, le Conseil exécutif de Corse proposera au syndicat de l'énergie une rencontre pour qu'on puisse traiter ce point-là et l'ensemble des points qui pourraient faire difficulté, étant précisé que la volonté, et je pense qu'elle est partagée, c'est de donner au syndicat tous les moyens financiers, je crois qu'on l'a démontré déjà, opérationnels, humains avec les conventions de mise à disposition, stratégiques avec une vision partagée pour pouvoir mener à bien son action qui est indispensable pour les maires, les communes et les territoires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La discussion générale est ouverte. Il n'y a pas de rapports sur ce sujet. Qui souhaite intervenir ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais parler de la forme et accessoirement du fond.

On discute d'un problème budgétaire où il y a aujourd'hui un reliquat à versé de 2 fois 2,7 millions au syndicat de l'énergie qui ont été bloqués avec l'argumentaire de la non formulation d'une convention pluriannuelle d'investissement.

Le problème a été soulevé juridiquement par l'exécutif qui a contesté une modification du règlement intérieur dans le premier semestre de l'année 2021. C'est un semestre où la majorité était unie dans sa diversité et les gouvernants, à l'époque, du syndicat de l'énergie et l'exécutif avaient une unicité d'action et politique. Donc, c'est un conflit interne à l'ancienne majorité qu'on est en train d'examiner aujourd'hui.

Je pense qu'on est sur du détail. Je veux dire que s'il advenait qu'un organisme satellite de la Collectivité de Corse utilisait des fonds structurels de mauvaise manière, c'est quelque chose qui serait contestable, mais la contestation en amont et a priori est pour moi non fondée. Il y a un principe de bonne foi, de bonne appréciation des gestions des établissements publics qui ont la personnalité morale, il leur appartient de mettre en œuvre les politiques pour lesquelles ils sont missionnés, sinon il y a des logiques de déficience, de rupture et de demander des dissolutions ou des suspensions totales de paiements pour les années d'après.

Aujourd'hui, le Président vient de nous le dire, la situation est nouvelle. La majorité est encore majoritaire. Le Président, on a eu moult débats pour une désignation uninominale ultra majoritaire, mais il est issu de la majorité de la majorité.

Demain, s'il y a une contestation en tribunal administratif, le système est complètement biaisé et là, je m'adresse aussi à l'avocat, quand on attaque, il y a une défense et là, il y aura une défense qui va marquer contre son camp. Je suppose que le nouveau président ne va pas défendre la logique antérieure. Donc, on est sur un système qui est mort-né.

Donc, moi, Président, en toute bonne logique, je vous demande de retirer le rapport, d'aller à la discussion. Vous discutez avec vous-même là. C'est quelque chose de logique parce que sinon... non, nous, on votera contre sur le principe parce que c'est quelque chose qui n'est pas logique dans la forme, dans l'état d'esprit, mais même au plan juridique. Si demain il y a une action en justice, devant le TA, il n'y aura pas de défenseur, ça ne sert à rien, c'est un effet d'annonce. Et puis, on a des conflits bien plus importants aujourd'hui, entre autres, le problème de la fiscalité des transports et autres. Je crois qu'on a besoin de se retrouver, on n'a pas besoin de créer des petits clivages sur des choses qui, je trouve, sont mesquines. Elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu politique.

Donc, j'appelle à un peu de raison, à un peu de bon sens et à la discussion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y d'autres interventions ? M. MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Mme la Présidente.

La situation, comme l'a dit Paul-Félix BENEDETTI, peut paraître un peu cocasse puisque vous nous demandez, même si la temporalité n'est pas la même, l'autorisation d'ester en justice contre un outil présidé par le Président du groupe de la majorité.

Mais derrière le sujet juridique, qui d'ailleurs est un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Je rappelle que vous avez attaqué en fait une délibération qui date du 17 août 2021, et que mon collègue et ami Xavier LACOMBE vous avait d'ailleurs adressé une question orale le 7 octobre dernier posant en question : pourquoi n'aviez-vous pas alors demandé l'autorisation d'ester en justice, soit à la commission permanente, soit à l'Assemblée de Corse ? Et la réponse avait été fournie d'ailleurs par les services de l'Exécutif, à savoir qu'il fallait sécuriser les procédures quand il s'agissait de demander d'ester en justice.

Je vais abandonner le débat juridique. Si nous sommes ici, c'est aussi pour parler un peu de politique.

Le problème demeure entier, et nous l'avons bien constaté lors des scrutins qui se sont déroulés au sein de ce syndicat. J'en parle d'autant plus librement, que je n'en suis pas membre et que certains de mes amis en font partie.

Nous avons une contradiction entre une majorité de communes représentées au sein de ce syndicat et la Collectivité. C'est un fait établi, qui a été ré-établi une fois de plus, à l'occasion des votes qui se sont déroulés dernièrement, lundi si mes souvenirs sont exacts, avec l'élection d'un bureau, de vice-présidents, d'une commission d'appel d'offres, et vous invitez au dialogue, et j'espère qu'il sera fécond.

Mais, au moment où nous parlons, nous avons un président qui a été, disons-le, mal élu, puisqu'avec une minorité de voix représentés, et nous avons des vice-présidents majoritairement issus de ceux qui ont préféré ne pas voter pour le président lorsqu'il s'est agi de l'élire.

Et pour revenir à la première session du mois de juillet, vous savez ce que nous avons fait, dans le calme, nous étions partis parce que je considérais que les choses étaient mal engagées, dans la mesure où nous réclamions à l'époque que, comme dans l'ensemble des instances dans lesquelles les élus de la Collectivité de Corse siègent, une règle de représentation proportionnelle soit établie, bien que rien ne vous y obligeait à le faire. Vous avez donc décidé de désigner uniquement des membres du groupe « Fà populu in seme » pour siéger dans cette instance. Et comme les statuts du syndicat prévoyaient que seul un élu issu de la Collectivité de Corse pouvait présider, de ce fait cette présidence ne pouvait pas nous échapper. J'avais à l'époque qualifié cela de « putsch règlementaire ».

Force est de constater qu'aujourd'hui, le problème demeure. Et ce n'est pas un petit outil. Et je sais que chacun d'entre nous sait de quoi il parle. Pour les maires qui adhèrent à cette institution, le Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud, c'est un outil majeur de développement. Majeur ! Nous avons parlé tout à l'heure des questions d'aménagement, notamment à travers les révisions du PADDUC, il y a aussi des éléments très concrets, notamment en matière d'énergie, qui n'échappent pas à ce syndicat et c'est un outil d'une importance primordiale pour le développement, notamment de la ruralité. Et je sais que celles et ceux qui exercent des responsabilités en milieu rural ne viendront pas me contredire en la matière.

Ce que je dis aujourd'hui, et je pense parler au nom du groupe que je préside, c'est que nous étions très mal partis sur ce sujet au mois de juillet dernier. Je pense qu'il faut accepter le fait que cet outil est certes un outil dans lequel la participation de la Collectivité de Corse est essentielle. C'est un outil qui ne pouvait pas fonctionner, disons-le très clairement, sans la participation de la Collectivité de Corse, nous le savons aussi. Mais c'est un outil aujourd'hui qui n'est pas dirigé, présidé par sa majorité et ça, c'est une question politique majeure. Et nous appelons encore de nos vœux à ce que les statuts soient modifiés pour que la démocratie, au sein de cet outil, puisse s'exprimer de manière tranquille, de manière libre, mais de manière nette.

Alors, pour que les choses soient très claires, moi, aujourd'hui je fais plusieurs propositions.

La première, c'est que si nous allons au bout de ce vote, les administrateurs du syndicat, comme dans l'ensemble des votes qui se déroulent lorsque les administrateurs sont présents, ne puissent pas participer au vote. Je ne sais combien de fois, ma collègue qui se trouve devant moi, Christelle COMBETTE, a été invitée à sortir et à ne pas s'exprimer, elle m'en avait fait part lors d'une discussion en aparté tout à l'heure. Et vous le savez bien, à chaque fois qu'un vote doit intervenir en la matière,

tout à l'heure le Président des Chemins de fer de la Corse n'a pas participé, je le voyais du haut du balcon. Donc, je demande à ce que les administrateurs désignés par l'Assemblée de Corse ne participent pas à ce vote.

Je demande accessoirement que, si d'aventure vous n'êtes pas disposés à le faire, que ce soit bien écrit, et même qu'on fasse un vote nominatif, et non pas un vote par groupe ou par main levée.

Et si d'aventure, on revient à de meilleurs états d'esprit, conformément à ce que vient de dire Paul-Félix BENEDETTI, mais avec une vraie signification politique, M. le Président, vous retirez, on repart sur une autre base, sur une autre base de discussion. On sort de ce conflit entre cet outil qui me semble particulièrement important pour le développement de la Corse-du-Sud et donc de la Corse, et nous revenons à une discussion ici, avec le syndicat et à l'intérieur du syndicat, qui soit plus saine, plus apaisée parce que je pense que notre territoire en a besoin.

Voilà ce que je demande aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

A ce stade, l'essentiel a été dit. Moi, je rejoins assez, dans l'état d'esprit, ce qui a été déclaré un peu plus tôt par les précédents orateurs.

On a eu un débat politique sur ce sujet, il y a un moment déjà. Je crois qu'on était encore en été, en juillet, ou alors peut-être à la rentrée de septembre, et j'avais eu l'occasion de dire ce que j'en pensais au nom du groupe « Avanzemu » et notamment, au titre de la désignation qui avait été opérée, avec donc 8 élus membres d'un seul et même groupe, à savoir celui de la majorité.

C'était certes le cas par le passé, mais à un moment, ça a été dit également, où la majorité était diverse, au moins au sens des mouvements. Ça a été reconduit, de manière, à mon avis, assez décalée par rapport à la réalité et pour un mouvement seulement.

Entre temps, il s'est passé deux choses essentielles, de mon point de vue.

La première, c'est qu'il y a eu deux élections, au moins. Moi, je convoquerai le droit dix secondes. J'ai suivi, comme vous vous en doutez, en ma qualité de conseiller à l'Assemblée, mais également de maire, membre du SDE, au contraire de Laurent ou d'autres qui s'intéressent, et pour cause, au sujet sans être membres comme nous le sommes pour un certain nombre, donc j'ai suivi de près le sort du référé, qui avait été fait à l'époque devant la juridiction administrative. Il y a, comme chacun le sait, une démarche pendante aujourd'hui devant le Conseil d'État, dont on ne sait à quel moment elle sera, dirons-nous, « jugée ». Mais il y a une chose qui est certaine, du point de vue qui est le mien et dont je crois savoir qu'il a donné lieu à une jurisprudence abondante par ailleurs, c'est qu'il est désormais mal venu de pouvoir être électeur sans jamais pouvoir être élu. Même si, dans le cas d'espèce, la juridiction administrative est venue dire, de manière claire, bien que contestée, le contraire, au sens non pas uniquement du fond, mais de la forme et notamment des pièces qui n'auraient pas été versées intégralement à la procédure.

Il se trouve que j'étais également membre de la délégation qui a rencontré le vice-président par intérim. Peut-être n'avons-nous pas, mea culpa, produit les pièces qui étaient attendues, mais ce dont j'ai pu attester, c'est que nous étions bien 130 me semble-t-il, ou un peu moins, à un ou deux près, à avoir signé un document, sur 200 et quelque, demandant donc la révision des statuts.

Alors, la forme n'y était vraisemblablement pas, on verra ce que dira le Conseil d'État, mais sur le fond, je maintiens mon analyse : consacrer le fait qu'un délégué communal ou qu'un élu de l'Assemblée puisse être, en l'occurrence un délégué communal, « électeur à vie », sans jamais espérer devenir élu, ça me paraît contraire à toute forme de justice et d'éthique au sens de la démocratie réelle. C'est un premier point et je referme la parenthèse « juridique ».

Je reviens à la politique.

Nous, hier, on est entrés dans cet hémicycle parce qu'on est un groupe avec un statut nouveau, un statut d'opposition, avec un vote de budget supplémentaire ; le budget, c'est l'instrument majeure d'une politique et rares sont les groupes d'opposition qui, lorsqu'un budget est présenté, le valide, voire même s'abstiennent au moment où il est proposé au vote.

On a choisi de ne pas participer, alors même que nous aurions pu et pour certains dû voter contre, au regard de la situation qui nous est collectivement faite et qui nous est imposée au sens de l'amende et du contentieux désormais connu dans le domaine du transport maritime.

Il n'y a pas, pour faire écho aux propos de Paul-Félix, de contentieux au sein de l'ancienne majorité. C'est d'abord un problème politique de maires qui, premièrement, ne comprennent pas pourquoi en étant 197 sur 205, ils ne pourraient jamais présider cet outil. Et deuxièmement, pourquoi également, à l'inverse de leurs « homologues » ou des structures apparentées en d'autres lieux, ils ont à subir le principe d'une collectivité supérieure ; conférer la situation relative au financement de l'outil et au contentieux des années écoulées.

À l'aune de ces deux principes, je crois qu'il y a une réponse qui est simple et qui pour nous est une réponse de dialogue, et je l'espère d'apaisement. Je disais donc, une fois la parenthèse juridique refermée, deux éléments. Cette série d'éléments-là que je viens d'évoquer, et puis un deuxième qui est de l'ordre purement démocratique, puisque de l'ordre électoral.

Il y a eu une élection de présidents avec davantage de bulletins nuls, mais portant le nom de l'ancien président, et on doit la vérité de le dire, que de bulletins portant le nom de l'actuel président. C'est un fait démocratique. Que juridiquement parlant il soit « entaché de », ok, même si cela me paraît inconcevable. Mais on peut tout expliquer, y compris que quelqu'un qui fait plus de suffrages n'est pas élu contre quelqu'un qui en fait moins, mais aujourd'hui le droit dit cela. Très bien. De mon point de vue, la politique dit autre chose, mais ok. C'est un fait.

On s'est dit : il y a un président, il y a eu un souhait de reporter l'élection du bureau, après que celle des vice-présidents ait été acquise. Et donc, l'élection des autres instances a eu lieu lundi dernier et est venue confirmer cette élection, ce que nous pensions, avec un écart peut-être plus important encore au profit des listes soutenues par un certain nombre de groupes, dont celui que j'ai l'honneur de présider.

J'en aurai terminé. A ce stade, je pense effectivement que la raison commanderait de retirer ledit rapport, pour installer un espace de dialogue avec les instances désormais élues, ça a été dit, du syndicat de l'énergie.

En juillet, lorsque nous en avons délibéré, on avait une intuition ; aujourd'hui, on a une conviction, étayée par des faits, des analyses, une convergence globale et surtout, ce qui est incontestable ou presque, des désignations et des élections d'instances.

Donc, aujourd'hui, tout est posé et tout est très clair. Donc, il reste deux chemins possibles :

- Soit, celui qui consiste, et ce que nous ne ferons naturellement pas, à

permettre au Président du Conseil exécutif d'ester en justice contre, ce qui serait assez cocasse, le Président du groupe de la majorité, c'est vrai, avec un bénéfice de mon point de vue filandreux, je parle en termes positifs, et en toute hypothèse, un point négatif qui lui me paraît tout à fait colossal.

- Soit, le rapport est retiré et c'est un espace de dialogue qui s'instaure. Si au bout de cet espace, il n'y a pas d'autres solutions que de faire trancher par les juridictions compétentes, le débat reviendra. Je doute que pour notre part, nous changions d'avis. Mais peut-être cet hémicycle, dans la diversité de ses groupes, le fera.

Pour nous, les choses sont claires : il est temps d'essayer de remettre un peu de liant et peut-être - peut-être - d'installer cet espace, si bien sûr vous le désirez, et qu'au moment où vous nous proposeriez d'ester en justice, nous disions ensemble que ce n'est pas nécessairement opportun et qu'il est peut-être plus pertinent d'envisager un autre avenir, non pas simplement pour le SDE qui est un outil stratégique, mais également pour la sérénité de cette assemblée qui aurait peut-être intérêt aussi à retrouver un point d'équilibre de ce côté-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions dans les travées de l'hémicycle ? Paul-Jo CAITUCOLI.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Je ne sais pas si je peux m'exprimer, puisque je suis délégué au SDE 2A, mais puisque mon collègue maire de Porto-Vecchio s'est exprimé, je demande l'autorisation de le faire.

Je suis maire d'une petite commune, donc j'ai assisté péniblement à la mise en place de ce syndicat. Comme cela a été dit, je pense qu'on a d'autres chats à fouetter et qu'il faut sortir par le haut. Mais, on ne va pas refaire l'histoire et ce n'est pas le lieu de refaire l'histoire ici, parce que le diable se cache dans les détails. Moi je pense une chose, c'est qu'on ne change pas les règles du jeu pendant le match.

Ceci étant dit, je crois qu'on ne va pas refaire le débat, l'objectif n'est pas de refaire le débat.

Il y a eu effectivement ces élections, ciò chì chjamavanu prima i vechji « una carnavalata » dans tous les sens du terme. Et je crois que nous avons le devoir de sortir par le haut.

Ester en justice ou pas, aujourd'hui cette convention, apparemment, il faut qu'elle soit signée, il faut qu'on rentre dans un cadre normé, beaucoup plus lisible, notamment au niveau des plans d'investissement nécessaires, en la séparant du fonctionnement, qui est aussi utile à la mise en place de ces dispositifs.

Moi, je voudrais dire que, sur le fond, que la démocratie locale et que les maires aient accès à cette élection-là, au contraire, je n'y vois aucun inconvénient, sauf qu'on ne peut pas changer les règles de cette façon-là et aller, comme on est allés... Maintenant, c'est fait, c'est derrière nous. Donc, il faut qu'on trouve les voies et moyens de sortir par le haut et donc d'aller sur la signature de cette convention, de normaliser le fonctionnement. À moins que l'objectif ne soit aussi de se séparer maintenant du nouveau président... Alors ce serait une autre paire de manches et on rentrerait encore dans des rapports de force qui n'ont pas lieu d'être, parce que c'est un outil stratégique, ça a été dit, ça a été répété.

Je n'ai peut-être pas fait avancer le schmilblick, mais le fond de ma pensée, c'est celui-là et c'est celui du groupe « Fà populu in seme », puisqu'il y a eu ces tensions à l'installation, c'est une réalité. Ces propositions, c'est peut-être une impréparation de part et d'autre. Donc il faut essayer maintenant de trouver la solution. On ne va pas continuer à faire ces guerres de tranchées ridicules vis-à-vis des défis qui nous attendent, tant au niveau budgétaire, tant au niveau humanitaire, tant au niveau du développement économique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je me tourne vers l'Exécutif, M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai écouté avec attention chacune des interventions. Chacun a son vécu de l'histoire, bien sûr, mais comme l'a dit Paul-Jo CAITUCOLI, je pense que ce n'est pas important, à ce stade-là, et surtout, comme ça a été dit par tout le monde, la gravité des

défis qui nous attendent, il n'est pas utile, à mon avis, de refaire cet historique. Le passé est le passé, c'est derrière nous.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est comment on fait. Et moi, je retiens ce qu'a dit Laurent MARCANGELI notamment, c'est que, premièrement, on a besoin du Syndicat de l'énergie 2A, il est indispensable.

Deuxièmement, le Syndicat de l'énergie 2A, au moins dans sa forme actuelle, il ne peut fonctionner valablement que dès lors que sur l'essentiel, il y a un accord entre la personne morale, le Syndicat de l'énergie, au-delà des présidents et vice-présidents, et la personne morale, la Collectivité de Corse. Donc, notre responsabilité partagée et notre volonté, j'en suis certain, c'est de trouver les conditions de cet accord.

Avant d'aller plus loin, je reviens un instant en arrière.

Moi aussi, je suis tout au fait d'accord sur le principe que quand il y a des collègues qui représentent des élus de différentes collectivités, eh bien il puisse y voir la possibilité pour chaque collègue de se présenter, ou pour un élu d'un collège A, B ou C, de se présenter à la présidence.

Les statuts actuels du Syndicat de l'énergie, y compris dans l'organisation de l'accès à la présidence, ce n'est pas nous qui les avons voulus. Je me tourne vers celles et ceux qui connaissent mieux l'histoire de l'institution. Je ne l'ai pas descendue ici, mais la lettre, c'est marqué que « la contrepartie de ce que le conseil départemental, à l'époque, est le principal bailleur de fond du Syndicat de l'énergie, c'est que la présidence lui est réservée ». C'est écrit en toutes lettres.

Sinon, si on va au bout de la logique, si on n'est pas dans ce cadre-là, qui à mon avis n'est pas le meilleur, comment ça se passe sur les syndicats identiques sur le continent ? Vous avez un nombre de voix au prorata de votre représentation financière.

Si on était dans un autre système, si la Collectivité de Corse, comme c'est le cas actuellement, apporte 50 % de la contribution globale, elle a 50 % des voix. C'est comme ça. Mais, je ne veux pas l'imposer du tout. Et je dis que c'est un débat sur lequel qu'on ira ensuite. Mais c'est pour vous expliquer aussi pourquoi on se retrouve là-dedans par rapport à la présidence. C'est le premier point.

Le deuxième point : à un moment donné, j'essaye de trouver un chemin politique et c'est l'essentiel, mais je pense que fonctionnellement, le rôle du Président du Conseil exécutif, c'est de défendre les intérêts de la Collectivité de Corse dont je suis le Président, y compris par rapport à des règles budgétaires, comptables, etc.

Je vous donne deux exemples simples qui méritent qu'on en débâte et qu'on trouve un accord en dehors des tribunaux.

Premier exemple, la question de l'affectation de la taxe d'électricité : l'affectation de la taxe d'électricité, soit dit en passant à l'époque, d'après l'exécution budgétaire, il n'y avait pas la totalité qui était affectée par le conseil départemental au Syndicat de l'énergie. Il n'y avait pas la totalité. Par contre, nous, quand on est arrivé, je l'ai dit et je l'ai fait, j'ai dit on affecte la totalité et au Syndicat d'électrification de Haute-Corse (ce n'était pas le cas au Conseil départemental de Haute-Corse), c'est logique, et on affecte la totalité au SDE 2A.

Simplement, le fait de dire, par exemple, c'est une dépense obligatoire, ça prive la Collectivité juridiquement du pouvoir qui est le sien. La loi dit : c'est la Collectivité qui perçoit, qui décide du reversement, des modalités de reversement et de la part de reversement. Donc, moi, juridiquement, ce point-là, je considère qu'il est du devoir de la Collectivité de le défendre.

Vous êtes maire, par exemple, vous n'accepteriez pas qu'un organisme tiers, y compris si vous êtes représenté au sein de celui-ci, empiète sur une prérogative qui est conférée en propre à votre commune par la loi. Je pense que vous ne l'accepteriez pas.

Comprenez que je considère que ce n'est pas possible pour la Collectivité de Corse ; sauf à ce qu'on me démontre juridiquement ou dans le cadre d'une discussion, que j'ai tort.

C'est le premier exemple.

Deuxième exemple : ça a été un peu souligné, le conseil de dépenses obligatoires qui a été institué par la modification litigieuse, ne permet pas de distinguer entre ce qui est fonctionnement et investissement. Or, la comptabilité publique, les règles budgétaires imposent, lorsqu'une collectivité A, verse à une personne morale B, de dire si la somme versée est affectée à de l'investissement ou à du fonctionnement. Il faut le faire au moment où on verse la somme.

Et donc, ça c'est la vision qu'ont nos avocats, la vision largement partagée et si cette vision est la bonne, je considère que le meilleur moyen, c'est un conventionnement, une répartition, une clé de répartition.

La question du conventionnement, on l'avait actée ensemble. C'est ressenti comme une intrusion ? Discutons-en, pas de problème.

Le Syndicat de l'énergie ne va pas être dirigé par la Collectivité de Corse. Le Syndicat de l'énergie, c'est une personne morale, il a ses instances, ce sera ses instances.

Mais si on met bout à bout les particularismes statutaires, l'importance de la contribution financière de la Collectivité, la technicité de la matière, le fait que d'autres financements soient mobilisés, la nécessité pour être efficace d'avoir une vision stratégique partagée, il faut bien qu'on arrive à une façon de fonctionner qui nous satisfasse à tous.

Alors, je vais vous dire ce que vous propose. Je ne suis pas là pour aller au procès dans cette affaire, je l'ai dit. Je veux bien donner un gage supplémentaire. J'ai envie de vous dire, mais à ce moment-là, si nous on retire cette délibération, je suis prêt à la retirer pour discuter, je suis même prêt à retirer l'affaire du rôle au tribunal administratif. On peut écrire et dire qu'on retire l'affaire du rôle, parce que pour l'instant, les parties discutent.

Je demanderai à celles et ceux qui ont plaidé en ce sens, d'avoir la même démarche pour le pourvoi en cassation qui a été formé contre la décision favorable à la Collectivité de Corse. Si on décide de discuter, en dehors des procédures, ça vaut pour tout le monde. Et vous ne pouvez pas vous engager pour le Syndicat de l'énergie, parce que vous ne le représentez pas ici, mais vous êtes des maires membres du Syndicat de l'énergie et vous faites partie de cette majorité qui s'est exprimée, et que je respecte tout à fait. Donc, je vous demande de vous engager à faire la même chose que ce que je suis prêt à faire dans un souci d'apaisement.

Donc, moi, je retire cette délibération. Je propose qu'on retire l'affaire du rôle au tribunal administratif de Bastia et à la Cour de cassation, on se voit très rapidement dans les jours à venir, avec les instances du Syndicat de l'énergie, on discute.

La volonté, je l'ai écrit et je le redis aussi, ce n'est pas de diminuer la contribution de la Collectivité de Corse, ce n'est pas de la diminuer, ce n'est pas non plus de conditionner la contribution de la Collectivité de Corse à des choix qui seraient ceux de la Collectivité de Corse.

La volonté, c'est d'être simplement dans une vision politique partagée, dans ce domaine-là, je pense qu'on peut le faire, dans un fonctionnement et dans des rapports qui soient des rapports marqués du respect réciproque des prérogatives des uns et des autres, et dans une orthodoxie budgétaire à laquelle aussi bien le Syndicat de l'énergie que la Collectivité de Corse ont intérêt.

Voilà donc ce que je vous propose ; j'espère donc que vous appuierez cette demande de retrait du rôle à la Cour de cassation, telle que je vous la propose. Et en ce qui me concerne, je retire ce rapport et je vous propose que nous nous voyions très vite, Collectivité de Corse et Syndicat de l'énergie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Le RAPPORT est RETIRE.

Il nous reste quelques désignations à réaliser et ensuite, nous passerons à l'examen des motions.

Je sens que la salle est un peu perturbée. Il fait chaud... pourtant la dernière décision qui vient d'être prise devrait quand même faire descendre un peu la température, je trouve...

Vous êtes complètement paradoxaux, vous demandez à ce qu'on aille vite pour finir plus tôt et en même temps, vous n'accélérez pas.

Nous avons pris le temps d'échanger sur ce rapport important. Le sujet est donc clos. Nous passons aux désignations, mais il s'agit de désignations proposées par le Conseil exécutif.

Donc, je ne souhaite pas me substituer à vos compétences. À vous !

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Raportu n^u 363 : Designazione di cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica pè a cummissione di riflessione nantu à a caccia in Corsica

Rapport n° 363 : Désignation de conseillers de l'Assemblée de Corse pour la commission de réflexion sur la chasse insulaire

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un travail de fond qu'on a initié lors de la précédente mandature, en partenariat avec les fédérations départementales de chasseurs.

Comme vous le savez, c'est un combat ancien. Les fédérations, les chasseurs, de façon générale, souhaitent un aménagement des règles relatives à la chasse en Corse.

Je vous rappelle qu'une réglementation particulière est d'ores et déjà organisée par le code de l'environnement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Donc, dans la perspective de ce travail, il vous est proposé de mettre en place une commission de réflexion sur la chasse insulaire ; instance présidée par le Président de l'Office de l'environnement, chasseur très médiocre, habitué à laisser passer le sanglier sur les hauteurs de Miomu, avec une commission composée telle que le propose le rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour compléter votre propos, si vous le permettez, M. le Président, nous aurons comme titulaires, je cite (je rappelle que c'est la commission de réflexion sur la chasse insulaire) :

Hyacinthe VANNI, Jean-Jacques LUCCHINI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Véronique PIETRI

Vous noterez que, dans l'éventualité d'un conflit d'intérêt, je ne suis pas candidate et le Président ne m'a pas proposée. Je n'y suis pas, mais j'aurais pu... Je connais bien la matière cynégétique...

Je sou mets au vote cette proposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le RAPPORT n° 363 est ADOPTE à l'unanimité⁹ (l'Assemblée PREND ACTE des désignations) et n'oubliez pas d'aller siéger !

Rapport suivant, M. le Président du Conseil exécutif.

*** Raportu n° 364 : Designazione di cunsiglieri d l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu Territoriale di a Biudiversità**

*** Rapport n° 364 : Désignation de conseillers de l'Assemblée de Corse pour siéger au Comité Territorial de la Biodiversité**

⁹ Délibération N° 21/209AC

M. le Président Gilles SIMEONI

Cumpostu di 48 membre è membri, 8 cunsigliere o cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, frà i quali a Presidente di l'Assemblea di Corsica, anu da participà à stu cumitatu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sur ce comité, je constate que je suis présente, que j'y siégerai.

Pour les titulaires : François SORBA, Anne-Laure SANTUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Pierre GHIONGA, Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Les suppléants sont (moi, je n'ai pas de suppléant, irremplaçable donc...) : Anna Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI.

Il nous manque un titulaire et un suppléant pour « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Donc, « Avanzemu » :

Titulaire : Xavier LUCIANI,
Suppléant(e) : Vanina le BOMIN

Pour « Core in fronte » :

Titulaire : Serena BATTESTINI
Suppléant(e) : Marie-Claude BRANCA

Je soumets à votre approbation ces désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Les désignations sont validées à l'unanimité.¹⁰

Dernier rapport de l'Exécutif :

*** Raportu n^u 365 : Designazione di cunsiglieri d l'Assemblea di Corsica ind'i gruppi di travagliu nantu à e spezie esotiche invadente**

¹⁰ Délibération N° 21/210 AC

*** Rapport n° 365** : Désignation de conseillers de l'Assemblée de Corse pour siéger aux groupes de travail sur les espèces exotiques envahissantes

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est une compétence qui a été transférée, vous le savez.

On avait été sollicités, il y avait eu une ou deux questions orales pendant la mandature précédente. Donc, on met en place cette commission avec deux groupes : un groupe « flore » et un groupe « faune ». C'est très important, parce que vous savez qu'on est quand même avec des enjeux de protection de la biodiversité, même des enjeux économiques importants.

On a beaucoup de commissions, on a beaucoup de comités, etc., mais là c'est vraiment quelque chose d'attendu, notamment par tous les secteurs concernés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je fais les propositions suivantes, relayant bien évidemment vos propositions :

GROUPE « FLORE » : Anne-Laure SANTUCCI, Lisa FRANCISCI, Santa DUVAL, Julia TIBERI

GROUPE « FAUNE » : Jean-Jacques LUCCHINI, François SORBA, Pierre GHIONGA, Vanina BORROMEI

Heureusement que vous proposez Vanina BORROMEI, sinon pour la flore, forcément c'était les filles et pour la faune, c'était forcément les garçons...

Je sou mets à votre approbation et simultanément, si vous en êtes d'accord, ces désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Les désignations sont ADOPTÉES à l'unanimité¹¹.

Nous passons aux motions.

MUZIONE / MOTIONS

¹¹ Délibération N° 21/211 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, suite à ce que nous avons évoqué il y a un instant, les deux motions qui concernaient les droits du Tavignanu, sont renvoyées en commission, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

Il y a une motion qui a été proposée par « Un soffiu novu », qui est passée en commission (CDENATE).

« Un soffiu novu » présente la motion.

*** MOTION N° 2021/O2/034** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » :
Mesures d'urgence et perspectives de lutte contre la sécheresse

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mes Chers collègues, Mmes et MM. du Conseil exécutif,

C'est une motion qui concerne les mesures d'urgence et les perspectives de lutte contre la sécheresse.

En effet, lors de la commission, elle a été longuement commentée. Ma collègue Charlotte TERRIGHI qui l'a présentée, m'a informée de tout ce qui avait été dit et j'ai lu les rapports de commission, donc, je pense qu'elle va être fortement amendée ; nous en parlerons sûrement après.

Je vais malgré tout vous la présenter en l'état, telle que nous l'avons rédigée.

L'état de sécheresse persiste depuis maintenant plusieurs semaines et de nombreux mois. Il ne se passe pas un jour dans la presse qui se porte l'écho des difficultés rencontrées par le monde agricole.

J'ai pris quelques exemples.

Le 3 novembre 2021, Corse Matin écrit « Annus horribilis des apiculteurs, la sécheresse a réduit les récoltes de miel ».

Corse Matin du 12 novembre, « Les vignerons face au défi du changement climatique ».

Via TelePaese du 4 novembre « Témoignage d'un jeune berger à Occhiatana qui connaît sa première expérience d'agriculteur sur sol aride : près de 60 ha de surfaces agricoles arides. Les éleveurs et les maraîchers sont nombreux à tirer la sonnette d'alarme ».

L'accumulation de ces épisodes sur plusieurs années révèle l'enjeu crucial du stockage de l'eau en Corse et la nécessité de constituer des réserves supplémentaires. Je vous résume les considérants.

Les capacités de stockage ont peu évolué en 20 ans (Baccione, rehausse d'Alzitone et réalisation du barrage hydroélectrique du Rizzanese sur Sorbolano). À ce sujet, depuis 2012, nous attendons l'irrigation en eau brute de toute la vallée. Les nombreux agriculteurs sur la vallée du Rizzanese n'ont malheureusement pas de bornes SOMIVAC à l'entrée des propriétés, et ils ont besoin de cette eau brute.

Il faut savoir également que la pluviométrie nous permettrait, si nous disposions des capacités de stockage adéquates, de capter une ressource estimée à 8 milliards de mètres cubes d'eau chaque année,

A l'heure où on parle d'autonomie alimentaire, sans maîtrise de l'eau, rien ne peut se faire.

Aujourd'hui, le monde agricole, j'insiste sur le monde agricole, doit faire face à des pertes de production, à des difficultés d'approvisionnement en fourrage, à des tensions de trésorerie, à des restrictions d'irrigation.

Depuis plusieurs années, nos propositions sont en faveur d'une meilleure gestion de l'eau.

Avec le Plan Acqua Nostra 2050, voté en juillet 2020 pour ceux qui étaient présents, un consensus a été trouvé sur l'optimisation des ressources en eau par la réhabilitation des réseaux, ainsi que par la réalisation de retenues collinaires (c'est très important) et le rehaussement éventuel de barrages existants.

Ce plan doit rapidement entrer dans l'opérationnalité pour pouvoir produire ses effets dans les années à venir, mais entre-temps, des mesures d'urgence doivent être trouvées, car les exploitants agricoles subissent de plein fouet la sécheresse, et doivent

pouvoir être accompagnées au plus vite pour d'optimiser leur système d'irrigation ou acheter du fourrage,

Il faut savoir que les bêtes sont redescendues des estives et qu'il n'y a absolument pas d'herbe, le foin est donné depuis le mois de juin-juillet.

À ce titre, la Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud a demandé par courrier à la DDTM le 6 septembre de mettre en œuvre une procédure de demande de reconnaissance de calamité agricole. La DDTM a commandé à ce titre un rapport météorologique auprès de Météo France, afin de définir le caractère exceptionnel du phénomène climatique au regard des années précédentes. Ils veulent avoir une évaluation.

C'est pourquoi l'objet de la motion, telle que nous l'avons présentée :

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

MISSIONNE l'ODARC pour définir un mécanisme d'octroi de bons d'achats au profit des éleveurs et agriculteurs, afin qu'ils puissent se fournir en fourrages ou équipements d'irrigation auprès de professionnels insulaires.

DEMANDE l'installation, d'ici la saison prochaine, de réserves de stockage d'urgence pour pallier les épisodes à venir.

DEMANDE l'activation dans les meilleurs délais des prescriptions par bassin de vie comprises dans le document Acqua Nostra 2050, notamment les retenues collinaires, en priorisant les territoires où la sécheresse s'avère la plus élevée ;

et **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse également de proposer un calendrier de réalisation. »

Suite à cette motion, qui a été commentée longuement en commission, des amendements ont été proposés et, si vous le permettez, je reviendrai, je reprendrai la main sur les amendements pour donner notre avis.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais passer la parole au rapporteur de la commission et/ou à la présidente de la commission pour nous faire part des débats en commission et des amendements.

Mme Nadine NIVAGGIONI

En quelques mots et ensuite, le rapporteur va faire lecture de ce qui a été dit en commission.

Il a été apporté un certain nombre d'amendements, ce qui ne se fait pas toujours, sur les considérants parce qu'il y avait selon nous un certain nombre d'approximations et qu'il était important de rectifier, parce que sinon le sens de la motion était dévoyé. Et ensuite, nous avons apporté aussi des éléments techniques et notamment sur des aspects même concernant les bons d'achat, par exemple, concernant la réhausse des retenues actuelles, concernant aussi la pluviométrie, ce qui peut tomber en Corse et ce qui peut en être récupéré.

Il y avait un certain nombre de choses très, très approximatives. Donc, à la lecture du rapport, vous allez voir qu'il y a eu un certain nombre de modifications.

Sinon, nous avons considéré que la motion en elle-même était importante. On considérait que c'était vraiment un sujet sur lequel il faut se pencher, et c'est pour cela que nous avons été obligés d'intervenir sur le fond et sur la forme.

Je parle au nom de « Fà populu in seme », puisque c'est nous qui avons apporté les modifications.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Mme la Présidente.

À l'issue de l'intervention de **Mme Charlotte TERRIGHI**, qui s'est attachée à présenter la motion déposée par son groupe, **M. Gilles GIOVANNANGELI**, *Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse*, a indiqué avoir parfaitement saisi la problématique du monde agricole, mais que pour autant il ne serait pas possible de rejoindre la proposition de construction dans l'urgence de petites réserves, pour des raisons techniques mais aussi d'opportunité.

Il a rappelé que la stratégie de la collectivité en matière d'eau potable résidait dans la mise en œuvre du plan Aqua Nostra, en priorisant le déploiement sur les

territoires les plus vulnérables, en travaillant sur les interconnexions et par la création de retenues collinaires.

Concernant plus spécifiquement le monde agricole, il a rappelé la possibilité pour les agriculteurs d'émarger au PDRC à hauteur de 15.000 euros pour financer de petites réserves d'eau et l'impossibilité de distribuer des bons pour l'achat de fourrage, car cette démarche serait assimilée à une subvention, ce qui au regard du droit européen est formellement interdit.

La présidente Nadine NIVAGGIONI, du point de vue de la méthode a considéré toute l'importante de cette motion, mais a souhaité que le constat et les éléments présentés dans les considérants soient précisés.

À cette fin, des précisions ou modifications ont été rédigées sous forme d'amendements que la Présidente a soumis à l'approbation des commissaires.

Ainsi, il a été proposé de compléter le premier « considérant » en y ajoutant l'amendement suivant dans le but d'initier des changements de comportement, parallèlement aux mesures d'urgence.

Mme TERRIGHI a fait part de l'approbation de son groupe, estimant que les amendements venaient compléter la rédaction initiale.

À la demande de **M. Gilles GIOVANNANGELI**, des modifications a été adoptées par la commission visant à supprimer un membre de phrase ou bien à alerter les commissaires sur l'indispensable nécessité de prendre en compte les changements climatiques qui devrait raréfier la ressource en eau.

Il a souhaité relever l'importance du sujet abordé, mais a estimé pour autant que celui-ci ne pouvait être traité de manière immédiate. Il a indiqué que le souhait d'amender visait à rendre réalistes et légales les propositions d'actions.

Mme la Présidente, je lis les amendements ? Il y en a 9.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que vous êtes, on se dit les choses, dans une perspective consensuelle ou pas, les uns et les autres ? Parce que je n'en ai pas l'impression... Je ne sais pas...

Mme Chantal PEDINIELLI

Moi, ce qui me gêne dans la présentation de ces 7 amendements, c'est que le corps de la motion n'est plus celui que l'on voulait porter.

J'entends tout ce qui a été dit, mais moi quand dans l'amendement n°1, on demande un usage vertueux de l'eau ; de la part de qui ? Des agriculteurs ? C'est toujours eux qui sont dans le champ de mire. Donc, là je ne suis pas d'accord.

Le 2^{ème} amendement. On supprime Baccione, la réhausse d'Alzitone et on ne parle plus du barrage hydroélectrique du Rizzanese, donc là ça me gêne.

Ensuite, on supprime le considérant « la pluviométrie nous permettrait... », c'est une vérité, « de capter les ressources estimées à 8 milliards de mètres cube d'eau ». Pourquoi on enlève cela ? Ça me gêne.

Ensuite, dans l'amendement n°3, on enlève trois considérants, c'est quand même beaucoup ! Trois considérants sont enlevés, notamment celui où est dit « l'impact négatif sur le monde agricole qui doit faire face à des pertes de production, à des difficultés d'approvisionnement en fourrage, à des tensions de trésorerie, à des restrictions d'irrigation ». Moi, je ne peux pas entendre que l'on enlève cela. Pour moi, c'est le but de la motion.

Et ça, tout au long des amendements.

Le 4 également. On enlève « les exploitations agricoles subissent de plein fouet la sécheresse, elles doivent être accompagnées au plus vite », on l'enlève. J'entends qu'à priori, le système de bons ne pourrait pas se faire, je l'entends et je le comprends. Mais la notion d'urgence pour le monde agricole n'y est plus. Donc, moi ça me gêne.

Bien entendu que si on met aux voix les amendements, le fait majoritaire que l'on ne conteste pas va faire que les amendements vont passer, la motion va être adoptée, mais ce n'est pas celle que nous voulions déposer.

Donc, à l'instant T, je retire la motion, parce que pour nous, ce n'est pas ce que nous voulions dire. Nous reviendrons sur cette motion, nous la travaillerons peut-être différemment parce qu'elle a été très mal comprise.

Je veux insister encore sur l'urgence auprès des agriculteurs.

Donc, nous la retirons, nous y reviendrons et les agriculteurs jugeront.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous retirez votre motion parce que le travail qui a été réalisé en commission vous semble dénaturer la motion initiale, j'ai compris. C'est cela ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Oui! Et les considérants ont été changés. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La MOTION est RETIRÉE.

Dans ce cas de figure, je me tourne vers la Présidente de la commission, je voudrais savoir si la commission et le groupe... Laissez-moi terminer, Jean-Martin. Il est possible juridiquement, j'ai vérifié auprès de l'administration, qu'un groupe reprenne la motion à son compte ainsi amendée, puisqu'il y a un travail qui a été réalisé en commission. Nous ne travaillons pas pour rien, quand même.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous ne souhaitons pas reprendre cette motion, puisque nous l'aurions écrite différemment. C'est une motion qu'on a rectifiée, corrigée, voulant qu'elle ait le sens qui nous semble le plus approprié, et même en direction des agriculteurs puisque nous, nous nous projetons dans une vision où on doit considérer justement les évolutions climatiques et évidemment, les méthodes culturales, les méthodes d'irrigation doivent évoluer aussi. C'est un élément qu'on considère et cela fait partie des préalables. Donc, on ne peut pas.

Et quant aux bons d'achat, le versement direct est interdit par la loi. Il n'y a que les minimis qui permettent, inversement, dans des conditions très particulières, c'est le seul cas de figure. Sinon, il existe le PDRC et le PDRC répond à ces besoins.

Donc, nous ne pouvons pas sortir de ces éléments-là.

Donc, nous, nous ne l'aurions pas écrite ainsi. On a corrigé un certain nombre de choses parce que nous sommes aussi le groupe majoritaire et que nous ne pouvons pas valider les bons d'achat, ce n'est pas possible. Il y a quand même un exécutif qui

fait partie de la même majorité que nous, on ne peut pas valider ce genre de chose, ce n'est pas possible.

Donc, nous ne prenons pas à notre compte cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aucun groupe ne souhaite reprendre à son compte cette motion.

Je vois qu'on demande la parole sur les bancs de la droite. Normalement, une motion, c'est un pour, un contre et il n'y a plus de motion, elle a été retirée. Donc, il n'y a plus de sujet.

Ce n'est pas une question de secondes, je peux même vous donner une heure, c'est une question de principe. On n'intervient plus.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme la Présidente, les principes, c'était que normalement, lorsqu'on dépose une motion...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous n'avez pas la parole, je suis désolée.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Alors vous n'admettez pas le fait que l'on ait des points divergents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a une motion qui a été déposée... Je récapitule pour qu'il n'y ait aucune frustration et j'essaye d'être la plus équitable possible, et surtout de respecter le règlement intérieur.

Il y a une motion qui a été déposée, cette motion est partie en commission, c'est un lieu, un espace où on peut avoir des avis contradictoires techniques, politiques, tout ce qu'on veut, et prendre à loisir le temps pour débattre et essayer de sortir sur un sujet en plus, me semble-t-il, je n'ai de leçon à donner à personne, hautement important qui nous concerne tous.

Il me semble que sur l'ensemble des amendements, il pourrait y avoir une convergence ; ça n'a pas eu lieu, très bien. Moi, je ne suis pas un juge sur mon perchoir, pas du tout. La convergence n'a pas eu lieu, dont acte.

Chantal PEDINIELLI retire la motion pour votre groupe. C'est retiré. Dans ce cas-là, on fait une proposition : qui s'empare de la motion ? Personne ne s'empare de la motion, fin de la discussion, fin du débat. Un pour, un contre, c'est réglé, on a épuisé tous les outils à notre disposition. Parce qu'autrement, on peut discuter jusqu'à demain matin sur la sécheresse, et quand bien même, on n'arriverait pas à avoir ni la motion, ni les solutions.

Donc, fin du débat là-dessus.

Nous passons à la motion suivante.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Motion n° 35.

* **MOTION N° 2021/O2/035** déposée par les groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte » : **Maintien du Centre financier à la Poste d'Aiacciu.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rappelle que nous avons eu une délégation de syndicalistes qui nous ont exposé leurs problèmes à la dernière session. Les groupes les ont reçus ; moi, j'étais prise sur une autre réunion, mais le Vice-Président m'a tenu au courant.

Donc, nous avons désormais une motion qui est est déposée par tous les groupes, donc par « Fà populu », « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte » et à laquelle, bien évidemment, je suis totalement associée.

Donc cette motion, est-ce que vous voyez un inconvénient à ce que j'en donne lecture ? Il n'y pas de souci ? Pour des raisons pratiques, qu'on soit bien au clair.

Donc, objet de la motion, c'est important parce que je crois qu'il y a des salariés qui nous écoutent et il est important de dire que d'abord tous les groupes de l'Assemblée de Corse sont associés pour la rédaction de cette motion. Donc :

Maintien du centre financier à la poste d'Aiacciu.

VU la délibération n° 17/054 AC du 24 février 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'engagement en faveur du développement de la Corse par la sauvegarde d'un réseau de services publics adapté aux spécificités de la Corse,

VU la délibération n° 15/167 AC du 26 juin 2015 portant adoption d'une motion relative au maintien des activités de la banque postale,

CONSIDERANT la future restructuration du centre financier d'Aiacciu annoncée par la Direction Opérationnelle, qui aura pour conséquence le rattachement au centre financier de Marseille et Montpellier et le transfert d'un grand nombre de services sur le continent,

CONSIDERANT que cette restructuration aura pour conséquence une perte d'autonomie et que les décisions ne seront plus prises en Corse,

CONSIDERANT que les centres d'Outre-Mer sont exclus de cette restructuration,

CONSIDERANT que les syndicats estiment que cette restructuration causerait la perte de plus de 50 emplois, qualifiés à très qualifiés,

CONSIDERANT les inquiétudes légitimes des salariés à qui on ne propose ni reclassement acceptable, ni contrepartie, ni solution de repli,

CONSIDERANT que les services proposés actuellement seront proposés à l'avenir de manière numérique,

CONSIDERANT la fragilité sociale de notre territoire ainsi que la situation démographique de l'île composée en grande partie de seniors, pour la plupart ne sachant pas manier les outils numériques,

CONSIDERANT la faible couverture numérique en milieu rural,

CONSIDERANT le désintérêt de La Poste au niveau du développement et de l'investissement en Corse,

CONSIDERANT que notre île a besoin de maintenir ses services publics et rester au plus près de la population et non de les voir disparaître,

CONSIDERANT que le maintien de ce genre de service public en Corse répond aux exigences de l'intérêt général et que la suppression de tout service serait considérée comme un recul majeur,

CONSIDERANT la visite du Directeur général de La Poste le 10 décembre,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

ENTEND les inquiétudes des Corses au regard de la gestion du territoire et du maintien des services publics dans l'île de manière générale.

S'INQUIETE de l'avenir des personnels de La Poste mais aussi de la dégradation de la qualité des services rendus.

SOUTIENT la démarche de l'intersyndicale STC, CGT, FO, CFDT.

DEMANDE à la direction de La Poste l'arrêt de toute réorganisation entraînant des suppressions d'emplois.

DEMANDE à ce que soit mis en place un moratoire afin de réfléchir en collaboration avec les personnels, à l'évolution du centre d'Aiacciu et au maintien, voire du renforcement, de certains services, compte tenu de la spécificité géographique de la Corse.

S'ENGAGE, à travers ses Présidents de groupe, et la Présidente de l'Assemblée de Corse, à poursuivre les discussions déjà engagées avec les représentants de La Poste.

MANDATE le Président du Conseil exécutif pour faire valoir cette position jusqu'au plus haut niveau et poursuivre les démarches d'ores et déjà menées sur cette question.

Voici le contenu de la motion, si je suis me permettre un amendement de pure forme, mettre une majuscule pour les « Corses », et un « G » à CGT ; et « voir » avec un

« e », s'il-vous-plaît, avec de faire remonter au Ministre, au Pape et je ne sais qui, corrigeons les fautes, merci.

Pas d'opposition à cet amendement ? Très bien.

Maintenant, je soumetts à votre approbation la motion, ainsi corrigée.

La motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité¹²

Merci, pour ce travail collectif dans l'intérêt des salariés de la Poste, mais aussi dans l'intérêt des usagers.

Dernière motion :

* **Motion n° 2021/O2/036** déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Modification du décret n° 75-1128 du 9 décembre 1975 portant création de la réserve naturelle de Scandula.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

A ringrazià vi, signora Presidente, perchè ùn aghju micca parlatu dapoi vostra installazione.

Cari cullechi cunsiglieri esecutive, cari cullechi, avant de présenter la motion qui est une demande de modification de décret de création de la réserve naturelle de Scandula, la chronologie des évènements : 1975, la réserve naturelle de Scandula, réserve marine et terrestre, est créée par le décret du 9 décembre, elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le 4 décembre 2020, est retiré le diplôme européen des espaces protégés par le comité permanent de la Convention de Berne.

Cette décision est motivée par la non extension de la réserve et la mauvaise gestion du flux touristique et de ses conséquences sur la biodiversité.

Donc face à ce constat, l'office de l'environnement essaye et tente et met en place un accompagnement de gestionnaire et apporte des réponses pour la récupération de ce diplôme.

¹² Délibération N° 21/212 AC

Donc, plusieurs actions sont mises en place : le suivi pérenne des nids de balbuzards, la poursuite et la mise en place du réseau Natura 2000 et enfin, la poursuite de la réflexion justement sur l'extension de cette réserve naturelle.

Malgré tous ces efforts, il reste un point bloquant que je vais vous présenter en quelques mots.

Le décret de 1975 n'est plus adapté à la situation actuelle de la réserve naturelle. Pourquoi ? Deux problématiques, même trois. La première c'est l'ancrage. On sait aujourd'hui que la plaisance est un des principaux facteurs de dégradation et de perturbation par l'ancrage de la posidonie, élément important de la biodiversité, pour ceux qui ne le savent pas encore. L'arrêté préfectoral de 2000 interdit le mouillage du levé au couché. Or, l'article 18 du décret ne permet pas de dérogation concernant l'ancrage. L'ancrage est autorisé dans la réserve naturelle pour une durée maximum de 24 heures, donc l'arrêté de 2000 du Préfet est en contradiction avec le décret.

Le Conseil scientifique de la réserve naturelle, la commune d'Osani, le parc naturel régional de Corse demandent l'interdiction totale du mouillage, le jour et la nuit. Donc, pour cela il faudrait modifier le décret. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, l'aspect des prélèvements dans un objectif scientifique. Donc, les scientifiques ont besoin d'organiser des prélèvements importants pour la connaissance, et la connaissance mettra en place ensuite les différentes mesures de protection.

L'article 7.2 du décret de 1975 interdit de couper ou d'enlever dans un autre but qu'agricole, pastoral ou forestier, les végétaux non cultivés. Donc, le conseil scientifique demande une modification du décret pour que soient possibles ces travaux.

Enfin, autre point et dernier point, le conseil scientifique demande également que les drones aériens en grande quantité aujourd'hui, ou sous-marins parce que ça existe aussi, soient interdits dans la réserve naturelle.

Alors, les drones sous-marins, pour eux on se trouve face à un vide juridique, puisque le statut de ces objets est encore flou, ils n'existaient pas en 1975 quand le décret a été rédigé.

Les drones aériens, aujourd'hui, le décret dit qu'il est interdit de voler au-dessus de 1000 mètres d'altitude de la réserve. Donc, bien évidemment plus adapté à la réalité d'aujourd'hui.

Enfin pour terminer, l'État a été alerté au sujet de toutes ces obsolescences, on pourrait appeler ça comme ça, du décret.

L'Assemblée de Corse a délibéré en juillet 2021 pour l'obtention d'un transfert de compétences dans le cadre de cette modification.

Je vous rappelle pour conclure, la présente motion a pour objectif d'appuyer la demande de modification de décret, cette demande est portée par le comité consultatif de la réserve naturelle de Scandula.

Je ne vais pas vous lire les « considérants », je vous ai expliqué. Nous concluons cette motion par : « L'Assemblée de Corse, SOUTIENT le gestionnaire, le Comité Consultatif et le Conseil Scientifique de la réserve naturelle de Scandula dans leur démarche pour une modification de la réglementation de la réserve.

DEMANDE au Ministre de la transition écologique de modifier, au plus vite, la réglementation de la réserve via une modification du décret 75-1128 du 9 décembre 1975 portant création de la réserve naturelle de Scandula ».

Voilà en quelques mots, Mme la Présidente. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Mme la Conseillère et désormais depuis hier, Présidente de la commission permanente du conseil maritime de façade de la Méditerranée, je me permets de vous féliciter. Donc, votre motion a d'autant plus de poids sur ce sujet.

Donc, un pour, un contre. Qui veut s'exprimer ?

M. Pierre GHIONGA

Ce n'est pas contre, mais c'est presque contre.

Donc, je pense que la problématique posée est une bonne problématique mais que la réponse est pour le moins parcellaire, parce que je ne pense pas que la simple modification du décret de création de la réserve naturelle d'état apporte la solution à ce problème.

Est-ce que la création de notre réserve, parce que ce n'est pas une extension de la réserve qu'il y aura, c'est création d'une réserve de Corse contiguë, est-ce que ça, c'est un chantier qui avance, oui ou non ? C'est la question que je veux savoir.

Est-ce que le fait d'avoir deux gestionnaires sur le site, c'est-à-dire le parc qui gère la réserve, l'office qui va gérer la nouvelle réserve et le site UNESCO, c'est une bonne réponse ? C'est ça que j'aurais voulu avoir dans la motion et je ne l'ai pas.

Donc pour cela, on s'abstiendra.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Intervention pour, François SORBA pour « Fà populu ».

M. François SORBA

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'office de l'environnement, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers exécutifs, chers collègues, les réserves sont les seuls témoins du passé, disait Albert FALCO. Albert FALCO, c'était un plongeur de la Calypso, grand ami de la réserve de Scandula, qui a participé à beaucoup de travaux sur la réserve de Scandula.

Les eaux insulaires victimes d'une pression maritime non maîtrisée, qui ne cesse de s'accroître et marquées par un trafic maritime intense, sont depuis quelques décennies fortement menacées, habitat, biodiversité, paysages et in fine, tourisme et développement, eux-mêmes en subissent de lourdes conséquences.

En 2018, 50 000 navires étaient immatriculés en Corse. En considérant que lors d'une saison estivale, c'est quasiment le double qui navigue dans les eaux territoriales insulaires, cela représente un chiffre d'affaires évidemment considérable pour l'économie, chantier naval, port de plaisance, ravitaillement, et tout ce que ça peut comporter.

Cependant, cette activité n'est pas sans conséquence sur notre environnement, elle engendrera à très court terme des phénomènes irréversibles.

Cette motion présentée par ma collègue Anne-Laure SANTUCCI, est pour nous indispensable, tant au niveau juridique, technique ou environnemental. Elle représente le point de départ d'une grande politique d'encadrement de ces activités, qui n'est bien entendu pas antinomique avec l'activité touristique et économique.

Cet encadrement doit se réguler avec toutes les instances de la Collectivité de Corse, ses agences, ses offices, les établissements satellites, les organisations gouvernementales, ainsi que les professionnels de ce secteur.

A notre sens, les réserves marines sont, de nos jours, les seules solutions afin de protéger l'environnement marin et sous-marin. La valorisation de celles-ci ne peut s'envisager que par une approche de gestion durable.

Ainsi modifiée, cette réglementation aujourd'hui obsolète, nous apparaît donc vitale quant à l'avenir de ce milieu. En effet ça été cité tout à l'heure, les ancres de ces navires ont des répercussions dévastatrices sur nos fonds marins et en particulier sur la posidonie, véritable poumon de notre Méditerranée. Cette plante qui est la ressource essentielle à notre chère mer méditerranée et à ses écosystèmes, aujourd'hui est en grand danger, et ce malgré les mises en garde des scientifiques et d'autres institutions. Sa détérioration entrainera un déséquilibre écologique pour les écosystèmes et de fait de réelles problématiques pour de nombreux professionnels de la mer.

Que restera-t-il de Scandula, du Valincu, des golfes d'Aiacciu, de Purtivechju, de la Balagna, di u Capu-Corsu et de nos côtes lorsque ceux-ci deviendront des déserts de roches et de sable sans aucune vie ? La plaisance et le tourisme iront donc ailleurs, et nous aurons échoué quant à nos projets d'avenir pour cette île.

La gestion soutenable des zones littorales est un enjeu décisif pour l'avenir de la Méditerranée. Cependant, cette gestion ne peut être effective si elle s'inscrit dans une perspective de développement.

Alors quels sont les leviers à notre disposition afin d'encadrer cette frénésie ? Il s'agit ici d'organiser, de créer des conditions d'accueil de cette activité, sans jamais l'interdire. Et de surcroît, on pourrait créer de l'emploi autour de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'économie bleue ».

La réserve de Scandula ne doit pas être une finalité, mais le départ d'un projet commun au nom de la préservation de notre terre, de notre mer et de l'avenir de nos enfants. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Je demande son avis à l'Exécutif.

M. Guy ARMANET

Merci Mme la Présidente.

Non pas pour essayer de convaincre Pierre GHIONGA, mais juste pour lui donner quelques éléments. Je crois qu'il y a confusion des genres. Il s'agit là d'une expertise scientifique et d'un arrêté ministériel qui remonte à fort longtemps qui n'a plus lieu d'être.

Alors j'entends ce que vous dites sur la réserve naturelle de Corse, et je crois savoir que nos services travaillent d'arrache-pied, et vous connaissez même les personnes qui y travaillent.

A mon sens, je crois qu'on a besoin d'unité sur ce genre de portage, et aujourd'hui il faut donner les moyens à la réserve de Scandula de pouvoir récupérer à terme son label, c'est le premier objectif.

Le second c'est de pouvoir sécuriser au niveau scientifique ce qui s'y passe à l'intérieur. Et véritablement, ça nous permettrait d'éviter le stationnement de jour et de nuit. Aujourd'hui, il y a un arrêté qui est venu, effectivement, corroborer les propos que je vous délivre aujourd'hui, mais ça ne suffit pas, il y a une autorisation de nuit. Donc, il faudrait véritablement interdire l'ancrage de jour et de nuit dans la réserve pour pouvoir continuer d'avancer.

Vous avez évoqué la posidonie, effectivement c'est le poumon de la méditerranée, on se doit de le préserver. Qui plus est, les scientifiques nous demandent de faire des études sur les lichens avoisinant Scandula, sur la partie terrestre. Il y a les balbuzards que je n'ai pas évoqués, mais qu'Anne-Laure SANTUCCI a évoqués.

Donc véritablement, scientifiquement on a besoin de cet appui-là. D'ailleurs, j'en profite pour me tourner vers notre député et lui dire, j'en profite aussi pour le dire à tous les députés puisque nous en avons quatre en Corse, que nous nous avons besoin de porter ce projet-là dans l'hémicycle à Paris, afin que l'on puisse avoir cet accord ministériel qui nous permettrait de revenir à des choses meilleures et de se projeter, d'appréhender l'avenir sur la réserve de Scandola avec ce que M. Pierre GHIONGA a évoqué aussi, la réserve naturelle de Corse qui est en projet et on travaille d'arrache-pied. Mais les deux affaires ne sont pas étroitement liées, mais d'une découlera l'autre, vous avez raison de le dire.

Voilà ce que je voulais vous dire en tous les cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. GHIONGA, on ne prend pas la parole, merci.

Juste une chose, puisque vous avez fait référence au travail du député, M. ACQUAVIVA avait une information spécifique, alors il n'est pas d'usage de reprendre la parole après l'exécutif, mais apportez l'information, s'il-vous-plait. Ce n'est pas un pour, un contre, c'est une information.

M. Jean BIANCUCCI

Présidente, précisez que Jean-Félix a demandé la parole avant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Que j'ai refusée, je n'ai pas donné la parole.

M. le député, venez s'il-vous-plaît à l'appui de l'information qui a été donnée par M. le Président de l'office de l'environnement.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente. Ce n'est qu'une information, la prise de position ayant été prise par les uns et par les autres.

L'information, parce qu'il faut quand même que cet hémicycle soit éclairé, et ça concoure du propos du Président de l'office de l'environnement.

Donc, il se trouve que vous avez la loi 3DS, comme vous le savez, cette loi de décentralisation qui commence à être étudiée en commission, et il se trouve que j'ai été amené à porter un amendement de portée législative, pas décrétole, qui essayait de rebondir sur quelque chose qui a été introduit sur la loi climat.

Vous rappeliez que la loi climat a modifié l'article 360-1 du code de l'environnement, puisque dans le cadre de la gestion des sites de portée communale, c'est le maire qui est compétent pour règlementer l'accès et la gestion de ces sites, lorsque la mesure excède le territoire d'une seule commune, à l'heure actuelle c'est l'État, et concernant les espaces maritimes, c'est le représentant de l'État en mer, donc le Préfet maritime.

Donc, cet amendement visait à faire rentrer dans la loi décentralisation qu'en Corse, pour les raisons évidentes de compétences qui visent à permettre à la Collectivité

de créer des réserves naturelles, ce qui a été le cas pour la montagne récemment, ce qui est le cas pour la gestion des espaces que l'on vient d'évoquer, puisque 40 % des espaces naturels en Corse, sont gérés par la Collectivité de Corse, qu'il serait de bon ton que le Président du Conseil exécutif représentant la Collectivité, puisse avoir, en dehors évidemment des sites concernant les communes, la capacité à être celui qui règlemente l'accès et qui régule l'accès. Ce qui voudrait dire que dans le cas d'espèce qui nous occupe, donc Scandola, ça s'simplifierait évidemment beaucoup les choses en ce qui concerne les espaces maritimes.

Ça concoure de la même logique que ce qui a été évoqué tout à l'heure dans le transfert de compétences pour les espèces invasives, puisque l'espèce invasive, cet amendement que nous avons introduit dans la loi, qui permet maintenant au Président du Conseil exécutif, à cette Assemblée, de fixer une liste d'espèces invasives, d'où la commission de tout à l'heure.

Donc, je précise que cet amendement a eu le soutien de beaucoup de groupes, y compris des Républicains qui ont voté l'amendement que j'ai porté, vous voyez comme quoi les convergences peuvent se faire même en dehors de cette Assemblée, et qu'il a manqué de passer en commission de deux voix.

Donc, ça veut dire qu'il y a une vraie réalité, une capacité à ce que dans la loi de différenciation, cette compétence, pour le coup, de ce que j'entends modestement, mais je pense que je plaisante, on est tous conscients que c'est essentiel, pourrait permettre de simplifier beaucoup de choses vus les débats autour de cette motion.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour cette information, M. le député, qui est une information neutre, tout simplement, mais importante, neutre par rapport au vote, bien sûr.

Donc je soumetts à votre approbation cette motion.

La motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité des exprimés¹³.

Abstention : Un Soffiu novu

Nous avons épuisé l'ordre du jour...

¹³ Délibération N° 21/213 AC

M. Xavier LUCIANI

Simplement, ça n'a rien à voir avec les motions, on a quand même 30 classes aujourd'hui qui sont fermées en Corse. Je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir, je ne veux pas donner de conseils à la Présidence, mais c'est important de voir par rapport aux prochaines réunions CA prévues, prendre quelques précautions supplémentaires par rapport à la situation qui est en train de dégringoler au niveau sanitaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La prochaine session qui aura lieu les 17 et 18 décembre.

Avvedeci, bona strada per quelli chì partenu.

La séance est levée à 17 h 25.

A N N E X E S

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE**

**ACTUALISATION DU FONCTIONNEMENT DU
COMITE DE MASSIF**

N° 2021/O2/395

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE MOTIFS : Correction d'une erreur de saisie dans le rapport

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

« DECIDE

1- Dans le rapport : dernier tiret du 1

Au lieu de lire : Evolution de la durée d'exercice du mandat des membres du comité.

Lire : La désignation de deux vice-présidents du comité de massif est supprimée.

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

--